

RAPPORT ANNUEL 2022



GRUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

Sommaire

	Groupe d'assurance mutualiste engagé et solide	02
01.	PRÉSENTATION DE COVÉA	
1.1	Histoire	08
1.2	Profil et organisation	09
1.3	Activités et réseaux de distribution	11
1.4	Stratégie	15
1.5	Notation de solidité financière	16
02.	GOUVERNANCE DE COVÉA	
2.1	Le Conseil d'administration	21
2.2	Les comités du Conseil d'administration	24
2.3	La Direction générale	26
2.4	Politique de rémunération	27
2.5	Gestion des risques et contrôle interne	30
03.	UN GROUPE ENGAGÉ ET RESPONSABLE	
3.1	Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa	36
3.2	Preuve en est : nos actions concrètes	37
3.3	Taxonomie environnementale	49
04.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
4.1	Environnement de marché	54
4.2	Événements significatifs	56
4.3	Résultat et situation financière	57
4.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	66
4.5	Perspectives	66
05.	ÉTATS FINANCIERS	
5.1	Comptes combinés et annexes	70
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	120

Un groupe, des expertises multiples

Avec l'ensemble de ses collaborateurs en France et à l'international, Covéa accompagne au quotidien et dans la durée ses clients et sociétaires. Le Groupe leur propose une protection adaptée et efficace, grâce à ses expertises et ses marques.

Un groupe construit autour de quatre marques complémentaires



Assureur mutualiste sans intermédiaire proposant des solutions globales pour les particuliers et les professionnels.



Assureur mutualiste à réseaux de distribution intermédiés, intervenant sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales.



Assureur mutualiste sans intermédiaire, référence des agents du service public, intervenant sur les marchés des particuliers.

PartnerRe



Acteur international de référence dans la réassurance avec un portefeuille largement diversifié.

Groupe mutualiste, Covéa est un leader européen de l'assurance et de la réassurance.



Domages
et responsabilité



Protection juridique



Santé et prévoyance



Réassurance



Gestion d'actifs



Épargne-Retraite



Assistance

Nos structures spécialisées

Au 31 décembre 2022



Gestion d'actifs, assurances affinitaires, assistance et protection juridique



Assurance non-vie, santé et prévoyance

Nos performances extra-financières

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Social

Effectifs



24 000

collaborateurs dans le monde dont **21 000** en France

Proximité



2 415

points de vente en France

Diversité*

65,7 % femmes
34,3 % hommes
54,6 % taux de féminisation des cadres

Formation*

95,4 % taux d'accès à la formation

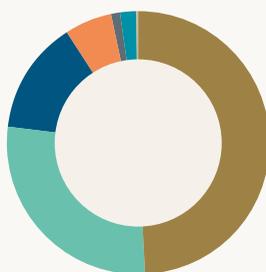
Environnement**

Déchets



743,4 tonnes

BILAN CARBONE (SCOPES 1, 2 ET 3)



- 49,6 %** Déplacements
- 27,8 %** Immobilisations
- 13,7 %** Énergie
- 5,8 %** Matériaux entrants
- 1 %** Fluides frigorigènes
- 1,9 %** Fret
- 0,2 %** Déchets

Consommation d'eau



116 450 m³

Émissions en TeqCO₂***

Postes d'émissions	2022	2021	Variation 22/21
Déplacements	27 940	20 804	34,3 %
Immobilisations	15 641	15 655	-0,1 %
Énergie	7 706	8 616	-10,6 %
Matériaux entrants	3 255	3 307	-1,6 %
Fluides	608	368	65,5 %
Fret	1 048	956	9,6 %
Déchets	137	159	-13,5 %
TOTAL	56 335	49 865	13,0 %

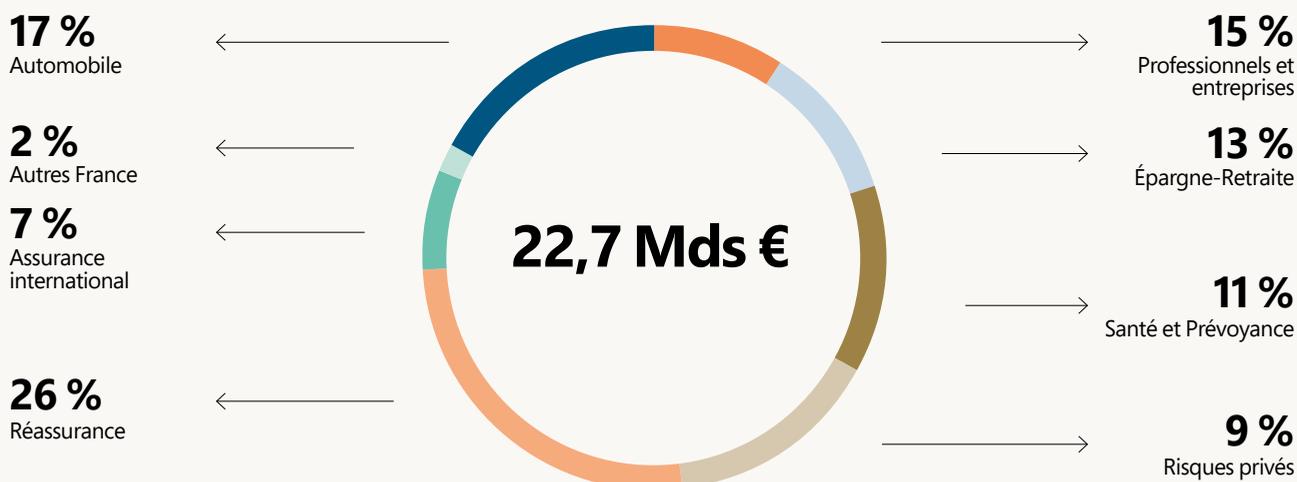
* Périmètre de l'unité économique et sociale (UES) Covéa
 ** Pour l'immobilier d'exploitation, périmètre de l'unité économique et sociale (UES) Covéa
 *** Tonne équivalent CO₂

Nos activités

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Des expertises diversifiées

Répartition des primes acquises brutes 2022



Des positions de leader en France¹

(en parts de marché)

N°1

Biens et responsabilité	14,9 %
Automobile ²	18,4 %
Habitation ³	16,7 %
Protection juridique	16,6 %

N°2

Entreprises⁴
11,3 %

N°4

Santé individuelle
4,8 %

¹ Source : Biens et responsabilité, Automobile, Protection juridique et Entreprises - France Assureurs - Base 2021. Habitation et Santé individuelle : Argus de l'assurance et étude France Assureurs - Base 2021.

² Y compris flottes d'entreprises.

³ MRH.

⁴ Hors flottes d'entreprises.

Portefeuilles en France



11,5
millions de clients
et sociétaires



10,8
millions de véhicules
assurés²



8
millions d'habitations
assurées



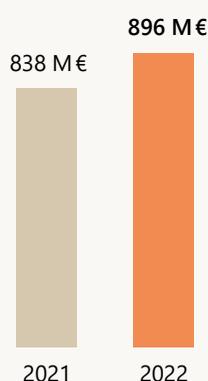
3
millions de bénéficiaires
en santé

Notre situation financière

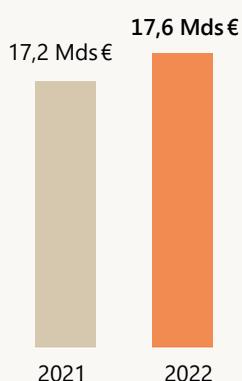
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Chiffres-clés

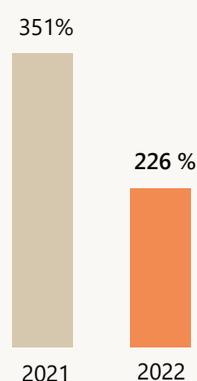
Résultat net
(part du Groupe)



Fonds propres



Ratio de solvabilité⁵



NOTATION

STANDARD*
& POOR'S

AA-
Perspective stable

MOODY'S**

Aa3
Perspective stable



A+ (Supérieure)
Perspective stable

Placements⁶

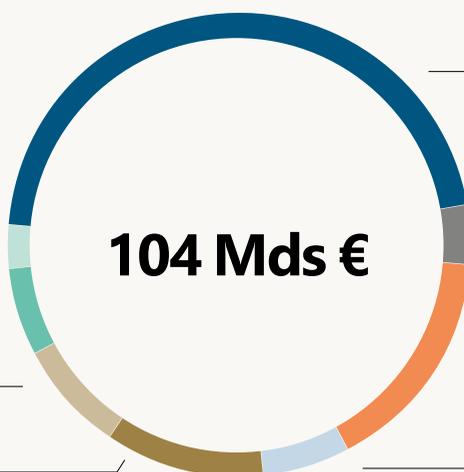
(valeur de réalisation)

3 %
Dépôts et prêts

6 %
Unités de compte

8 %
Immobilier

11 %
Actions et OPCVM actions



46 %
Obligations d'États
& assimilés

4 %
Obligations structurées
et titres garantis

16 %
Obligations d'entreprises

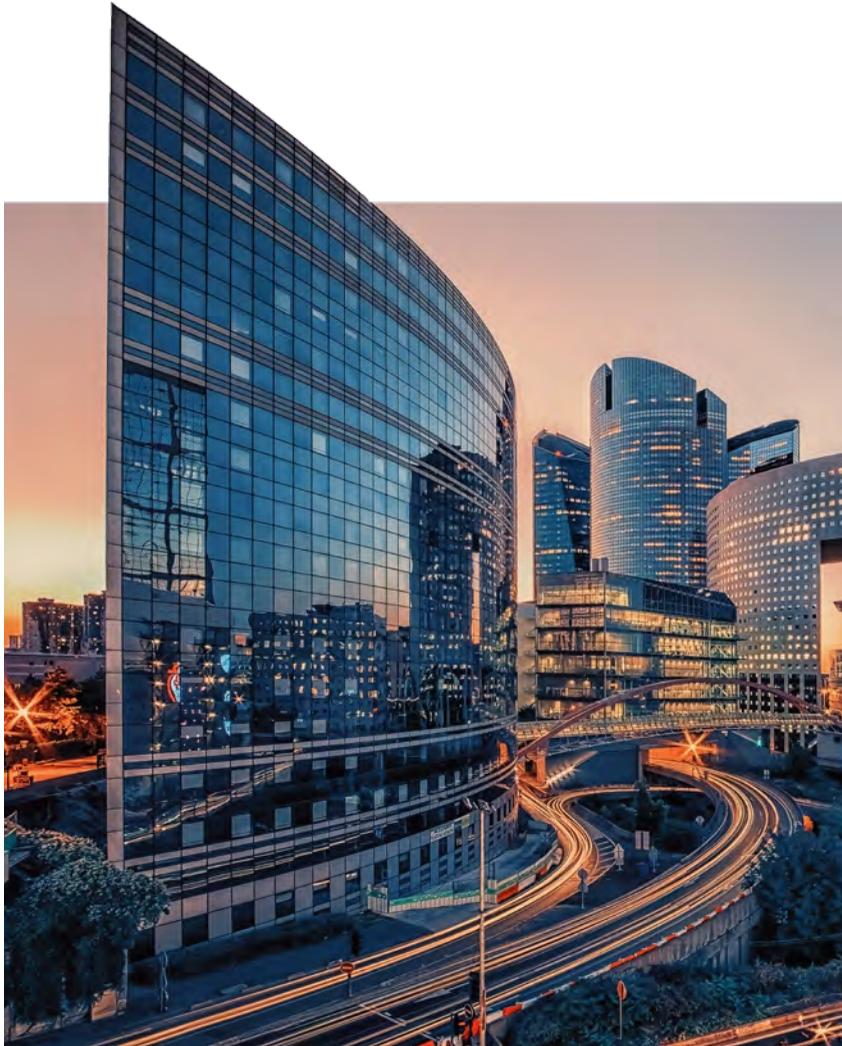
6 %
OPCVM obligataires

⁵ Le groupe PartnerRe a été intégré dans le ratio de solvabilité du groupe Covéa, à titre exceptionnel et transitoire au 31 décembre 2022, sur la base de la méthode dite de déduction et agrégation (se référer au rapport sur la solvabilité et la situation financière Covéa 2022, disponible sur le site internet covéa.com).

⁶ Placements (y compris immobilier d'exploitation) détenus par l'ensemble des entités du Groupe, hors comptes bancaires et titres mis en équivalence.

* Entités notées : Covéa Coopérations, MMA IARD SA, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance, Covéa Life.

** Entité notée : Covéa Coopérations.



01. PRÉSENTATION DE COVÉA

P.08 Histoire**P.09 Profil et organisation****P.11 Activités et réseaux de distribution**

P.11 Covéa, groupe mutualiste d'assurance et de réassurance

P.11 Activités d'assurance

P.13 Activités de réassurance

P.14 Autres activités : gestion d'actifs

P.15 Stratégie**P.16 Notation de solidité financière**

1.1 HISTOIRE

Covéa, un groupe bâti sur deux siècles

Les premières mutuelles : durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période, Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

Le développement : la deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

L'union : en 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de Covéa SGAM, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut commun, partagé par l'ensemble des collaborateurs en France.

1819-1950

Naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : création d'Assurances Mutuelles de France.
- 1828 : création des Mutuelles du Mans Assurances.
- 1934 : création de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.
- 1950 : création de MAAF Assurances.

1958 - 2001

Le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni.
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant d'en détenir 100 %, aux États-Unis.
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne.

2003 - 2005

Création de la SGAM Covéa

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. Quatre familles de mutuelles d'assurance composent désormais la SGAM Covéa, qui devient leader en assurance de dommages aux biens.

2011

Poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la SGAM Covéa d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurance santé collective.
- Acquisition de 81 % de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

2012

Création de Covéa Coopérations

- Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenue conjointement par les quatre familles de mutuelles d'assurance composant la SGAM Covéa, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

2013

Adhésion de SMI

- L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurance santé collective.

2015

Renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling Insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

2017

Un statut commun pour une entreprise unique

- En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de ses clients et sociétaires.

2018-2020

Poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique, les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, regroupent leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.
- Cession de la participation de 20 % détenue dans le groupe Caser en Espagne.

2021-2022

Acquisition de PartnerRe

- Acquisition de PartnerRe, l'un des principaux acteurs mondiaux de la réassurance, permettant la constitution d'un groupe d'assurance et de réassurance européen de premier plan.
- Cession des filiales du Groupe en Italie, Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni.
- Cession du portefeuille d'Assurances Mutuelles de France à la Sauvegarde et fusion-absorption d'Assurances Mutuelles de France par La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, dont la dénomination devient AM-GMF.

1.2 PROFIL ET ORGANISATION

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales.

La société faitière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses entreprises affiliées et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

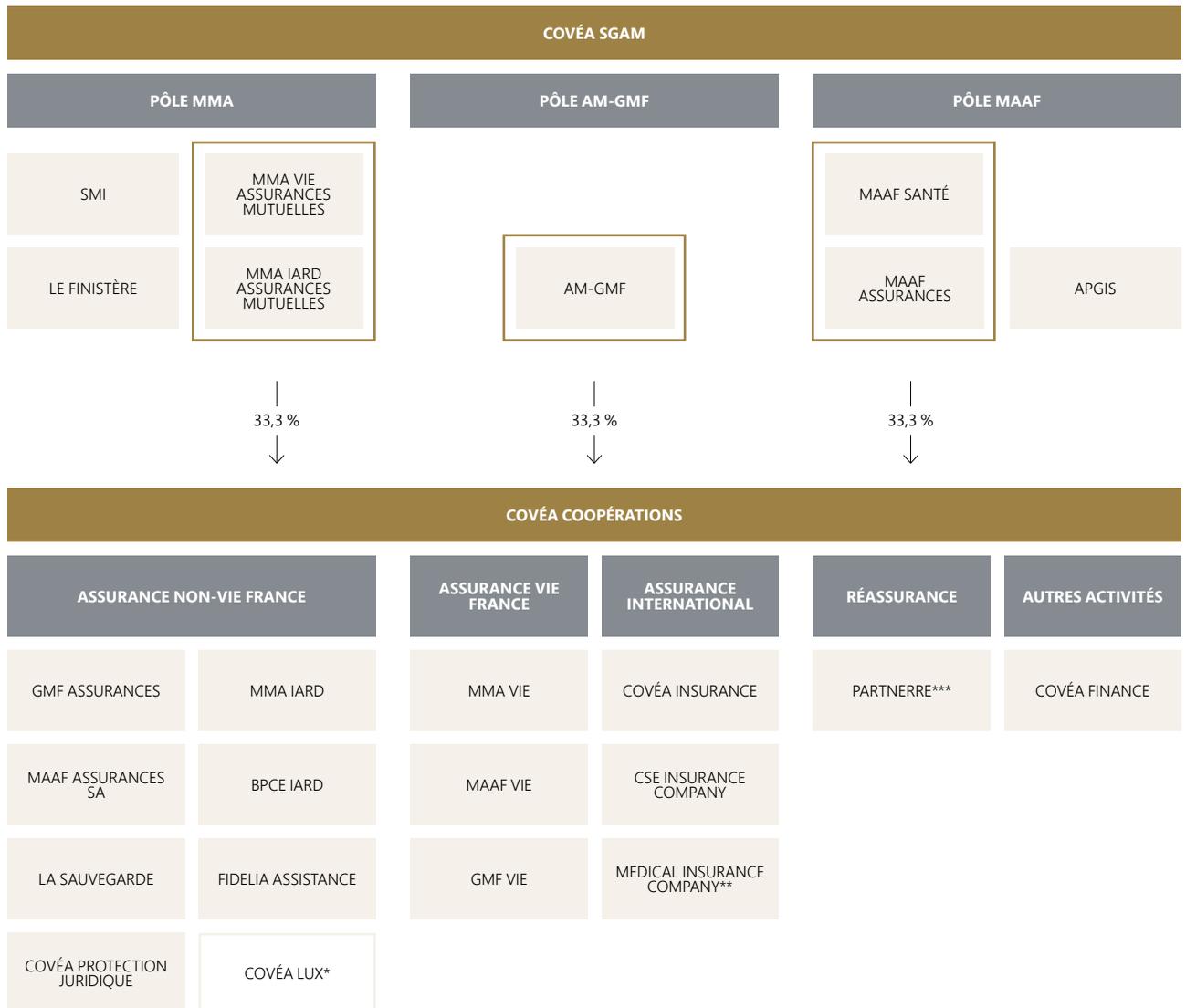
Huit entreprises appartenant au monde mutualiste et paritaire, réparties en trois familles, sont affiliées à la SGAM Covéa :

- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI ;
- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS ;
- **Famille AM-GMF** : AM-GMF.

Parmi ces entreprises affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des principales sociétés opérationnelles du Groupe. Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM Covéa et les principales sociétés opérationnelles du Groupe.

La cession du portefeuille d'Assurances Mutuelles de France à la Sauvegarde et la fusion-absorption d'Assurances Mutuelles de France par La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, société absorbante, ont été réalisées le 1^{er} novembre 2022. À l'issue de ces opérations, le pôle AM-GMF, composé uniquement de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, dont la dénomination sociale est devenue AM-GMF, conserve une quote-part dans le capital de Covéa Coopérations de 33,33 %.

Organigramme simplifié du groupe Covéa au 31 décembre 2022



* Société de réassurance interne.
 ** Détention par MMA IARD Assurances Mutuelles.
 *** Ensemble des entités constituant le groupe PartnerRe.

Groupe d'assurance mutualiste de droit français, Covéa est placé sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) et établit des comptes combinés en normes françaises. Ses commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Gérard Courrèges et M. Frédéric Trouillard-Mignen et Mazars représenté par M. Christophe Berrard.

1.3 ACTIVITÉS ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

1.3.1 COVÉA, GROUPE MUTUALISTE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Covéa est un groupe mutualiste multimarques qui opère sur les marchés de l'assurance et de la réassurance :

- Sur le marché de l'assurance français, Covéa opère principalement à travers trois marques fortes et complémentaires MAAF, MMA et GMF, qui offrent une gamme de produits complète et diversifiée couvrant l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires. Leader en assurance de biens et responsabilité

sur le marché français, Covéa protège 11,5 millions de clients et sociétaires à fin 2022. Covéa a également une activité d'assurance à l'international, principalement à travers Covéa Insurance, filiale du Groupe basée au Royaume-Uni et intervenant sur le marché de l'assurance non-vie ;

- Sur le marché de la réassurance, Covéa intervient principalement à travers la marque PartnerRe, 10^e réassureur mondial, dont l'acquisition a été finalisée en juillet 2022. PartnerRe dispose d'une large gamme de produits en réassurance non-vie et en réassurance vie, et accompagne les compagnies d'assurance dans le monde entier. Covéa opère également sur le marché de la réassurance *via* Covéa Coopérations.

La répartition des primes acquises du Groupe au 31 décembre 2022 est la suivante :

En millions d'euros	2022	2021
Assurance - entités françaises	15 306	15 408
Assurance - entités internationales	1 568	1 951
Assurance	16 874	17 359
Réassurance	5 822	1 705
Primes acquises du Groupe	22 696	19 064

L'acquisition de PartnerRe ayant été finalisée le 12 juillet 2022, les primes acquises du Groupe à fin 2022 intègrent une contribution de PartnerRe sur la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

1.3.2 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

1.3.2.1. ACTIVITÉS D'ASSURANCE DES ENTITÉS FRANÇAISES

Activités

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- **MAAF**, assureur mutualiste sans intermédiaire proposant des solutions globales pour les particuliers et les professionnels ;
- **MMA**, assureur mutualiste à réseaux de distribution intermédiés, intervenant sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales ;
- **GMF**, assureur mutualiste sans intermédiaire, référence des agents du service public, intervenant sur les marchés des particuliers.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance, et sur Le Finistère opérant notamment sur le marché de l'assurance habitation et des risques professionnels.

À travers MAAF, MMA, GMF, APGIS, SMI et Le Finistère, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires et de leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

En assurance de biens et responsabilité, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile,

l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flottes, construction et agricoles.

En santé et prévoyance, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés aux moments de prévention ou de soins et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe commercialise également des contrats de prévoyance temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le marché de **l'épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le marché de la **retraite** se concentre sur les produits PER (Plan d'Épargne Retraite) individuels, lancés au 1^{er} semestre 2020 pour les marques MAAF et MMA.

En outre, MMA couvre des risques à l'international *via* des programmes d'assurance affinitaire en Libre Prestation de Services sur le marché européen et en accompagnant des entreprises françaises actives à l'international.

Covéa Lux, société de réassurance de droit luxembourgeois, a pour vocation d'offrir au Groupe des solutions pour gérer sa capacité de rétention et, le cas échéant, des capacités de réassurance additionnelles pour compléter des programmes de réassurance. Covéa Lux réassure essentiellement les sociétés d'assurance françaises du groupe Covéa.

Réseaux de distribution

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses clients et sociétaires.

- **Les principaux réseaux intermédiés**

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commercialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 596 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de plus de 5 600 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau robuste de partenaires courtiers, essentiellement positionnés sur les risques professionnels et entreprises, implantés dans toute la France et animés en proximité par les équipes régionales.

En assurance affinitaire, les programmes sont distribués par des acteurs de la distribution (automobile, grande consommation, ...) et des sociétés de financement en complément de leurs propres produits et services.

- **Les principaux réseaux salariés**

Au sein du groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte plus de 3 000 collaborateurs dédiés à la relation avec ses clients et sociétaires, 506 points de vente et 10 centres de relations téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de plus de 2 400 collaborateurs, 309 points de ventes et 11 centres d'appels téléphoniques.

- **Les partenariats**

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE, qui distribuait des produits d'assurance non-vie, *via* les réseaux des Banques Populaires (y compris BRED), des Caisses d'Épargne et de Foncia.

Dans le cadre de l'évolution du partenariat avec le groupe BPCE négociée en 2020, BPCE IARD a cessé de souscrire les affaires nouvelles et remplacements des produits d'assurance automobile et multirisques habitation à destination des particuliers (hors réseaux BRED et Foncia). La société BPCE IARD est progressivement dédiée au développement de l'activité sur le marché des professionnels. En parallèle, elle continue à commercialiser certains produits à destination des particuliers (automobile et multirisques habitation distribués par les réseaux BRED et Foncia, et protection juridique) et conserve la gestion des contrats restant en portefeuille.

Positionnement concurrentiel

Marché	Positionnement	Part de marché	Sources
Biens et responsabilité	N° 1	14,9 %	France Assureurs – Base 2021
Automobile (yc. flottes)	N° 1	18,4 %	France Assureurs – Base 2021
Multirisques habitation	N° 1	16,7 %	Argus de l'assurance et étude France Assureurs – Base 2021
Protection juridique	N° 1	16,6 %	France Assureurs – Base 2021
Entreprises (hors flottes)	N° 2	11,3 %	France Assureurs – Base 2021
Santé individuelle	N° 4	4,8 %	Argus de l'assurance et étude France Assureurs – Base 2021

1.3.2.2. ACTIVITÉS D'ASSURANCE DES ENTITÉS INTERNATIONALES

Le Groupe est présent en assurance directe dans trois pays au 31 décembre 2022. Le Royaume-Uni, principale implantation du Groupe, représente 64 % des primes acquises à l'international à fin 2022.

Royaume-Uni

Covéa Insurance propose des garanties en assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises. En février 2015, Covéa a renforcé sa présence au Royaume-Uni par l'acquisition du groupe Sterling qui opérait notamment sur les marchés de l'assurance habitation moyenne et haut de gamme et de la prévoyance. Les activités non-vie du groupe Sterling ont été intégrées au sein de Covéa Insurance fin 2015. Covéa Insurance distribue ses produits à travers différents réseaux de distribution, notamment des courtiers.

États-Unis

Civil Service Employees (CSE) Insurance Company commercialise des produits d'assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des professionnels. Sur le marché des particuliers, CSE Insurance Company opère sur les marchés de l'assurance automobile et habitation. Présente essentiellement en Californie, mais aussi en Utah, au Nevada et en Arizona, CSE Insurance Company distribue ses produits par le biais d'un réseau d'agents non exclusifs et d'un partenariat avec un courtier en Utah.

En août 2022, Covéa a mis fin de manière concertée à l'accord de cession de CSE, conclu en septembre 2021 avec le groupe américain Porch.

Irlande

Historiquement, Medical Insurance Company DAC (MIC) intervient sur le marché de l'assurance de responsabilité civile médicale essentiellement en France. La souscription de nouveaux risques a été arrêtée en novembre 2015.

En octobre 2022, Covéa a conclu un accord de cession de la société MIC avec le groupe Compre. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, cette opération devrait être finalisée courant 2023.

1.3.3. ACTIVITÉS DE RÉASSURANCE

PartnerRe

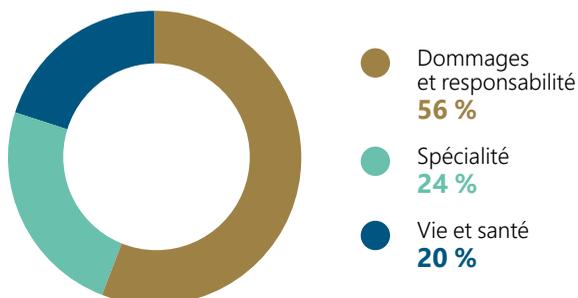
Fondé en 1993, PartnerRe est un réassureur bénéficiant d'une marque reconnue et d'une forte expertise technique et classé parmi les plus grands réassureurs mondiaux.

PartnerRe propose des solutions de réassurance aux compagnies d'assurance permettant de réduire la volatilité de leurs résultats, de renforcer leurs fonds propres et de développer leurs activités. PartnerRe accompagne ses clients dans le monde entier en proposant des contrats de réassurance proportionnelle ou non proportionnelle, par le biais de traités ou de réassurance facultative. L'activité de réassurance est réalisée par les principales filiales de PartnerRe Ltd, société mère basée aux Bermudes.

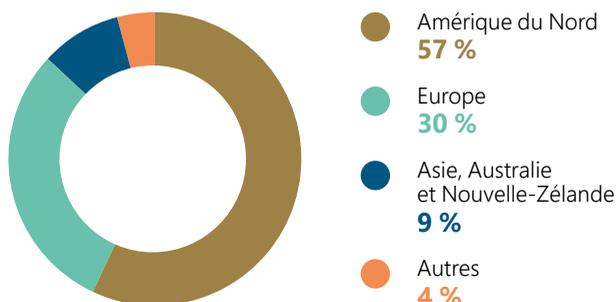
PartnerRe offre une large gamme de produits et suit la performance de ses activités au travers de trois segments : « dommages et responsabilité », « spécialité », « vie et santé ».

- La réassurance non-vie correspond aux segments « dommages et responsabilité » et « spécialité ». Les risques réassurés incluent notamment les risques agricoles, aviation et aérospatial, responsabilité, catastrophes, *engineering*, ainsi que les risques financiers, maritimes, automobile, multi-branches, santé aux États-Unis et dommages.
- En réassurance vie et santé, PartnerRe propose des solutions de réassurance couvrant les risques de mortalité, morbidité et longévité ainsi que des solutions de réassurance financière.

La répartition des primes acquises brutes de PartnerRe **par segment** en base annuelle 2022 est la suivante :



Les activités de PartnerRe sont géographiquement diversifiées avec des primes souscrites dans le monde entier. La répartition des primes acquises brutes **par zone géographique**¹ en base annuelle 2022 est la suivante :



PartnerRe réalise son activité par le biais de courtiers ou directement auprès des compagnies d'assurance, qui représentent respectivement 76 % et 24 % des primes acquises brutes en base annuelle 2022.

Les bureaux principaux de PartnerRe sont situés à Pembroke, Dublin, Stamford, Toronto, Paris, Singapour et Zurich. En 2022, PartnerRe compte plus de 1 100 collaborateurs en équivalent temps plein.

¹ Ventilation des primes basée sur la localisation géographique des entreprises cédantes.

Covéa Coopérations

Le Groupe opère sur le marché de la réassurance également via Covéa Coopérations :

- En réassurance non-vie, Covéa Coopérations propose une offre couvrant principalement les risques dommages aux biens, automobile et *engineering*. Le portefeuille est diversifié géographiquement avec des risques localisés dans 50 pays. Les affaires directement acceptées auprès des cédantes représentent 45 % des primes contre 55 % par l'intermédiaire de courtiers de réassurance ;
- En réassurance vie et santé, Covéa Coopérations propose une offre couvrant essentiellement les risques santé, prévoyance et emprunteur, en particulier en France ;
- Le portefeuille de Covéa Coopérations intègre également deux traités en quote-part avec les sociétés SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland. Ces derniers couvrent principalement des risques de mortalité, morbidité et longévité, notamment aux États-Unis.

Le Conseil d'administration de Covéa Coopérations du 6 avril 2023 a approuvé la cession à PartnerRe des droits de renouvellement de l'activité de réassurance non-vie, vie et santé. Ainsi, à compter du 2 juillet 2023, les affaires nouvelles et renouvellements seront réalisés par PartnerRe, Covéa Coopérations conservant la gestion des engagements souscrits avant cette date. Les traités souscrits avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland ne sont pas concernés par cette opération.

1.3.4. AUTRES ACTIVITÉS : GESTION D'ACTIFS

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de la majorité des sociétés françaises du groupe Covéa. Au 31 décembre 2022, le montant des actifs gérés par Covéa Finance s'élève à 80,9 milliards d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du Groupe, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 67,3 milliards d'euros ;
- Une gamme de 54 OPC dont 4 FPCI pour un total de 13,6 milliards d'euros.

Covéa Finance met en œuvre une gestion active dans le cadre d'un processus d'investissement rigoureux et extrêmement discipliné en matière de contrôle des risques, dans un objectif de recherche de performance dans la durée. Grâce au travail de ses équipes de recherche intégrées, la société fait preuve d'une capacité d'analyse reconnue qui lui permet d'anticiper les évolutions de son environ-

nement. Par ailleurs, la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des actifs constitue un axe majeur pour Covéa Finance.

Covéa Immobilier est une structure interne mutualisant les moyens et les savoir-faire des marques MAAF, MMA et GMF dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation.

Covéa Immobilier gère des actifs composés à 67 % d'immeubles tertiaires et à 33 % d'immeubles résidentiels. Ces biens sont situés pour la plupart en région parisienne, et plus particulièrement dans le quartier central des affaires à Paris. Covéa Immobilier s'est engagé dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de son patrimoine immobilier.

1.4 STRATÉGIE

Covéa se développe sur un modèle économique basé sur le long terme pour accompagner efficacement et durablement ses clients et ses sociétaires. Grâce à ses valeurs fondamentales – l'engagement de ses équipes, la reconnaissance de ses clients, la diversité de son activité et sa solidité technique et financière –, le Groupe se projette dans l'avenir selon les orientations définies dans le plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*.

Leader

Covéa, leader du marché de l'assurance de biens et responsabilité en France grâce à un excellent rapport qualité-prix, poursuit sa croissance sur ce marché. Sur le marché des particuliers, le Groupe axe son développement rentable et la croissance de son portefeuille sur ses marchés cœur que sont l'assurance automobile et habitation, essentielles pour ses clients et sociétaires.

Ces offres sont naturellement complétées par une gamme élargie de produits destinés à tous les clients et sociétaires du Groupe, et à leurs proches : assurance vie, santé, protection juridique et prévoyance. Ils permettent aux clients et sociétaires de trouver une réponse de qualité, adaptée à l'ensemble de leurs besoins, et contribuent à la solidité du Groupe dans la durée.

Covéa souhaite également poursuivre son développement sur le marché affinitaire en continuant à étoffer son portefeuille hors du secteur automobile.

Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe vise une amélioration de sa rentabilité, tout en affirmant sa position d'acteur de référence pour les PME-ETI et en poursuivant une croissance maîtrisée sur le marché des professionnels.

En mouvement

Dans un environnement marqué par des évolutions technologiques, sociétales et environnementales permanentes, Covéa poursuit sa transformation pour anticiper les attentes de ses clients et sociétaires, et les enjeux émergents.

Désormais, la relation physique évolue vers des relations davantage dématérialisées, où les clients et sociétaires attendent de leur assurance une approche modulaire et multicanale, adaptée à chaque instant à leurs enjeux propres : rapidité, simplicité, conseil, spécificité. Plus généralement, la recherche d'une personnalisation des solutions en termes de produit ou de distribution conduit Covéa et ses marques à faire évoluer leurs offres et leurs parcours.

Dans ce cadre, Covéa enrichit ses offres par des bouquets de garanties et de services, se rapproche de ses clients et sociétaires par une approche multicanale renforcée, poursuit et accélère l'automatisation de ses processus, accroît les usages de l'intelligence artificielle et développe une capacité de distribution B2B2C généralisée. Les programmes de transformation stratégique associés à ces évolutions s'accompagnent de l'adaptation permanente des systèmes d'information afin de maintenir un haut niveau de sécurité.

Parallèlement, le paysage des risques et de leur gestion dans la société est confronté à la montée en puissance absolue et relative des risques d'intensité, notamment en raison du changement climatique, des évolutions démographiques et économiques qui accroissent les concentrations, et des évolutions technologiques créant des dépendances et des chaînes de causalité. Par ailleurs, la porosité accrue entre assurance et réassurance se matérialise, au-delà de l'assurance des entreprises, via les prémices d'une distribution d'assurance par des acteurs non-financiers internationaux, en partenariat avec des professionnels du risque, notamment en assurance automobile et habitation. Dans ce contexte, afin d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de renforcer sa solidité par une diversification multidimensionnelle, Covéa poursuit son renforcement vers la réassurance après l'acquisition récente de PartnerRe. Parallèlement à la transformation de son activité d'assurance en France, Covéa poursuit l'adaptation de son modèle opérationnel aux enjeux induits par cette nouvelle étape de son développement.

Engagé

Covéa s'engage auprès de ses clients et sociétaires, dans la société, avec ses équipes. Des produits adaptés, fiables et compétitifs ainsi qu'une qualité de service articulant l'instantanéité et la simplicité des parcours numériques avec l'empathie et l'adaptation aux besoins d'interlocuteurs humains sont les briques fondamentales de la satisfaction de ses clients et sociétaires. Ils sont au cœur de son rôle sociétal, de sa pérennité et de l'engagement de ses équipes.

Par ailleurs, au-delà de l'utilité sociale que représente la fourniture d'offres et de services de qualité à grande échelle, Covéa est particulièrement vigilant quant à son exemplarité et son impact en matière d'environnement, de parité et d'inclusion. Ainsi, Covéa s'engage pour le droit des femmes en déployant un programme ambitieux en faveur de l'égalité femmes/hommes et en accompagnant la lutte contre les violences faites aux femmes ; le Groupe développe un programme favorisant l'inclusion au sein de ses équipes des personnes en situation de handicap et accompagne les acteurs promouvant concrètement leur inclusion ; enfin, Covéa a lancé une stratégie bas carbone pour respecter une trajectoire

de réduction de 3 % par an de ses émissions en provenance de ses immeubles d'exploitation.

La force du Groupe repose sur un esprit d'équipe et une reconnaissance de ses individualités. Dans ce cadre, Covéa cherche à développer la richesse humaine de ses collaborateurs en renforçant ses dispositifs d'écoute et d'échange et en adaptant le cadre de travail de chacun aux évolutions du monde du travail. Pour rendre chacun acteur de son parcours, Covéa accompagne les talents potentiels et déploie des formations aux métiers de demain.

L'exigence responsable

Les marques du Groupe, au travers de la relation avec les clients et sociétaires, déploient la stratégie sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client. Elles sont soutenues par les fonctions transverses qui leur apportent leur expertise et les accompagnent au quotidien.

Ainsi, pour se projeter collectivement vers l'avenir et permettre à chacun de s'épanouir, Covéa promeut les valeurs de simplicité, de respect, de pragmatisme et d'exigence.

1.5 NOTATION DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

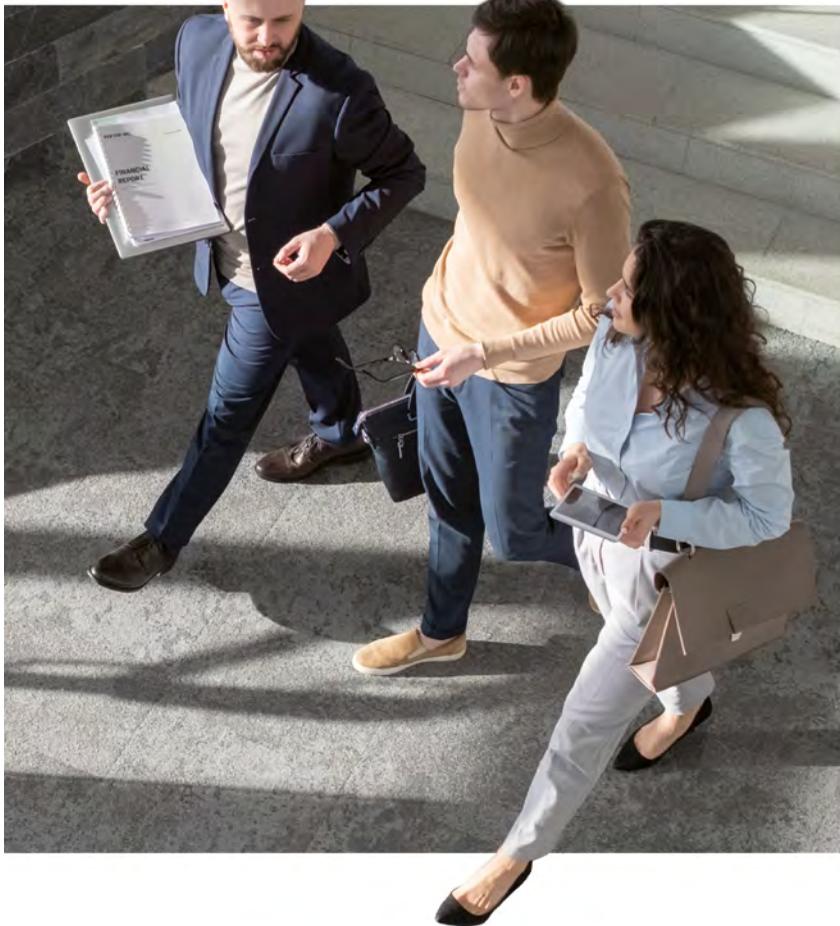
Au 31 décembre 2022, les notations de solidité financière des sociétés notées du Groupe sont les suivantes :

	Covéa Coopérations	PartnerRe	Autres sociétés³
AM Best	A+ (Supérieure) Perspective stable	A+ (Supérieure) Perspective stable	
S&P Global Ratings	AA- Perspective stable	A+ Perspective stable	AA- Perspective stable
Moody's Investors Service	Aa3 Perspective stable	A1 ² Perspective stable	

Le 21 décembre 2022, l'agence de notation AM Best a relevé la note de solidité financière de Covéa Coopérations, de « A » (Excellent) à « A+ » (Supérieure). AM Best a également relevé la note de crédit émetteur de « a+ » (Excellent) à « aa- » (Supérieure).

² Partner Reinsurance Company Ltd. et Partner Reinsurance Company of the U.S.

³ Les autres entités du Groupe notées par S&P Global Ratings sont : MMA IARD, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance et Covéa Life.



02. GOUVERNANCE DE COVÉA

P.21 Le Conseil d'administration**P.24 Les comités du Conseil d'administration**

P.24 Le Comité d'audit

P.24 Le Comité des risques

P.25 Le Comité des rémunérations et des nominations

P.25 Le Comité stratégique

P.26 La Direction générale**P.27 Politique de rémunération**

P.27 Rémunération des administrateurs et membres des comités

P.28 Rémunération du Président du Conseil d'administration

P.28 Rémunération de la Direction générale

P.29 Éléments périphériques de rémunération

P.30 Gestion des risques et contrôle interne

P.30 Système de gestion des risques

P.31 Contrôle périodique : l'audit interne

P.31 Système de conformité et de contrôle interne

P.32 Fonction Actuarielle

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste dont la société faitière, Covéa, est une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), régie par le Code des assurances. Huit entreprises du monde mutualiste et paritaire sont affiliées à la SGAM Covéa dont cinq sociétés d'assurance mutuelle régies par le Code des assurances, deux mutuelles 45 régies par le Code de la mutualité et une institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale.

Toutes les entreprises affiliées à Covéa sont à objet non commercial ou à but non lucratif et ont une gouvernance représentative de leurs sociétaires ou adhérents. Leurs Assemblées générales, composées d'une représentation élue parmi ces sociétaires et adhérents, désignent les membres de leurs Conseils d'administration.

Conformément à son objet social, Covéa définit la stratégie du Groupe dans laquelle s'inscrit celle des entreprises affiliées et des sociétés majoritairement contrôlées appartenant à son périmètre de combinaison des comptes, en prenant en considération les intérêts de toutes les entités et la manière dont ces intérêts contribuent à l'objectif commun du Groupe sur le long terme. Covéa veille, de façon centralisée, à la mise en œuvre de la stratégie.

Covéa organise la gouvernance et le pilotage du Groupe, coordonne la solidarité financière entre ses entreprises affiliées, exerce un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés et établit les comptes combinés du Groupe.

Covéa est administré par un Conseil d'administration, composé majoritairement d'administrateurs issus des Conseils d'administration de ses entreprises affiliées qui sont toutes représentées à son Assemblée générale. La gouvernance de Covéa émane ainsi de celle de ses entreprises affiliées et permet la représentation du sociétariat.

La gouvernance du Groupe, les principes et modalités de fonctionnement de ses instances ainsi que les responsabilités de ces dernières sont notamment régies par les statuts, les conventions d'affiliation et de combinaison, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Un document « cadre de gouvernance institutionnelle du groupe Covéa », adopté par le Conseil d'administration, synthétise l'ensemble.

Des exigences d'honorabilité et de compétences s'appliquent aux personnes participant au système de gouvernance (Conseils d'administration, dirigeants effectifs, fonctions clés). Une politique « honorabilité et compétence », approuvée annuellement par le Conseil d'administration, encadre les exigences et les procédures mises en œuvre au sein de Covéa.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie. Il permet de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Au 31 décembre 2022, la gouvernance du groupe Covéa est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre.

COMITÉ D'AUDIT

COMITÉ DES RISQUES

COMITÉ DES
RÉMUNÉRATIONS ET DES
NOMINATIONS

COMITÉ STRATÉGIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Covéa et représentent Covéa dans ses rapports avec les tiers.

COMITÉ EXÉCUTIF¹

Le Comité exécutif assiste le Directeur général dans la coordination opérationnelle des entités et des activités du Groupe.

¹ À compter du 1^{er} Janvier 2023, le Comité exécutif Covéa est remplacé par le Comité de Direction Groupe.

Dans le contexte de l'acquisition de PartnerRe qui représente une transformation majeure pour le Groupe, le Conseil d'administration de Covéa a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et a nommé M. Michel Gougnard Président du Conseil d'administration de Covéa à compter du 1^{er} juillet 2022. M. Thierry Derez a été reconduit dans sa fonction de Directeur général.

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, Covéa est administré par un Conseil d'administration composé de 26 membres.

Noms	Fonctions au sein du Conseil d'administration
Michel GOUGNARD	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'audit
Christian BAUDON	Administrateur et administrateur délégué Membre du Comité stratégique
Jean-Pierre JOUYET	Administrateur et administrateur référent Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean-Michel BANLIER	Administrateur Membre du Comité des risques
Bernard BARBOTTIN	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
Hélène BÉJUI-HUGUES	Administratrice Présidente du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
MAAF Santé représentée par Luce BERILLE	Administratrice
Sophie BIOU	Administratrice
SMI représentée par Guy BLEYER	Administrateur
APGIS représentée par Arcangelo CALABRO	Administrateur
MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Michel COURSAT	Administrateur Membre du Comité d'audit
Xavier DEJAIFFE	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Christian DELAHAIGUE	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Thierry DEREZ	Administrateur Président du Comité stratégique
Jean FLEURY	Administrateur Président du Comité d'audit Membre du Comité des risques Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Anne-José FULGÉRAS	Administratrice Présidente du Comité des risques Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par Christophe GUETTIER	Administrateur Membre du Comité des risques

Éric LAGARDE	Administrateur
AM-GMF représentée par Bernadette LE BOURGEOIS	Administratrice
André MARTINEZ	Administrateur Membre du Comité stratégique
Hélène MARTINI	Administratrice Membre du Comité stratégique
Marie-France ORTI	Administratrice Membre du Comité d'audit
MAAF Assurances représentée par Jean-Pierre PAQUIEN	Administrateur Membre du Comité des risques
Jean-Louis REYNET	Administrateur
Laurent TROUVÉ	Administrateur
Annick WEXLER	Administratrice

M. Jean-Claude Seys est Président d'honneur de Covéa. À ce titre, il participe aux réunions du Conseil d'administration et dispose d'une voix consultative.

Évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2022

	Départs		Nominations	
Conseil d'administration	Philippe BAILLY	20/10/2022	Luce BERILLE	28/06/2022
	Représentant SMI		Représentant MAAF Santé	
	Agnès BEKOURIAN	01/01/2022	Guy BLEYER	20/10/2022
	Représentant APGIS		Représentant SMI	
	Luce BERILLE	28/06/2022	Arcangelo CALABRO	01/01/2022
	Myriam GARREC	01/05/2022	Représentant APGIS	
	Karine GILBERT BELHOMME	05/09/2022	Michel GOUGNARD	28/06/2022
Assurances Mutuelles de France, représentée par Jean-Marie MECKLER	27/10/2022	Éric LAGARDE	14/09/2022	
Comité des rémunérations et des nominations				
Comité d'audit	MAAF Santé, représentée par Michel GOUGNARD	28/06/2022	Anne-José FULGÉRAS	14/09/2022
	SMI, représentée par Philippe BAILLY	20/10/2022	Michel GOUGNARD	28/06/2022
Comité des risques	MAAF Santé, représentée par Michel GOUGNARD	28/06/2022	Jean-Marie MECKLER	27/10/2022
	Assurances Mutuelles de France, représentée par Jean-Marie MECKLER	27/10/2022		
Comité stratégique			Michel GOUGNARD	28/06/2022

Missions et attributions du Conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration a notamment les attributions suivantes :

- arrête la stratégie du Groupe y compris financière dans laquelle les entreprises affiliées inscrivent leur propre stratégie, suit les activités du Groupe ;
- détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, arrête les comptes sociaux et combinés, approuve les conventions réglementées, fixe la rémunération des mandataires sociaux et dans ce cadre procède à la répartition de l'enveloppe votée par l'Assemblée générale pour la rémunération des administrateurs, décide du partage des coûts de la SGAM ;
- approuve les politiques écrites prévues par la réglementation Solvabilité 2 qui sont ensuite déclinées dans les entités du Groupe ;
- approuve le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) Groupe, le rapport actuariel Groupe, le rapport régulier au contrôleur Groupe, le rapport sur la solvabilité et la situation financière Groupe et tout autre rapport réglementaire relevant de son champ de compétence ;
- fixe la composition et les attributions des comités, émanation du Conseil d'administration qui exercent donc leurs activités sous sa responsabilité ;
- veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts, et dès lors qu'il constate qu'une entreprise affiliée ne respecte pas ses engagements, il peut engager les mesures prévues dans les statuts ;
- intervient dans la mise en œuvre et le suivi de la solidarité financière prévue dans les conventions d'affiliation (fixation des mécanismes de solidarité notamment) ;
- exerce un contrôle effectif sur les entreprises affiliées et sur les sociétés majoritairement contrôlées appartenant au périmètre de combinaison des comptes, et assure un rôle d'arbitre entre les sociétés du Groupe ;
- autorise certaines opérations hors Groupe des entreprises affiliées susceptibles d'engager plus de 10 % de leurs fonds propres et n'entrant pas dans leur programme d'investissement validé par leur Conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de six années.

Le Conseil d'administration procède à une évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation examine la composition et l'organisation du conseil et des débats au sein du

conseil, les compétences individuelles et collectives des administrateurs, l'assiduité aux réunions.

Le Conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2022, il s'est réuni huit fois et le taux de participation de ses membres est de 96,29 %.

Rôles au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, un administrateur délégué et un administrateur référent. Leurs rôles sont définis dans les statuts.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil d'administration. Il s'assure par ailleurs de la bonne information de l'Assemblée générale.

L'administrateur délégué est désigné par le Conseil d'administration et assiste le Président. En cas d'absence du Président à une séance du Conseil d'administration, l'administrateur délégué assume la Présidence de la séance. Il est appelé à suppléer le Président en cas de vacance du poste.

L'administrateur référent est désigné par le Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des instances institutionnelles de Covéa. Dans ce cadre :

- il est consulté sur les ordres du jour du Conseil d'administration et peut demander l'inscription de points complémentaires ;
- il peut, dans une situation d'urgence, et/ou à la demande d'un tiers des administrateurs, convoquer un Conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- il se saisit ou est saisi par les administrateurs de toute situation pouvant être potentiellement analysée comme un conflit d'intérêt, et s'il considère que la qualification de conflit d'intérêt peut être retenue, en informe le Conseil d'administration qui décide, s'il y a lieu, des mesures à prendre.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2022, les activités du Conseil d'administration ont notamment porté sur :

- le suivi des activités du Groupe, de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion financière ;
- les évolutions de la gouvernance, de la composition du Conseil d'administration et des comités, et de la rémunération des mandataires sociaux ;
- la finalisation de l'acquisition de PartnerRe, réassureur mondial, et son arrimage au groupe Covéa ;

- le suivi des filiales internationales, en particulier la cession des filiales du Groupe en Italie, Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni ;
- la création de la Fondation d'entreprise Covéa ;
- le renouvellement du programme de réassurance ;
- l'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion de Covéa (SGAM) ;
- l'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion du Groupe ;
- la présentation des comptes combinés semestriels ;
- les travaux menés en application de la réglementation prudentielle : approbation du rapport régulier au contrôleur (RSR) et du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), des politiques écrites, des rapports des fonctions clés, notamment le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA), et du rapport de contrôle interne sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la revue des rapports du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de l'exercice 2022, les membres du Conseil d'administration ont participé à une journée, organisée par l'Association des Assureurs Mutualistes, sur le thème « L'assurance, acteur clé des transitions énergétique, climatique et démographique ». Par ailleurs, cinq sessions de formation ont été organisées portant sur l'impact du dérèglement climatique sur l'activité d'assurance, les marchés financiers et les stratégies d'investissements, les marchés des professionnels et des entreprises IARD, le système de gestion des risques – ORSA : un outil d'aide à la décision –, et des sujets réglementaires tels que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et l'éthique des affaires.

2.2 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1. LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de sept membres au 31 décembre 2022 :

- Jean Fleury, Président,
- MMA IARD Assurances Mutuelles, représentée par Michel Coursat, membre,
- Patrice Forget, membre,
- Anne-José Fulgéras, membre,
- Michel Gougnard, membre,
- Marie-France Orti, membre,
- Jean-Jacques Vouhé, membre.

Le Comité d'audit est notamment chargé :

- de suivre l'élaboration de l'information financière et le contrôle des comptes sociaux et combinés de la SGAM Covéa ;
- de s'assurer des contrôles effectués par les commissaires aux comptes ;
- d'examiner, pour le Groupe, conjointement avec le Comité des risques, le rapport régulier au contrôleur (RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) et le rapport actuariel ;
- de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en s'appuyant notamment sur les travaux des commissaires aux comptes ;

- de suivre les travaux de l'audit interne ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et d'intervenir dans le processus de nomination et de renouvellement ;
- d'autoriser les services autres que la certification des comptes (SACC) délivrés par les commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés. En 2022, le Comité d'audit s'est réuni six fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

2.2.2. LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de six membres au 31 décembre 2022 :

- Anne-José Fulgéras, Présidente,
- Jean-Michel Banlier, membre,
- Jean Fleury, membre,
- MMA VIE Assurances Mutuelles, représentée par Christophe Guettier, membre,
- Jean-Marie Meckler, membre,
- MAAF Assurances, représentée par Jean-Pierre Paquien, membre.

Le Comité des risques est notamment chargé :

- d'assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques en veillant à leur existence, leur déploiement et leur pertinence ;
- d'auditionner les Fonctions clés Gestion des risques, Conformité et Actuariat du Groupe ;
- d'examiner la stratégie de gestion des actifs, de protection en réassurance, et plus généralement toute opération impactant le profil de risque ou la solvabilité ;
- d'examiner, pour le Groupe, conjointement avec le Comité d'audit, le rapport régulier au contrôleur (RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) et le rapport actuariel.

Le Président du Comité des risques rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés. En 2022, le Comité des risques s'est réuni six fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

2.2.3. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de six membres au 31 décembre 2022 :

- Hélène Béjui-Hugues, Présidente,
- Bernard Barbotin, membre,
- Xavier Dejaiffe, membre,
- Christian Delahaigue, membre,
- Jean Fleury, membre,
- Jean-Pierre Jouyet, membre.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé :

- d'examiner pour le compte du Conseil d'administration l'application de la politique de rémunération ;
- de proposer les rémunérations des mandataires sociaux (administrateur, membre de comités du conseil, Président, Directeur général, Directeur général délégué) et d'examiner certaines situations notamment celle des responsables de Fonctions clés ;
- d'émettre des préconisations sur la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Président, Administrateur délégué, Administrateur référent, Directeur général, Directeur général délégué, Dirigeant effectif), des comités, et d'entendre la présentation par le Directeur général des évolutions de carrière des principaux dirigeants exécutifs et des Fonctions clés ;
- de proposer le plan de continuité de la direction effective ;
- d'opérer le suivi des compétences collégiales des conseils et comités, de valider et de suivre le programme de formation des administrateurs, et de superviser l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations, instance d'étude, d'analyse et de réflexion, émet à l'attention du Conseil d'administration et de la Direction générale quand celle-ci le consulte, des avis, propositions, ou recommandations dans le cadre des missions susvisées.

Par ailleurs, une fois par an, le Président du comité rend compte au Conseil d'administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations, et démarches engagées par le comité dans le cadre de ses missions.

En 2022, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni douze fois. Le taux de participation de ses membres est de 97,22 %.

2.2.4. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de huit membres au 31 décembre 2022 :

- Thierry Derez, Président,
- Bernard Barbotin, membre,
- Christian Baudon, membre,
- Hélène Béjui-Hugues, membre,
- Anne-José Fulgéras, membre,
- Michel Gougnard, membre,
- André Martinez, membre,
- Hélène Martini, membre.

Le Comité stratégique est notamment chargé :

- d'instruire, pour le compte du Conseil d'administration de Covéa, les questions relatives à la stratégie du Groupe, notamment :
 - l'évaluation de la position stratégique du Groupe dans son environnement,
 - l'examen des propositions de la Direction Générale relatives à la stratégie avant de les soumettre au Conseil d'administration de Covéa,
- de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe adoptée par le Conseil d'administration ;
- d'examiner les projets de rapprochement, de croissance externe, d'investissement et de désinvestissement ayant un impact significatif ;
- de maintenir, par les échanges au sein du comité, un dialogue permanent avec la Direction générale du Groupe sur les évolutions stratégiques, incluant notamment la politique de développement à l'international et les partenariats stratégiques.

En 2022, le Comité stratégique s'est réuni cinq fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le 18 novembre 2022, le Conseil d'administration a nommé M. Sylvestre Frézal et M. Laurent Tollié, Directeurs généraux délégués. Le mandat de Directeur général délégué de M. Paul Esmein a pris fin le 18 novembre 2022 et sa qualité de Directeur général adjoint du Groupe le 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le Directeur général, M. Thierry Derez, est donc assisté de trois Directeurs généraux délégués, Mme Maud Petit, M. Sylvestre Frézal et M. Laurent Tollié.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Covéa. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ils représentent Covéa dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leurs pouvoirs.

Au 31 décembre 2022, le Comité exécutif était composé de 13 membres :

- Thierry Derez, Directeur général,
- Paul Esmein, Directeur général adjoint et Secrétaire général,
- Maud Petit, Directrice générale déléguée et Directrice générale Finances,
- Laurent Tollié, Directeur général délégué et Directeur général de la Relation Client,
- Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF²,
- Éric Lécuyer, Directeur général de MMA,
- Jérôme Roncoroni, Directeur général de GMF,
- Thierry Francq, Directeur général Transformation et Activités Internationales,
- Valérie Cohen, Directrice générale des Offres et Services,
- Amaury de Hauteclocque, Directeur général des Coopérations Humaines,
- Olivier Le Borgne, Directeur général Investissements,
- Lionel Calvez, Directeur général Risques,
- Béatrice Savouré, Directrice Assurance vie.

Jusqu'au 31 décembre 2022, le Comité exécutif a assisté le Directeur général dans la coordination opérationnelle de l'ensemble des entités et des activités du Groupe. Il a ainsi traité des sujets intéressant les sociétés du Groupe qui mutualisent une part de leurs ressources, de leurs outils et de leurs pratiques dans le cadre de politiques communes. Ce comité s'est réuni deux fois par mois, et aussi souvent que l'intérêt du Groupe et de ses entités l'a exigé.

Dans le contexte de l'acquisition de PartnerRe, le Groupe a fait évoluer sa gouvernance opérationnelle au 1^{er} janvier 2023 avec notamment la création d'un Comité de Direction Groupe pour débattre et piloter les aspects stratégiques et financiers du Groupe et la réunion de l'ensemble des opérations Assurances France³ au sein de la Direction générale Assurances France. Le Comité de Direction Groupe assiste le Directeur général dans sa mission. Il réunit autour de M. Thierry Derez :

- Stéphane Duroule, Directeur général Assurances France,
- Jacques Bonneau, Directeur général de PartnerRe,
- Thierry Francq, Directeur général Réassurance et Activités Internationales,
- Maud Petit, Directrice générale Finances,
- Sylvestre Frézal, Secrétaire général,
- Lionel Calvez, Directeur général Risques,
- Olivier Le Borgne, Directeur général Investissements.

² M. Antoine Ermeneux a été nommé Directeur général de MAAF Assurances SA le 8 décembre 2022 en remplacement de M. Stéphane Duroule qui a conservé son rôle de Directeur général de la marque MAAF au sein du Comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2022.

³ Hors APGIS, SMI et le Finistère.

2.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Une politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants et des membres de la Direction générale de Covéa⁴.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance du Groupe. La politique de rémunération a également pour finalité :

- de dégager les principes généraux permettant :
 - d'établir une rémunération globale cohérente avec le marché à même d'attirer les compétences et talents nécessaires au fonctionnement et au développement du Groupe ;
 - de mettre en œuvre une politique d'augmentation des rémunérations cohérente et équitable ;
 - de favoriser une politique de reconnaissance individuelle et collective respectueuse des contributions de chacun et préservant les intérêts des clients et sociétaires. Dans ce cadre, les systèmes de rémunération variable doivent permettre la reconnaissance de contributions significatives au développement des activités, sans créer de conflit d'intérêt et dans la limite des prises de risque assumées ;
 - de promouvoir une gestion des risques saine et prudente, en particulier en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.
- de garantir qu'il n'y a aucune incitation à une prise de risque préjudiciable aux clients et sociétaires.

Elle pose ainsi des principes généraux et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif. La politique de rémunération est approuvée annuellement par le Conseil d'administration de Covéa.

2.4.1. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES COMITÉS

Covéa attribue une rémunération aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration et de leur participation éventuelle à

des comités spécialisés – Comité d'audit, Comité des risques, Comité des rémunérations et des nominations et Comité stratégique.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration réunit 26 administrateurs, le Comité d'audit est composé de sept membres, le Comité des risques et le Comité des rémunérations et des nominations sont composés de six membres chacun et le Comité stratégique de huit membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée dans tous les cas en rémunération du travail de préparation ;
- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de favoriser l'assiduité.

En 2022, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'administration : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance (hors administrateur délégué et administrateur référent) ;
- pour la participation au Comité d'audit, au Comité des risques, au Comité des rémunérations et des nominations, au Comité stratégique : un fixe annuel de 4 000 euros (porté à 8 000 euros pour le Président du comité) et 2 000 euros par séance ;
- pour l'administrateur délégué et l'administrateur référent : une indemnité forfaitaire de 60 000 euros hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence versés au titre de la participation au Conseil d'administration.

Les administrateurs de Covéa qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Pour l'exercice 2022, le montant global des indemnités des administrateurs et membres de comités de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entreprises affiliées et les filiales consolidées) est de 1 455 260 euros (dont 1 074 000 euros au titre de leurs mandats Covéa). Les frais de déplacement et de séjour des administrateurs font par ailleurs l'objet d'un remboursement.

Les administrateurs et membres de comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de leur mandat.

⁴ Au 31 décembre 2022, la Direction générale est composée du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des membres du Comité exécutif.

2.4.2. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le contexte de l'acquisition de PartnerRe, le Conseil d'administration de Covéa a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et a nommé M. Michel Gougnard Président du Conseil d'administration de Covéa à compter du 1^{er} juillet 2022.

Covéa attribue une rémunération au Président du Conseil d'administration. Au titre de 2022, un prorata a été appliqué sur la rémunération annuelle allouée au Président nommé à effet du 1^{er} juillet 2022. Il a ainsi perçu en 2022 une rémunération fixe brute de 150 000 euros, en complément de ses indemnités d'administrateur. Il est remboursé des frais professionnels qu'il peut supporter au titre de sa fonction et dispose de tous les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de son mandat.

2.4.3. RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2.4.3.1. DIRECTEUR GÉNÉRAL

En complément de ses indemnités d'administrateur, la rémunération brute du Directeur général⁵ au titre de 2022 est de 1 869 350 euros, incluant une rémunération fixe, une rémunération variable et des primes exceptionnelles.

Le dispositif de rémunération variable dont bénéficie le Directeur général est identique à celui des membres salariés de la Direction générale, décrit dans le paragraphe 2.4.3.3 « Membres salariés de la Direction générale ». Le Directeur général ne bénéficie pas d'attribution d'action, ni de stock-option.

2.4.3.2. DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Pour l'exercice 2022, le montant des rémunérations des Directeurs généraux délégués de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les filiales consolidées) est de 233 749 euros (dont 133 482 euros au titre de leurs mandats Covéa).

Suite à une décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, les Directeurs généraux délégués ne bénéficieront plus d'indemnité au titre de leurs mandats Covéa.

Par ailleurs, ils sont titulaires d'un contrat de travail pour leurs autres fonctions au sein du Groupe, détachables de leur mandat social.

2.4.3.3. MEMBRES SALARIÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération des membres salariés de la Direction générale est établie de manière à encourager la performance individuelle et collective en cohérence avec les intérêts du Groupe sur le long terme. La rémunération annuelle est ainsi composée d'une part fixe, d'une part variable et, le cas échéant, des primes exceptionnelles.

Le montant de la part variable annuelle est apprécié sur la base d'une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, incluant une évaluation de la performance individuelle et collective, définis en début de période.

Elle est structurée, en pourcentage de la rémunération fixe, de la manière suivante :

- Une part variable annuelle individuelle pouvant aller jusqu'à 20 % ;
- Une part variable annuelle collective, basée sur des objectifs du plan stratégique « 2022-2024 : *Grandir ensemble* », pouvant aller jusqu'à 10 %⁶.

Une prime variable à long terme basée sur des objectifs stratégiques collectifs, favorisant la création de valeur durable par une approche mesurée, prudente et continue pourra être également versée en fonction de la réalisation des objectifs à la fin de la période du plan stratégique « 2022-2024 : *Grandir ensemble* ». Cette prime variable à long terme peut aller jusqu'à 10 %⁶ de la rémunération annuelle fixe.

⁵ La dissociation des mandats de Président et de Directeur général est effective au 1^{er} juillet 2022. La rémunération visée pour le Directeur général comprend celle qu'il percevait en qualité de Président de Covéa et des mutuelles jusqu'au 1^{er} juillet 2022 et celle allouée à compter de cette date en qualité de Directeur général de Covéa.

⁶ En cas de surperformance par rapport aux objectifs définis par le plan stratégique, ces taux cibles peuvent être portés respectivement à 14 % et 17,4 % pour les membres salariés de la Direction générale.

La rémunération des membres de la Direction générale⁷ (non compris le Directeur général) au titre de 2022 est de 5 607 215 euros. L'effectif moyen est de 12,07 membres. Elle est présentée annuellement au Comité des rémunérations et des nominations.

En complément, ils bénéficient de l'application des accords d'intéressement et de participation signés par leur employeur.

Les membres salariés de la Direction générale peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de l'entité dont ils sont dirigeants ou salariés. Le cas échéant, une refacturation est opérée entre les structures employeurs et les entités.

2.4.4. ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES DE RÉMUNÉRATION

Régimes de retraite supplémentaires

Le dispositif de retraite dont bénéficie l'ensemble de la Direction générale est similaire dans sa nature à celui mis en place pour les cadres de direction⁸. Il s'est appuyé sur une étude réalisée par un cabinet externe⁹ relative aux pratiques des grands groupes français et en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF.

Permettant la constitution d'une épargne progressive en vue de la retraite, le dispositif de retraite supplémentaire combine :

- un Plan Épargne Retraite, régime de retraite obligatoire à cotisations définies. Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur d'une cotisation à un organisme tiers correspondant à 5 % de la rémunération de référence. Les versements ainsi effectués à l'organisme tiers bénéficient du cadre social et fiscal du Plan Épargne Retraite Obligatoire ;
 - une sortie en rente obligatoire de l'épargne retraite issue des cotisations versées par l'employeur au profit des bénéficiaires. Les rentes versées aux bénéficiaires sont soumises aux cotisations sociales, impôts et taxes applicables.
- un régime de retraite facultatif à cotisation définies dit « article 82 ». Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur à un organisme tiers d'une cotisation correspondant à 10 % de la rémunération de référence et, le cas échéant, le versement, pendant une durée de cinq ans, d'une cotisation complémentaire. Cette dernière correspond à un pourcentage de la rémunération de référence déterminé en fonction de l'ancienneté des

bénéficiaires au sein du Groupe en qualité de cadre de direction ou de mandataire social de la SGAM au moment de la mise en place de ce régime ;

- le versement par l'employeur d'une indemnité visant à neutraliser le précompte de cotisations sociales, impôts et taxes applicables à la charge des bénéficiaires, les cotisations versées à l'organisme tiers ne bénéficiant d'aucun régime social et fiscal préférentiel. Le versement de cette indemnité est concomitant au versement de la cotisation à l'organisme tiers.

Ces régimes à cotisations définies ne garantissent pas de niveau de retraite. La rémunération de référence, constituant l'assiette de calcul, intègre les montants bruts (fixe et variable) au titre du contrat de travail et du mandat social.

Autres avantages

Chaque membre de la Direction générale peut bénéficier d'une voiture de fonction ou d'une compensation monétaire, à l'exception du Directeur général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs santé prévoyance que l'ensemble des salariés¹⁰ du Groupe. Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient de la possibilité d'effectuer un bilan de santé.

Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de stock-option.

⁷ Montants fixes et variables au titre de leurs contrats de travail y compris primes exceptionnelles.

⁸ Cadre de direction du groupement d'employeurs Covéa D.

⁹ Willis Towers Watson.

¹⁰ Hors salariés de PartnerRe.

2.5 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

2.5.1. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour mission de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rendre compte en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis. La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la Direction générale Risques.

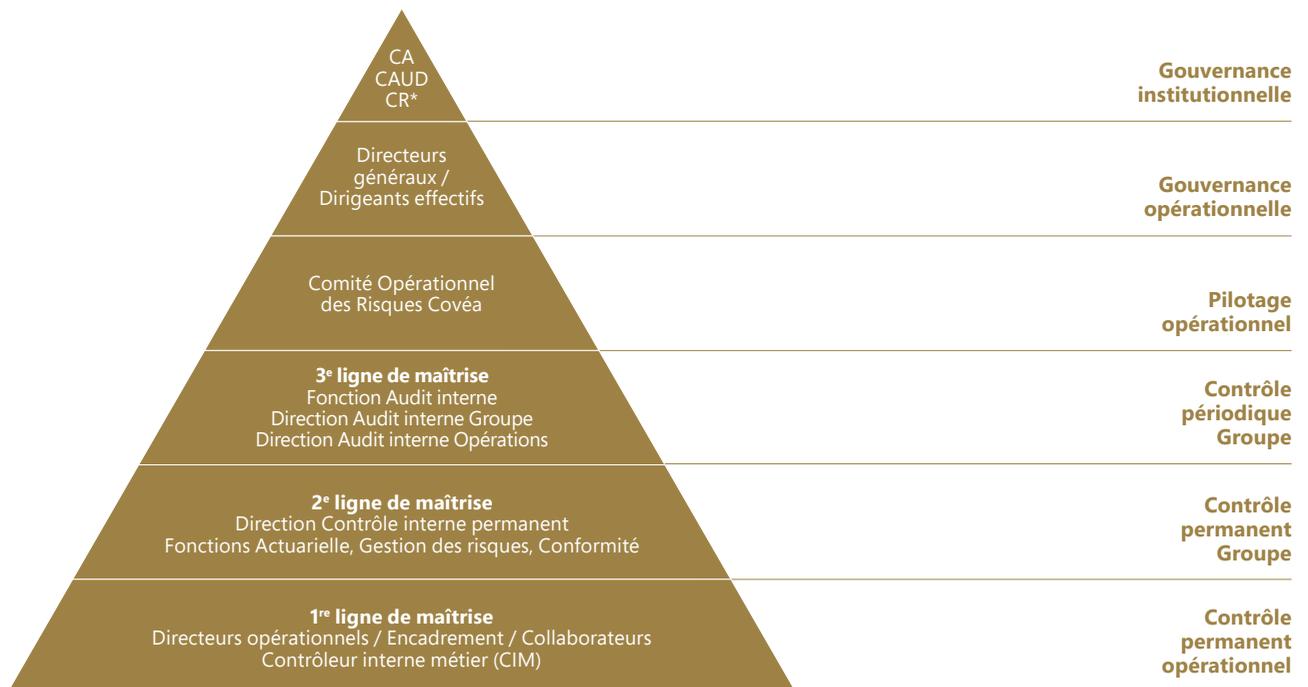
Le dispositif de gestion des risques :

- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en normes Solvabilité 2, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques auxquels le Groupe est exposé élaborée à partir d'une méthode commune et d'une nomenclature harmonisée des risques ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dits processus « ORSA¹¹ ». Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des reportings relatifs aux risques du Groupe à destination des instances de gouvernance, dont le rapport ORSA annuel ;
- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques

par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'administration.

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des entités du Groupe. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles décrites sur chaque domaine considéré sont cohérentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif de contrôle du Groupe.



* Conseil d'administration, Comité d'audit et Comité des risques.

¹¹ ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* - Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

La Fonction Gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction générale, au Comité des risques, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité Opérationnel des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques du Groupe et de ses entités, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes...), et aux activités de la Direction de la Conformité. Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la Direction de l'Audit interne.

2.5.2. CONTRÔLE PÉRIODIQUE : L'AUDIT INTERNE

La Fonction Audit interne a pour finalité d'assister le Conseil d'administration, notamment par ses interventions en Comité d'audit, et la Direction générale dans la protection des actifs, de la réputation et de la viabilité du Groupe et des entités le composant. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La Fonction d'Audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation. Le champ de la Fonction d'Audit interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques et la viabilité du modèle d'affaires ;
- la situation technique, économique et financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'efficacité des ressources et des organisations ;
- la maîtrise des opérations (y compris les projets) et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées ;
- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associé ;
- l'efficacité des systèmes d'informations ;
- les dispositifs de lutte antifraude interne et externe, et de lutte anticorruption ;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise ;
- la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ;
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

La Fonction d'Audit interne, mise en œuvre par les équipes de la Direction d'Audit interne Covéa, est placée sous l'autorité directe du Directeur général du Groupe et rapporte fonctionnellement au Comité d'audit. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'administration.

Un reporting est réalisé et diffusé régulièrement aux membres du Comité exécutif¹² qui est notamment destinataire :

- du tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations ;
- du rapport annuel de la Fonction Audit interne Groupe présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2021 et maintenue en 2022. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

2.5.3. SYSTÈME DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de conformité

Afin d'assurer au Groupe une mise en conformité avec les exigences réglementaires qui lui sont applicables, la Direction de la Conformité Covéa met en place des dispositifs permettant de répondre aux missions de la Fonction Vérification de la conformité sur de nombreux sujets (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, protection des données, éthique des affaires, protection de la clientèle, relations avec les autorités de contrôle...).

Les missions de la Fonction Vérification de la conformité sont notamment les suivantes :

- conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance ;
- identifier et évaluer les risques de non-conformité associés aux opérations et aux changements d'environnement juridique ;
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir les non-conformités.

La Fonction Vérification de la conformité dont le titulaire est le Directeur de la Conformité Covéa rend compte régulièrement de ses activités au Comité des risques.

¹² Comité de Direction Groupe à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour mener à bien ces missions, dans le cadre du périmètre de sa politique, la Conformité s'appuie sur une organisation permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires et leurs impacts en termes de conformité sur les activités exercées au sein du Groupe, de piloter ou superviser la mise en œuvre des exigences réglementaires prioritaires et d'évaluer le risque de non-conformité afin de déterminer ses zones d'exposition majeures et les actions principales à mener. Le plan de conformité établi annuellement permet d'explicitier ces activités.

En outre, un plan de vérification de la conformité est établi annuellement sur la base des thématiques issues de la politique de conformité. La Fonction Vérification de la conformité priorise les thématiques de conformité et le périmètre des contrôles. Ces contrôles de conformité permettant de s'assurer de l'existence et de la mise en œuvre des dispositifs sont réalisés par la Direction du Contrôle interne permanent pour le compte de la Fonction Vérification de la conformité. Les conclusions de ces contrôles (résultats et actions de mise en conformité) font l'objet d'une présentation conjointe par la Fonction Vérification de la conformité et la Direction du Contrôle interne permanent au Comité des risques au moins une fois par an.

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels le Groupe est soumis ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

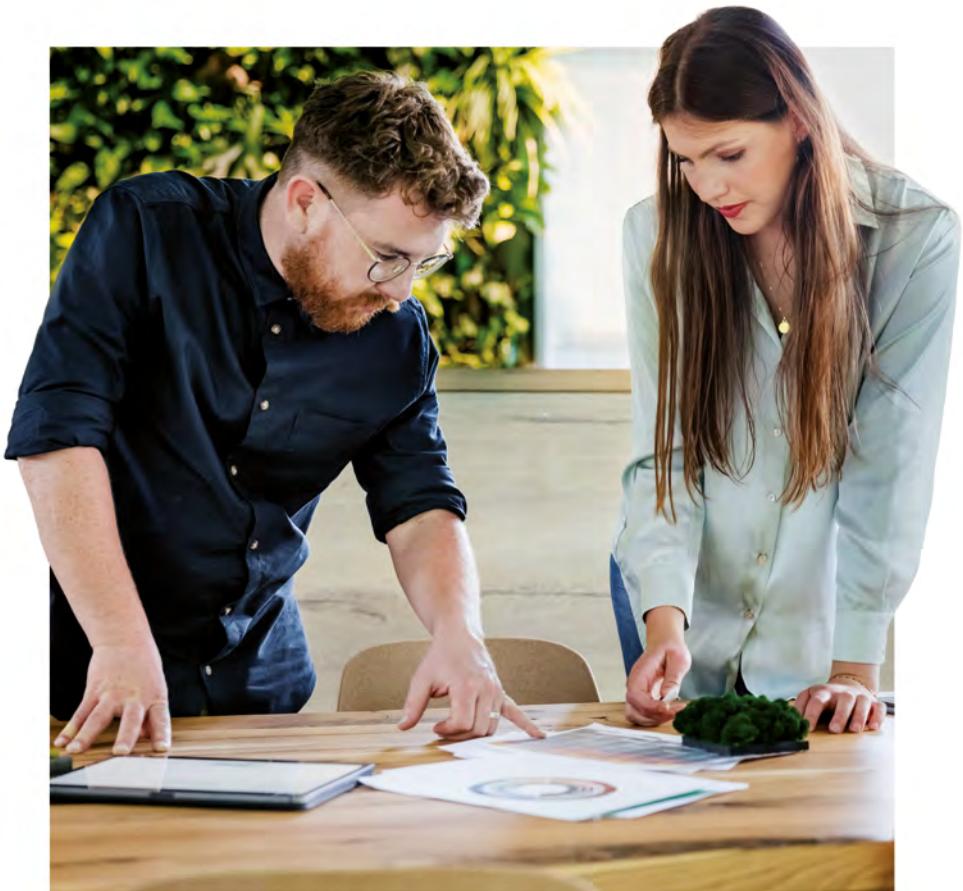
Par ailleurs, La Direction du Contrôle interne permanent, rattachée à la Direction générale Risques, a pour mission de donner une vision consolidée au niveau du Groupe des risques opérationnels. Elle produit un reporting régulier sur les travaux de contrôle interne à destination des Directeurs, Directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

2.5.4. FONCTION ACTUARIELLE

Au sein de la Direction Actuariat Groupe, la Fonction Actuarielle a pour mission de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques prudentielles. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement et de réassurance. L'ensemble des travaux de la Fonction Actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la Fonction Actuarielle s'appuie essentiellement sur ses propres ressources ainsi que sur le dispositif de contrôle du Groupe. Ainsi, les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la Fonction Audit interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent à la Fonction Actuarielle d'identifier des thématiques prioritaires devant être approfondies au cours de l'exercice. La coordination des Fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité opérationnel des risques, permet également d'orienter les travaux de la Fonction Actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés.

La Fonction Actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et émet une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité d'audit et au Comité des risques, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.



03. UN GROUPE ENGAGÉ ET RESPONSABLE

P.36 Notre impact sociétal : la stratégie RSE de Covéa

P.37 Preuve en est : nos actions concrètes

P.37 Entreprise responsable

P.41 Employeur responsable

P.43 Assureur responsable

P.46 Investisseur responsable

P.47 PartnerRe, la nouvelle entité de réassurance du Groupe

P.49 Taxonomie environnementale

3.1 NOTRE IMPACT SOCIÉTAL : LA STRATÉGIE RSE DE COVÉA

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, Covéa se veut acteur de la transition sociétale et environnementale et cherche à construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses parties prenantes, ses clients, ses collaborateurs et, au-delà, à la société au sens large.

Pour cela, Covéa s'est fixé une ambition : celle d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable.

En ce sens, le Groupe développe ses responsabilités socles sur chacune de ses sphères d'activité et d'influence : d'entreprise, d'employeur, d'assureur et d'investisseur.

Pour aller plus loin, il a décidé d'étendre son action au-delà de son périmètre naturel de responsabilités, en se concentrant sur cinq champs où son action est légitime et son potentiel d'impact fort :

- **L'égalité des chances** : Covéa veut promouvoir une société plus inclusive, en menant des actions en faveur de la parité et de l'employabilité, en luttant contre toute forme de discrimination.
- **Les savoirs** : l'accès du plus grand nombre aux savoirs est complémentaire de l'enjeu d'égalité des chances. Le Groupe et ses marques développent des partenariats à vocation éducative et culturelle.
- **La prévention des risques** : elle fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est un savoir-faire dont Covéa, assureur responsable, veut faire profiter ses clients et aussi l'ensemble de la société.
- **Les territoires et la proximité** : nous voulons encourager le dynamisme économique local pour concourir à réduire les fractures géographiques.
- **L'environnement** : Covéa contribue à accélérer la transition vers un modèle de société plus durable, en réduisant son empreinte environnementale, en favorisant l'investissement responsable et en proposant des offres et services durables à ses clients et sociétaires.

Covéa s'est doté, en 2020, d'une nouvelle stratégie d'engagement sociétal, intitulée « Notre Impact Sociétal » (NIS). Celle-ci vise à créer un impact sociétal fort, inclusif et concret, matérialisé par une exigence et un discours de preuves, sous le sigle #PreuveEnEst.

Le Groupe intègre, au cœur même de son nouveau plan stratégique « Covéa 2024 - Grandir ensemble », ses ambitions en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, de soutien au droit des femmes et de développement de sa trajectoire bas carbone, ainsi que la création de la Fondation d'entreprise Covéa.

En 2022, pour la première fois, Covéa a souhaité faire certifier sa politique RSE par Ecovadis. Avec une évaluation globale de 52 points sur 100, le Groupe a obtenu la médaille de bronze en récompense de sa performance RSE. Les résultats présentent un point fort sur les achats responsables ; ils sont équilibrés sur les 3 piliers environnement, éthique et social/droit de l'homme. Covéa s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et entend ainsi augmenter son score dans les prochaines années.

La démarche d'impact sociétal implique toutes les entités françaises. Une vingtaine de projets, mobilisant près de 150 contributeurs internes dans 95 % des grandes directions en France, ont ainsi été déployés en 2022 et ont permis de délivrer les premières preuves attendues.

À l'international, notre champ d'action s'est encore élargi en 2022 avec l'acquisition de PartnerRe, réassureur engagé à la fois sur la gestion des risques climatiques et la résilience des économies face au changement climatique, mais aussi sur l'inclusion et la diversité. Les principaux éléments relatifs aux ambitions et actions RSE de cette nouvelle entité figurent dans un chapitre dédié de ce document. Une information plus exhaustive est accessible directement sur le site internet de PartnerRe.

3.2 PREUVE EN EST : NOS ACTIONS CONCRÈTES

Une déclaration de performance extra-financière est publiée, de façon volontaire, sur le périmètre de l'unité économique et sociale (UES) du groupe Covéa. Ce document, disponible sur le site internet de Covéa, décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités.

Les principales actions menées en France par le Groupe en 2022 en matière de Durabilité sont exposées ci-après.

3.2.1 ENTREPRISE RESPONSABLE

3.2.1.1 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Pour Covéa et ses marques, agir en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations est une conviction forte.

Faire progresser la cause des femmes dans le Groupe, par exemple, leur assurer la protection dont elles ont besoin dans la société, est l'une de nos priorités, bien inscrite dans l'origine de notre métier, mais c'est surtout un devoir envers la société. En employant 21 000 collaborateurs en France, dont plus de 60 % de femmes, Covéa place le sujet de l'égalité des chances au cœur de sa stratégie d'impact sociétal.

Le Groupe s'engage également en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, tant en interne que *via* ses actions de mécénat et ses partenariats.

C'est, en effet, à travers le mécénat et les partenariats que le Groupe étend son impact pour la diversité et l'égalité des chances, de manière à promouvoir une société plus inclusive.

Pour aller plus loin, Covéa s'est doté fin 2022 d'une fondation d'entreprise. À travers ses actions, preuves concrètes de l'engagement sociétal du Groupe, la Fondation donnera des moyens d'agir aux associations et fondations qui se mobilisent en faveur de trois causes : les droits des femmes, l'inclusion, les savoirs.

Nos actions de mécénat et partenariats en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion

S'engager pour les droits des femmes avec la Fondation des Femmes

Depuis 2020, Covéa soutient la Fondation des Femmes, la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la

lutte contre les violences dont elles sont victimes. En 2022, un nouveau don de 400 000 euros a permis à la Fondation des Femmes de poursuivre ses actions, en finançant deux programmes de soutien aux associations et de sensibilisation de tous les publics.

En 2022, Covéa a également participé, avec la Fondation des Femmes et d'autres entreprises, à la co-construction d'un guide de prévention pour une meilleure prise en compte par les entreprises des violences conjugales.

Faciliter le parcours scolaire et professionnel des jeunes filles

Dans le cadre du partenariat avec l'association Capital Filles, 113 mairaines collaboratrices de Covéa se sont portées volontaires pour l'année scolaire 2021-2022, dans 15 académies. Elles accompagneront dans leur parcours scolaire et professionnel des jeunes lycéennes issues des quartiers populaires et des territoires ruraux.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes *via* des partenariats avec des écoles

Dans le cadre de son engagement sociétal auprès du public des jeunes, Covéa a signé plusieurs partenariats auprès d'écoles : l'Université Paris-Dauphine, l'EFREI et La Web School Factory.

Mieux accompagner le handicap

Les fondations du Groupe

Les marques MMA et MAAF ont créé deux fondations agissant sur le champ du handicap et de l'inclusion.

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité accompagne des projets d'intérêt collectif visant à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap, et prioritairement de jeunes victimes d'accident.

Ainsi, en 2022, elle a contribué à 72 nouveaux projets pour un montant de 579 650 euros. Depuis sa création en 1983, la Fondation MMA Solidarité a accompagné plus de 2 500 projets qui ont aidé plus de 25 000 personnes en situation de handicap.

La Fondation MAAF a pour vocation d'accompagner et de financer des projets innovants pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Elle soutient des actions de communication et de sensibilisation au handicap, participe au financement d'études et de recherches médicales et aide au développement de prototypes d'appareillage, d'actions culturelles et de projets d'intégration.

La Fondation a lancé en 2022 son troisième appel à projets dans le cadre de son engagement pluriannuel (2019-2023) sur la problé-

matique de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap. Depuis sa création, elle a accompagné plus de 100 projets et a versé plus de 2 millions d'euros de subventions.

Parcs nationaux de France

En 2021, GMF, les Parcs nationaux de France et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont renouvelé leur partenariat de mécénat pour une durée de 3 ans sur le thème « La nature en partage ». L'accès à la nature et à sa connaissance pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, la préservation de la biodiversité et la prévention des risques guideront leurs projets pour les trois prochaines années. Depuis la création du partenariat, GMF a soutenu près de 136 actions.

Partenariat avec la Fédération Française Handisport : l'inclusion par la pratique sportive

En 2022, Covéa a signé un partenariat d'envergure avec la Fédération Française Handisport (FFH) autour du programme « Parcours jeunes handisport », qui permet aux jeunes en situation de handicap de gagner en confiance et en estime de soi. Ce partenariat s'inscrit dans l'engagement du Groupe en matière d'égalité des chances et d'inclusion, un axe fort de son plan stratégique 2024, et un champ d'action clé de sa Fondation d'entreprise. Covéa est « Grand Mécène » de la Fédération Française Handisport.

Partenariat avec My Human Kit, pour co-crée des solutions adaptées avec l'aide de personnes en situation de handicap

En 2022, Covéa a signé un partenariat avec My Human Kit, une association dont l'objet est de fabriquer collectivement des aides techniques par, avec et pour les personnes concernées par le handicap. Cette approche permet de valoriser les capacités d'adaptation et l'inventivité de ces personnes, tout en élaborant avec elles des solutions qui répondent spécifiquement à leurs besoins. En 2022, la 1^{re} rencontre internationale des Humanlabs s'est tenue à Rennes. Trois jours de « Fabrikarium » ont réuni, du 17 au 20 octobre, 60 personnes (dont 6 collaborateurs Covéa) réparties en 6 équipes autour de 6 projets, avec des solutions open source. Les équipes participantes, guidées par l'expertise des personnes en situation de handicap sur leur besoin, ont imaginé et confectionné 6 solutions différentes, en mêlant créativité, fabrication numérique et intelligence collective.

3.2.1.2 DONNER ACCÈS ET TRANSMETTRE LE SAVOIR AU PLUS GRAND NOMBRE

Covéa et ses marques sont partenaires de projets culturels, intellectuels ou éducatifs. En inscrivant les savoirs comme l'un des champs d'action de sa stratégie d'impact sociétal, le Groupe donne un signal fort à ses partenaires. Il affirme ainsi vouloir renforcer ses actions de mécénat, ses partenariats et ses projets éducatifs et culturels auprès des populations vulnérables pour la valeur sociale qu'ils

créent. Les savoirs constituent également l'un des trois domaines d'action de la Fondation d'entreprise Covéa.

3.2.1.3 PARTICIPER À L'ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Par son implantation, le groupe Covéa participe à la dynamisation socio-économique des territoires. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial de ses marques. Il agit sur les bassins d'emploi de ses principaux sites et soutient les entreprises locales par l'action de ses fondations et de ses incubateurs.

Impact sur les bassins d'emploi

En 2019 (dernier chiffre INSEE) :

- 3,3 % des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA ;
- 2,2 % des salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA ;
- 5,6 % des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF.

Aux impacts sur les emplois directs s'ajoutent ceux sur les emplois indirects par le recours aux acteurs locaux des transports, de l'éducation, du commerce, de la vie sociale et culturelle.

Maillage territorial

Les marques de Covéa (MAAF, MMA et GMF) assurent la proximité auprès de leurs clients grâce au maillage territorial de leurs 2 411 points de vente.

Participation à l'évolution socio-économique des territoires

Le Groupe a pour objectif d'accroître sa proximité avec les start-up qui innovent dans le digital, en particulier dans l'assurtech.

- MAAF est membre de l'accélérateur de solutions French Assurtech dont l'ambition est d'impulser de nouvelles solutions pour l'assurance de demain. Les objectifs de l'accélérateur French Assurtech sont notamment d'œuvrer à l'accélération des start-up de l'insurtech, de favoriser le partage d'expérience et la coopération entre les acteurs mutualistes de l'assurance et de contribuer au développement du numérique sur le territoire niortais.
- MMA est membre fondateur de l'association Le Mans Tech, qui a pour objectif d'accélérer le développement des start-up dans le domaine des nouvelles mobilités et des énergies propres en leur apportant l'appui de l'écosystème local, national et international.

La Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur

La Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur a pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme

physique et mentale et les interactions que cette personne entretient avec son entreprise et son territoire face à toutes les mutations. L'un des principaux domaines d'action de la Fondation est la production et la diffusion de contenus robustes, notamment des études, ainsi que l'organisation d'événements pour soutenir les entrepreneurs.

Les journées solidaires

En 2022, Covéa a repris ses actions solidaires après la période du confinement. Ces journées sont destinées aux salariés du Groupe qui souhaitent consacrer une journée de congé pour aider une association proche de chez eux. 21 journées ont été organisées (dont 3 dédiées aux collaborateurs et partenaires de GMF) entre septembre 2022 et janvier 2023, en partenariat avec Unis-Cité Entreprises, à proximité des principaux sites de Covéa : Paris, Le Mans, Niort, Chartres, Tours, Strasbourg, Lyon, Nantes. 193 collaborateurs Covéa ont donc participé à différentes animations au sein des associations partenaires.

3.2.1.4 MAÎTRISER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOTRE ACTIVITÉ

Le Groupe s'engage dans une croissance durable, avec pour objectif la réduction de ses émissions directes de gaz à effet de serre de 3 % par an sur son périmètre d'exploitation. La méthode Science Based Targets a permis d'identifier les sources d'émissions de Covéa liées à son activité d'exploitation et les leviers pour les diminuer. Une trajectoire a ensuite été établie pour réduire ces émissions. Cette « Trajectoire Bas Carbone » constitue le fil directeur du Groupe sur le sujet, avec 3 grands jalons alignés avec les objectifs mondiaux définis par les COP 21 et 26 : 2024, 2034 et 2050. Cet objectif est inscrit dans le plan stratégique « Covéa 2024 - Grandir ensemble ».

En 2022, Covéa a poursuivi son engagement pour réduire l'impact environnemental lié aux déplacements de ses collaborateurs, tant pour les trajets professionnels que pour les trajets domicile-travail. Cela s'est traduit par l'augmentation significative de la part des véhicules à faible émission dans notre flotte de location longue durée et dans celle de nos directeurs. L'offre de location courte durée s'enrichit également de véhicules à faible émission. Les navettes courriers en Île-de-France se font en véhicule électrique.

De même, le Groupe incite ses collaborateurs à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement, qui leur permettront, par ailleurs, de réduire le coût de leurs déplacements domicile-travail. Covéa a, entre autres, mis en place un **forfait mobilités durables**, qui intègre une large gamme de transports éligibles et des plafonds élevés. Par ailleurs, Covéa a expérimenté pendant 2 mois sur trois sites centraux un prêt destiné aux

collaborateurs de 60 vélos à assistance électrique, en partenariat avec GoodWatt.

Dans le domaine de la réduction des consommations d'énergie, Covéa Immobilier a notamment poursuivi son projet « Éco Énergie Tertiaire » en vue d'atteindre les objectifs de réduction de 40 à 60 % de consommation d'énergie d'ici 2030 à 2050. Un plan de sobriété énergétique, visant une baisse de 10 % de la consommation énergétique d'ici à 2024, a été défini en septembre 2022 pour participer à l'effort national et répondre ainsi aux demandes gouvernementales.

Par ailleurs, Covéa Immobilier recherche pour ses immeubles en propriété une certification et/ou un label environnemental pour tout projet.

→ Fin 2022, pour le patrimoine exploitation des sites centraux, ce sont plus de 69 523 m² (62 840 en 2021) qui ont été certifiés/ labellisés « Travaux », et plus de 76 000 m² (68 000 m² en 2021) qui ont été certifiés et labellisés « Exploitation ».

L'axe de l'économie circulaire a également été développé avec le réemploi de matériaux sur les chantiers et la recherche de matériaux de réemploi en alternative aux neufs, dans le cadre du programme « Booster du Réemploi ». La charte de gestion des déchets de chantier a été appliquée en pilote sur 2 projets au Mans. De même, un diagnostic déchet « Produits, Équipements, Matériaux, Déchets » (PEMD) a été réalisé sur 3 projets d'exploitation au Mans et à Niort.

Durant l'année 2022, Covéa a renouvelé son engagement fort, amorcé en 2020, pour réduire ses déchets autres que les déchets de chantier. À titre d'exemple, notre partenaire de restauration Sodexo a lancé sur toute l'année 2022 une démarche anti-gaspillage alimentaire, « Wastewatch », qui a permis d'identifier les postes générant le plus de déchets, afin de lancer des actions dès 2023.

À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, Covéa a mené une opération de collecte de matériels informatiques non utilisés, en partenariat avec l'association « Les Ateliers du Bocage », reconnue depuis plus de 25 ans pour son expertise en tri et en réemploi ainsi que pour ses activités environnementales et numériques solidaires.

La biodiversité est également au cœur des préoccupations de Covéa Immobilier : le groupe Covéa vise la labellisation de cinq de ses grands sites d'ici à 2024. Un référent EcoJardin a été nommé afin d'accompagner au mieux les équipes immobilières des sites ciblés. En 2022, le site de Saran a reçu le Label EcoJardin.

→ Émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m² Covéa : **13,17 kgeqCO₂/m²** (soit -9,36 % par rapport à 2021, et -12,32 % depuis 2019).

Mécénat pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et environnementale

Le groupe Covéa devient mécène de l'initiative « Avenir Commun Durable – Environnement, énergie, société », lancée par des professeurs du Collège de France pour apporter des réponses scientifiques interdisciplinaires aux enjeux du changement climatique et diffuser des données certifiées pour nourrir la réflexion de tous. Cette action de mécénat se traduit concrètement par le soutien à la chaire « Avenir Commun Durable » dont l'enseignement est gratuit et ouvert à tous.

3.2.1.5 PROMOUVOIR LA RSE DANS LA PRATIQUE DES AFFAIRES

Le Groupe fonde sa stratégie d'engagement sociétal sur un socle de responsabilités fortes parmi lesquelles figurent, entre autres, l'éthique des affaires, la lutte anticorruption, les achats responsables, le devoir de vigilance ou encore la lutte contre la fraude.

Engagement sociétal

Afin de permettre à ses collaborateurs de mieux comprendre les fondamentaux de la RSE et leur application au sein de Covéa, le Groupe a mis en place un module interactif de formation, suivi par 29 % des collaborateurs à fin 2022.

Cette formation a été complétée en fin d'année avec un module de découverte de la finance durable en e-learning. Il permet de mieux comprendre les enjeux de l'ESG et le rôle des investisseurs dans le financement de la transition écologique et sociétale.

Achats responsables

Dans sa politique d'achats, Covéa s'engage durablement sur l'impact sociétal de ses achats. Cette politique repose sur :

- un dispositif Groupe de pilotage global des tiers fournisseurs pour garantir une « vision 360 » unique en matière de risque fournisseur ;
 - un dispositif digital de qualification des risques, selon une segmentation des tiers en 4 groupes de risques : faible/moyen/fort/très fort, pour définir et déclencher un dispositif d'évaluation approprié ;
 - un dispositif d'évaluation des tiers fiable et piloté *via* l'envoi de questionnaires d'évaluation, avec notamment une évaluation RSE, transmise à tous les tiers consultés dans nos appels d'offres, qui compte pour 20 % de la note globale attribuée au fournisseur ;
 - l'intégration d'entreprises du secteur du travail protégé et adapté et/ou de travailleurs indépendants en situation de handicap dans les consultations et appels d'offres, à chaque fois que l'offre marché le permet ;
 - la consultation de PME, quand cela peut répondre aux spécifications, pour soutenir le tissu économique.
- ➔ 100 % des fournisseurs consultés depuis septembre 2022 ont reçu un questionnaire RSE dans le cadre des appels d'offre.

Devoir de vigilance

Covéa élabore, met en œuvre et publie son plan de vigilance. Celui-ci identifie, notamment, les risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement liés aux activités d'assurance et de réassurance du Groupe, à celles de ses filiales et de ses sous-traitants et fournisseurs. Covéa a déployé un mécanisme d'alerte permettant de recueillir les signalements relatifs à ces risques, accessible aux collaborateurs et aux tiers (voir paragraphe sur le dispositif d'alerte professionnelle ci-dessous).

Éthique des affaires

La charte éthique de Covéa, totalement réactualisée en 2021, est le document de référence des valeurs éthiques du Groupe. Elle constitue un repère commun qui permet à chacune et chacun d'exercer sereinement ses activités professionnelles dans le respect des principes et des règles édictés par le Groupe.

Elle a vocation à guider les collaborateurs dans les comportements attendus et les comportements à éviter ou à proscrire. La Charte éthique de Covéa rappelle notamment l'existence du dispositif d'alerte professionnelle, qui permet la détection de dysfonctionnements internes, et contribue ainsi à développer une culture de l'intégrité.

Dispositif d'alerte professionnelle

Le groupe Covéa a déployé, depuis 2018, un dispositif d'alerte unique permettant de répondre à ses obligations légales, au titre :

- de la protection des lanceurs d'alerte, issue de la loi Sapin II du 9 décembre 2016,
- du dispositif de prévention et de détection de la corruption, issu de la loi Sapin II du 9 décembre 2016 (voir paragraphe sur la lutte contre la corruption ci-après),
- du plan de vigilance, issu de la loi sur le devoir de vigilance du 27 mars 2017 (voir paragraphe sur le devoir de vigilance ci-dessus).

Lutte anticorruption

Le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes. Conformément aux exigences de la loi Sapin II, Covéa déploie un programme de prévention et de détection de la corruption, qui comporte notamment une cartographie des risques de corruption, un code de conduite anticorruption annexé au règlement intérieur, un registre des cadeaux et des invitations, un dispositif d'alerte professionnelle, un programme de formation dédié visant à sensibiliser les collaborateurs à la lutte contre la corruption, une procédure comptable et un plan de contrôles comptables, et des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Des procédures spécifiques en place au sein du Groupe couvrent les attendus réglementaires et la vigilance permanente exercée en

matière de LCB-FT et de gel des avoirs. Ces procédures sont revues annuellement et mises à jour en cas de modification de la classification des risques du Groupe ou d'évolution réglementaire.

Elles couvrent les sujets suivants :

- l'entrée en relation d'affaires et la connaissance du client, notamment concernant les Personnes Politiquement Exposées (PPE), l'actualisation de ces informations ;
- la détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ;
- la surveillance des opérations atypiques et la mise en œuvre de mesures de vigilance tout au long de la relation d'affaires ;
- l'examen renforcé des situations à risques et la déclaration des soupçons à Tracfin ;
- la formation du personnel sur l'ensemble des mesures permettant de respecter la réglementation LCB-FT et le gel des avoirs ;
- le contrôle interne de la bonne mise en œuvre de ces dispositifs au sein du Groupe.

En 2022, l'ensemble des réseaux et des collaborateurs (peu exposés et exposés au risque LCB-FT) a été invité à actualiser ses connaissances LCB-FT au travers d'une formation e-learning. Tout nouveau collaborateur, lors de son intégration, suit également un des modules de formation LCB-FT en fonction de son exposition au risque.

Lutte contre la fraude externe

Le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance de Covéa repose sur deux principes : protéger la communauté des assurés du risque de fraude et contribuer à la maîtrise de la charge sinistre ainsi qu'à la qualité des risques assurés.

Mis en œuvre de manière transverse et impliquant tous les acteurs de la gestion des sinistres, il consiste en des actions de cartographie, formation, animation, veille/documentation, coordination, détection, gestion/investigation, assistance, pilotage, etc. Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données et à la vie privée (RGPD et loi sur la protection des données).

Lutte contre l'évasion fiscale

Covéa respecte ses obligations de reporting fiscal pays par pays. Le Groupe n'est pas implanté dans des États ou des territoires considérés comme non coopératifs par la France, l'OCDE ou l'Union européenne. Covéa contribue également au respect des obligations fiscales de sa clientèle.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations fiscales, le Groupe applique à ses entités la norme *Common Reporting Standard* (CRS), qui permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, et se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains.

3.2.1.6 GARANTIR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2022, Covéa a poursuivi sa démarche de mise en œuvre des principes édictés par le RGPD, en s'appuyant sur une équipe de 5 personnes, entièrement dédiée à la protection des données, et sur les Référents DPD nommés dans les principales directions marques et les directions transverses traitant des données à caractère personnel. Le Groupe a, par ailleurs, mené des actions visant au renforcement des règles d'accès aux espaces clients des marques.

➔ **94 %** des collaborateurs Covéa ont réalisé le module de formation « Mission RGPD » en 2022 (93 % en 2021).

La politique de prévention du risque de cyberattaques de Covéa et de ses filiales permet d'assurer la continuité des activités essentielles inhérentes aux différents métiers et missions du Groupe. Un document de « politique globale de sécurité des systèmes d'information » (PGSSI) a été élaboré en 2017 pour fixer les principes fondateurs à l'égard de la sécurité des systèmes d'information (SI). Une charte d'utilisation du système d'information est également adossée au règlement intérieur du Groupe, afin de positionner la responsabilité de chaque utilisateur de nos systèmes d'informations.

Cette politique s'incarne notamment dans un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe.

➔ **33 %** des collaborateurs Covéa ont réalisé au moins un module du parcours de formation SSI (32 % en 2021).

3.2.2 EMPLOYEUR RESPONSABLE

3.2.2.1 ASSURER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES SALARIÉS

De nouvelles avancées en termes de qualité de vie et de conditions de travail (QVCT) se sont concrétisées par un accord signé en février 2022. Cet accord vient compléter les accords existants dont certaines mesures relèvent du périmètre de la QVCT, tels que les accords égalité femmes-hommes, handicap, temps de travail, télétravail...

En 2022, Covéa a maintenu une cellule de prévention des risques pour accompagner et écouter les collaborateurs et les managers. Par ailleurs, le Document Unique de Covéa a été actualisé. Les risques prioritaires ont fait l'objet d'un plan d'action annuel de prévention sur trois champs :

- agir sur l'environnement de travail ;
- sensibiliser, informer et outiller les collaborateurs ;
- détecter et prendre en charge des situations de travail dégradées, qu'elles soient individuelles ou collectives, et mettre en place l'accompagnement nécessaire.

Enfin, Covéa a lancé en 2022 son tout premier baromètre d'écoute des collaborateurs à l'échelle du Groupe, afin de mesurer leur engagement et leur ressenti sur 20 thématiques. Une participation homogène au sein des directions a permis d'obtenir une image complète et représentative des points de vue, des opinions et de l'engagement au sein de Covéa. Le sondage a ainsi permis de recueillir 11 000 verbatims sur des thématiques variées, telles que le travail à distance, l'amélioration des outils informatiques du quotidien ou encore la complexité des processus internes.

- ➔ 81 % de télétravailleurs (77,6 % en 2021) (sur les salariés éligibles et hors contrats suspendus).
- ➔ **67 %** taux de participation au baromètre et **63 %** taux d'engagement des collaborateurs en 2022.

3.2.2.2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CAPITAL HUMAIN ET À LA GESTION DES TALENTS

La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières sont des leviers essentiels dans notre stratégie de compétitivité. C'est pourquoi Covéa s'engage, à travers son accord GPEC 2021-2023 (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés. Le Groupe s'engage également à faciliter la mobilité interne, en renforçant la démarche prospective pour anticiper l'évolution des emplois et en apportant aux collaborateurs les moyens de s'y préparer.

Le Groupe poursuit donc l'évolution de son patrimoine pédagogique en intégrant de nouvelles formes d'apprentissage (digital, simulateurs d'entretien, mises en pratique) apportant plus d'adaptabilité, d'autonomie, d'accessibilité, et facilitant le développement des compétences en continu. L'auto-apprentissage est aussi facilité par l'enrichissement de nouvelles offres en libre-service.

- ➔ Taux d'accès à la formation professionnelle continue Covéa : **95,4 %** (94,6 % en 2021).
- ➔ Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur Covéa : 19,2 h (18,1 h en 2021).

3.2.2.3 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Groupe s'engage à promouvoir la diversité à travers une démarche inclusive, en accordant une place à tous les collaborateurs, quelles que soient leurs singularités, leurs différences et leurs opinions. Cette ambition s'illustre à travers 5 axes majeurs.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

La signature de l'Accord Handicap (2021-2023) fixe une ambition forte : recruter 150 collaborateurs en situation de handicap à fin 2023. Un livret interactif a été mis à disposition des collaborateurs pour partager et expliquer ses principaux axes.

- ➔ **6,25 %** taux d'emploi des personnes en situation de handicap en 2022.
- ➔ 60 collaborateurs en situation de handicap recrutés en 2022 (50 en 2021).

Accessibilité numérique

Le Groupe, au travers de son schéma pluriannuel, a mis en place en 2022 une gouvernance dédiée à l'accessibilité numérique, la Team Accessibilité. Cette instance regroupe 16 référents accessibilité numérique chargés de coordonner les actions de chaque marque et de chaque direction métier concernées.

11 audits ont été réalisés en 2022 (13 en 2021), principalement sur les objets numériques internes. En parallèle, des correctifs ont été mis en place à destination des sites maaf.fr, mma.fr et gmf.fr, afin d'améliorer leur accessibilité.

Une centaine de collaborateurs ont été sensibilisés en 2022. Un premier plan de formation a été élaboré à destination de 130 collaborateurs (développeurs, designers UX/UI, product owner, chargés de communication, etc.) et sera lancé au 1^{er} semestre 2023.

Prévention et lutte contre les discriminations

Covéa a enrichi son dispositif de formations pour prévenir les discriminations et a déployé des modules spécifiques à certains métiers :

- 63 % des collaborateurs ont suivi « La diversité pour faire la différence » à fin 2022, depuis sa mise en ligne en 2019 ;
- Poursuite du déploiement du module « Recruter sans discriminer », destiné aux chargés de recrutement. 71 chargés de recrutement formés depuis le début de son déploiement en 2020 ;
- Poursuite du déploiement sur 3 ans du module de formations « Communiquer de manière inclusive », destiné aux professionnels de la communication.

Égalité entre les femmes et les hommes

Le nouvel accord triennal (2021-2023) relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes porte sur six domaines d'action : la promotion professionnelle et le recrutement externe, la formation professionnelle, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, les violences sexistes et sexuelles et enfin la rémunération effective. Il comprend plusieurs actions marquantes :

- un objectif de féminisation des cadres à 57 % ;
- l'augmentation de l'enveloppe destinée à la réduction des écarts de rémunération à **600 K€** sur la durée de l'accord ;
- l'indemnisation du congé paternité au-delà au régime légal, portée au niveau du salaire net sur toute la durée du congé paternité ;
- la poursuite du déploiement du module de formation « Parcours et projet au féminin », avec un nouveau module en 2022 pour les populations non cadres. L'objectif est d'accompagner les femmes dans leurs projets professionnels et de développer leur leadership : **77** collaboratrices ont été formées en 2022.
- la création du nouveau module de formation « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles », à déployer sur 5 ans et destiné aux managers.

L'index de l'égalité professionnelle de Covéa, publié de manière volontaire en 2023, a atteint 91 points sur 100 (données à fin 2022), un résultat relativement stable par rapport à celui publié en 2022 (92 points, données à fin 2021). Le taux de féminisation global de Covéa est stable, à 65,7 %.

Le taux de féminisation des cadres progresse régulièrement, pour s'établir à 54,61 % en 2022.

Insertion professionnelle des jeunes

Covéa s'engage à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, afin de renforcer et de renouveler les compétences de l'entreprise et de soutenir l'accès à la formation pour tous. Dans ce sens, 400 alternants avaient été recrutés pour la rentrée 2021-2022, 600 alternants l'ont été à la rentrée 2022. Au total, 700 alternants sont présents au sein du Groupe en 2022-2023. Pour mieux soutenir ces jeunes, un dispositif complet a été mis en place, avec une communauté dédiée qui les accompagne et les fédère.

En 2022, Covéa a obtenu, pour la deuxième année consécutive, la certification HappyIndex@Trainees Alternance, à l'issue d'une enquête menée auprès de nos alternants. 94 % des répondants recommandent le Groupe pour y effectuer une alternance.

3.2.2.4 MAINTENIR LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Covéa est attaché à un dialogue social de qualité. Celui-ci s'exerce au sein de différentes instances, selon le périmètre de l'enjeu. Les instances représentatives du personnel en place au sein de l'unité

économique et sociale (UES) Covéa sont composées d'un Comité social économique central et de trois Comités sociaux économiques d'établissement (CSEE), à Niort, Levallois et Le Mans.

L'ensemble des réunions organisées avec les instances représentatives du personnel a représenté, pour le pôle Affaires sociales de Covéa, 54 % de son activité totale annuelle.

3.2.3 ASSUREUR RESPONSABLE

3.2.3.1 CRÉER UNE EXPÉRIENCE CLIENT QUI ACCOMPAGNE AUTANT QU'ELLE ASSURE

Axe majeur de la stratégie 2022-2024, l'expérience client doit être efficiente tout au long de la relation. Dans un monde marqué par de profonds bouleversements, Covéa, par l'intermédiaire de ses marques, veut être au rendez-vous des garanties et des services auxquels les clients aspirent : développement des nouvelles technologies, essor des réseaux sociaux, allongement de la durée de la vie, progrès scientifique, entre autres.

Suivi de la satisfaction clients

Dans chaque marque, la satisfaction client est évaluée notamment à travers un baromètre à chaud, envoyé à J+1 d'un contact afin d'interroger les clients sur leur niveau de satisfaction global suite à cet échange.

La note moyenne de satisfaction à chaud de Covéa sur ses 3 marques (MAAF, MMA et GMF) est de **8,8/10** en 2022 (**8,8/10 en 2021**). 77 % des clients se déclarent « très satisfaits » (notes de 9/10 ou de 10/10) (76 % en 2021).

Baromètre 2022 des marques engagées réalisé par l'IFOP

En 2022, Covéa et ses marques MAAF, MMA et GMF ont souscrit le baromètre marques engagées réalisé annuellement en février par l'IFOP. Cette étude a permis d'évaluer le score d'engagement et les attentes d'engagement des consommateurs envers les marques du Groupe, en comparaison avec les autres acteurs du secteur.

Dans le secteur des banques et assurances, les marques du groupe Covéa se positionnent comme étant plutôt engagées, avec MAAF à la 5^e place (54 % de réponses « engagée » à « très engagée »), GMF à la 7^e place (53 % de réponses « engagée » à « très engagée ») et MMA à la 13^e place (49 % de réponses « engagée » à « très engagée ») du classement, sur un panel de 32 marques. Plus globalement, les banques et assurances mutualistes sont jugées comme les plus engagées, mais aussi celles envers lesquelles les attentes sont les plus fortes.

Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa accompagne au quotidien ses clients grâce à l'offre de services de son espace client. En 2022, la plateforme de services

propose une vingtaine d'offres contribuant soit à l'accompagnement des personnes fragiles, soit à la réduction de l'impact environnemental, soit à la prévention des risques. Elle s'est enrichie de nouvelles offres pour la mobilité, le logement, le bien-être et la santé, la prévention des risques en entreprise.

→ **1 418 000** clients MAAF, MMA et GMF ont consulté la plateforme de services en 2022 (1 218 000 en 2021).

Une politique volontariste d'accompagnement des victimes de sinistres corporels

Au sein de la Direction Indemnisation corporels, des équipes pluridisciplinaires interviennent pour proposer aux victimes de sinistres corporels un accompagnement, en complément de l'indemnisation pécuniaire. Les gestionnaires et les inspecteurs corporels, accompagnés d'experts internes ou externes de type ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales, peuvent ainsi délivrer des conseils, proposer des solutions en termes de réinsertion sociale, d'adaptation de l'habitat et de solutions de mobilité. En outre, la mise en place d'un outil dédié, Cove'AVictimes, facilite le partage d'informations entre les collaborateurs de la Direction Indemnisation corporels, dans l'optique de favoriser les démarches d'accompagnement auprès des victimes.

Le dispositif « Connaissance Occupation Terrain » a pour vocation de décliner, au niveau national et local, la politique d'accompagnement de Covéa et de favoriser la politique indemnitaire transactionnelle. Concrètement, le maillage national de 51 inspecteurs corporels (dont 16 spécialisés dans la prise en charge des corporels importants) permet une proximité immédiate avec les personnes blessées et leur entourage (famille, avocat...). Cette proximité se traduit par la délivrance de conseils adéquats, la proposition de solutions d'accompagnement, ainsi que par une indemnisation juste et personnalisée. Elle va permettre, en outre, un rapprochement et des échanges avec de nombreux acteurs locaux susceptibles d'intervenir dans la prise en compte/charge du handicap, tels que des centres de rééducation, des associations, des fournisseurs de matériel divers, entre autres.

La relation client MMA certifiée 100 % « Service France Garanti »

Cette année, MMA obtient la certification « Service France Garanti », un label révisé annuellement par l'AFNOR qui valorise les entreprises de service employant en France. Pour obtenir ce label, au moins 90 % des personnes qui travaillent en direct avec le client doivent être soumises à un contrat de travail de droit français. Des critères que MMA respecte à 100 %, puisque l'intégralité de ses prestations de service et de son service client est opérée sur le territoire français.

Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MAAF, MMA et GMF peuvent positionner des unités mobiles sur le lieu sinistré avec l'aide d'un référent local. Les équipes mobiles accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées ou en renfort des agences locales. Sur place, elles constatent les

dégâts, conseillent et orientent les assurés. En complément, le référent local constate lui aussi les dégâts pour adapter les mesures à prendre.

3.2.3.2 ADAPTER NOS OFFRES, NOS SERVICES ET NOS PRESTATIONS D'INDEMNISATION AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les offres d'assurance des marques de Covéa évoluent pour répondre aux changements sociétaux actuels et aux nouveaux besoins des clients.

Des travaux ont été réalisés avec les différentes directions métiers pour identifier les caractéristiques d'une offre d'assurance à impact sociétal et environnemental. Ces critères permettent d'évaluer les offres et d'identifier des pistes d'amélioration. L'ambition recherchée est de proposer des offres d'assurance répondant aux attentes des clients tout en améliorant leur impact sociétal et environnemental, et ce tout au long de la vie des contrats.

Les offres et services s'adaptent aux nouveaux usages. Par exemple, l'économie collaborative et ses plateformes numériques génèrent de nouveaux usages autour de l'habitat. Les marques de Covéa les accompagnent avec des offres de garanties et de services liées à l'échange ou la location de logement, ainsi que des extensions de responsabilité civile lors de l'échange de biens et de services.

En assurance auto, les marques de Covéa assurent les voitures électriques et garantissent leur batterie, qu'elle soit louée ou achetée, au même titre que le véhicule. La garantie dépannage prévoit le remorquage du véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche. Une réduction tarifaire est, en outre, accordée aux conducteurs de véhicules écologiques.

Les marques sont également attentives à limiter l'impact environnemental lors de la gestion d'un sinistre automobile, et promeuvent la réparation durable auprès des clients. Celle-ci peut revêtir plusieurs formes : la réparation plutôt que le remplacement, le remplacement par des pièces de réemploi ou encore le choix de partenaires spécialisés dans la réparation écologique. Le technocentre CESVI, détenu à 90 % par Covéa, favorise l'évolution de ces techniques de réparation automobile. Il promeut, auprès des garagistes et experts, la réparation au lieu du remplacement et le réemploi de certaines pièces. En 2022, 14 % des pièces utilisées sont des pièces issues de l'économie circulaire.

Dans le domaine de l'assurance famille et loisirs, pour accompagner encore mieux nos clients, des contrats garantissent, dans chacune des marques, les dommages corporels du conducteur d'un engin de déplacement personnel motorisé (EDPM), qu'il soit loué ou emprunté.

Enfin, l'ensemble des services santé a fait l'objet de nombreuses communications tout au long de l'année, permettant ainsi à nos assurés de disposer du bon service au bon moment et de mettre en avant la prévention, pour la bonne gestion de leur capital santé.

3.2.3.3 PARTAGER NOTRE SCIENCE DU RISQUE, SENSIBILISER ET ENGAGER À LA PRÉVENTION

Covéa et ses marques mettent à profit leur connaissance du risque pour aider leurs clients et sociétaires à prévenir les risques liés à leur santé, à leur mobilité, à leur vie domestique et professionnelle. Le Groupe partage ainsi sa science du risque pour enrichir les actions de prévention auprès des clients. Cet engagement s'exerce également à travers une politique de financement soutenue et renouvelée en faveur de la recherche, afin de prévenir de nouveaux risques de santé publique, technologiques ou climatiques.

Sensibilisation aux risques du quotidien : habitation et automobile

Covéa a développé plusieurs outils de prévention des risques, dont :

- « Alertes climatiques » avec l'envoi aux assurés de messages de prévention (via SMS, mails, post sur les réseaux sociaux) et en vue de faciliter les potentielles déclarations de sinistre.
 - ➔ En 2022, les marques de Covéa ont adressé près de 2,2 millions de SMS à leurs clients, dans le cadre d'événements climatiques majeurs (en 2021, plus de 3,5 millions).
- « Covisiomap » est un outil de prévention et de diagnostic des risques professionnels, il met à disposition des modèles de catastrophes sur les dix principaux risques climatiques et naturels ;
- « Coventéo » modélise les risques climatiques - grêle, sécheresses, orages et tempêtes - pour mieux comprendre et mesurer leur impact sur les portefeuilles en assurance et assistance ;

Sécurité routière

Chacune des marques de Covéa sensibilise ses clients aux dangers de la route au travers de nombreuses actions et communications.

- MMA IARD souhaite que chacun, conducteur ou piéton, soit acteur de sa propre prévention et prescripteur de conseils pour ses proches. MMA communique ainsi via ses plateformes digitales prévention pour atteindre le plus grand nombre. En 2022, la marque a notamment lancé une campagne digitale et presse en mai 2022 sur le risque routier chez les professionnels pendant les Journées de la sécurité routière au travail (étude d'opinion, vidéo de sensibilisation). Par ailleurs, le site zero-tracas.mma de MMA a comptabilisé **711 980** visites en 2022.
- GMF, en complément de ses actions récurrentes, propose pour la 7^e année consécutive aux élèves de cycle 3 et à leurs enseignants un jeu-concours intitulé « Trace Ta Route avec Max » sur le thème de la sécurité routière. Son objectif est d'accompagner les jeunes dans l'obtention de l'attestation

de première éducation à la route (APER). Pour l'édition 2022/2023, 93 classes se sont engagées.

- MAAF a poursuivi en 2022 ses actions de sensibilisation aux dangers de la route, en particulier avec son film « Alcool, drogues, conduite sous influence : attention danger » qui a été récompensé du trophée de bronze (catégorie innovation sociétale) aux Trophées de l'Assurance 2022.

Prévention santé envers nos clients

En 2022, de nouveaux services ont été proposés par Santéclair aux assurés santé des 3 marques du Groupe : un accès illimité à la téléconsultation avec un nouveau partenaire de Santéclair, l'offre « Bien dans ma tête » (consultation vidéo avec un psychologue, annuaire enrichi de professionnels de la santé mentale, palmarès des établissements hospitaliers psychiatriques, aide à la recherche d'un service d'urgence psychiatrique, programme de coaching bien-être), ainsi que de nouveaux centres d'ophtalmologie permettant la prise de rendez-vous en maximum 2 semaines. Par ailleurs, le Groupe a renouvelé, au travers de ses marques, la prise en charge du vaccin anti-grippe pour tous ses assurés santé.

À la suite de la mise à disposition de l'outil de sensibilisation aux addictions Addict'Town fin 2021, GMF a invité une grande partie de ses clients à le tester et leur a aussi proposé un service d'accompagnement dans les situations difficiles de la vie quotidienne, « GMF vous accompagne », composé d'un site d'information et d'une ligne téléphonique permettant de joindre des conseillers.

MMA et MAAF ont également mis à disposition Addict'Town sur leur site internet pour sensibiliser leurs clients et prospects à cette problématique qui s'est fortement accrue suite à la crise sanitaire et au contexte général.

Publication d'un livre blanc consacré au changement climatique

Pour anticiper et accompagner au mieux les changements climatiques, le groupe Covéa a publié un livre blanc consacré à ces évolutions. Fruit de travaux de recherche de plusieurs années, cette étude scientifique permet d'identifier et de quantifier les risques climatiques majeurs à venir sur le territoire métropolitain français.

L'objectif de ce livre blanc était de quantifier, d'ici à 2050, l'évolution en fréquence et en intensité de quatre aléas climatiques à fort enjeu que sont la tempête, la sécheresse, l'inondation et la grêle. Cette étude, avec une approche multi-modèles innovante, apporte une vision de la sinistralité propre à Covéa en conservant les spécificités géographiques des portefeuilles de ses marques.

Innover grâce à la recherche

Depuis 2018, Covéa accompagne les chercheurs du centre de recherche biomédicale Cinatec, favorisant ainsi la conduite de programmes de recherche sur le long terme. En partenariat avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), le CHU de Grenoble, l'INSERM et l'Université Grenoble Alpes, pas moins de 90 cliniciens, chercheurs, biologistes, experts

en micro-nanotechnologies et en électronique contribuent à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de recherche biomédicale.

Covéa soutient plus particulièrement le programme Covéa NeuroTec, un projet particulièrement innovant, destiné à ralentir, grâce à la lumière infrarouge, l'évolution et/ou les effets de la maladie d'Alzheimer.

3.2.4 INVESTISSEUR RESPONSABLE

3.2.4.1 INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) À LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières. L'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement est structurée selon quatre piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et des paris, ou en lien avec le charbon thermique (selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 pour l'OCDE et d'ici 2040 hors OCDE). Cette politique d'exclusion a été élargie en 2022 aux activités en lien avec le pétrole et le gaz non conventionnels, selon un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030. Par non conventionnels, il est entendu les activités de production (selon certains seuils) liées au pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de sables bitumineux, au méthane houiller et au pétrole extra-lourd.

La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux assemblées générales et le dialogue actionnarial. Ce dernier permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet de notations extra-financières spécifiques. Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure

partie des portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (article 29 de la loi Énergie Climat et son décret d'application), de gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est aussi utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

En 2022, Covéa Finance a pu une nouvelle fois tester la pertinence de son approche dans le cadre du processus de labellisation ISR de ses quatre fonds à thématique environnementale (Covéa Aeris, Solis, Terra et Aqua), venant compléter ainsi la gamme des fonds estampillés par ce label (Covéa Flexible ISR et Covéa Actions Solidaires). Cette labellisation conforte également la cohérence de la catégorisation de ces fonds au regard de la doctrine AMF 2020-03 en catégorie 1, garantissant que la notation ESG moyenne des titres en portefeuille est supérieure à celle de son univers d'investissement (*moyenne des notations ESG¹ des valeurs du fonds supérieure à la moyenne des notations de 80 % des valeurs les mieux notées de l'univers*).

Covéa Finance a poursuivi en 2022 son renforcement sur le volet environnemental. Le fonds Covéa Terra a ainsi été récompensé par le label Greenfin. Ce label, créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

Dans le cadre de son adhésion en 2021 à la coalition pour une Transition Juste, Covéa Finance s'est engagée dans un dialogue actionnarial avec plusieurs sociétés du secteur de l'énergie.

En 2022, Covéa Finance a exercé son droit de vote pour 93,32 % des actions détenues en application des principes définis dans sa politique d'engagement actionnarial. À fin 2022, Covéa Finance a participé au vote de 348 assemblées générales. Enfin, Covéa Finance a organisé 40 réunions (dialogues actionnariaux) avec des émetteurs au sujet des pratiques ESG de l'entreprise.

➔ **97,4 %** des encours gérés ont fait l'objet d'une analyse avec des critères ESG à fin 2022.

3.2.4.2 INVESTIR DANS DES PLACEMENTS IMMOBILIERS RESPONSABLES

Covéa Immobilier mène une politique de placements immobiliers responsables. Cette politique a vocation à anticiper les évolutions, réduire les émissions de carbone des bâtiments, gérer l'efficacité énergétique du bâtiment, valoriser l'attractivité du patrimoine et

¹ Sur la base des notations internes Covéa Finance et des notations externes fournies par le fournisseur de données ESG de Covéa Finance.

impliquer les occupants pour un usage écologique des bâtiments.

Pour cela, Covéa a signé, entre autres, la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris et a adhéré en 2021 au « Booster du Réemploi ».

Covéa a, par ailleurs, mis en œuvre des actions concrètes pour le décret Tertiaire *via* le projet « Éco Énergie Tertiaire ».

Covéa Immobilier se prépare également à mettre à jour sa trajectoire de réduction carbone avec un plan d'actions additionnel de réduction des émissions GES sur l'immobilier de placement.

D'autre part, le réemploi de pièces détachées récupérées des chantiers de travaux et maintenance se généralise avec nos mainteneurs. Conjointement avec Upcycléa, Covéa Immobilier a ouvert une phase de test en 2022 sur le site de Nord Pont, visant à développer le potentiel des ressources présentes dans les bâtiments. Ce projet sera décliné sur d'autres sites par les mainteneurs et les équipes.

La biodiversité, la gestion de déchets et la gestion de l'eau sont également des sujets au cœur de nos préoccupations. Covéa Immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration. De plus, Covéa Immobilier est l'un des fondateurs, aux côtés de l'OID et de Gécina, d'un programme d'accélération et de coordination autour de la biodiversité.

- ➔ Depuis 2012, ce sont plus de **170 000 m²** du patrimoine tertiaire qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation) et 97 % des immeubles tertiaires restructurés qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification.
- ➔ Émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m² Covéa : 12,33 kgeqCO₂/m² (15,33 kgeqCO₂/m² en 2021, 8,25 kgeqCO₂/m² en 2020).

3.2.5 PARTNERRE, LA NOUVELLE ENTITÉ DE RÉASSURANCE DU GROUPE

PartnerRe est un réassureur mondial de premier plan avec un portefeuille largement diversifié. À la lumière du nombre croissant de catastrophes naturelles majeures - souvent liées au changement climatique - le secteur de la réassurance est de plus en plus reconnu pour le rôle qu'il joue dans la résilience des économies face au changement climatique.

PartnerRe est un réassureur responsable ayant adopté une approche ESG dans toutes ses activités, à la fois dans la gestion des risques, la souscription, les investissements, la conduite des affaires et la gestion de ses ressources.

L'ESG dans la gestion des risques

PartnerRe évalue en permanence les risques environnementaux prédominants, améliore en continu ses dispositifs de reporting et s'assure que l'entreprise applique une position cohérente sur le changement climatique, tant en interne qu'en externe.

PartnerRe dispose d'une équipe de recherche sur les catastrophes naturelles depuis 1999. Les climatologues de PartnerRe fournissent conseil et expertise aux équipes de souscription et de gestion des risques. Depuis 2011, PartnerRe dispose de son propre processus d'évaluation du risque de catastrophe. Cette « Vision du Risque » sert de base à la tarification des risques d'intensité liés aux catastrophes naturelles. L'équipe de recherche surveille en permanence les dernières publications scientifiques sur les impacts du changement climatique et les rapports du GIEC et les applique au contexte de la modélisation et de la gestion des risques.

L'ESG dans les pratiques de souscription

PartnerRe gère activement les risques physiques liés au changement climatique sur ses opérations de souscription. PartnerRe s'est concentré principalement sur la compréhension de l'influence du changement climatique sur les risques liés aux activités non-vie afin que l'entreprise et ses clients restent résilients face à l'évolution du risque climatique.

Concernant son portefeuille de facultatives, PartnerRe a adopté une politique de sortie progressive des secteurs les plus émissifs en carbone et recherche la couverture d'industries durables. PartnerRe ne réassure plus, sur une base directe et facultative, les nouvelles constructions de centrales électriques au charbon ou de mines de charbon. L'entreprise cherche également à éviter de réassurer les entreprises qui tirent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'énergie du charbon thermique. Toute dérogation doit être validée par la direction qui examine si la région considérée dispose de ressources énergétiques alternatives à moyen terme.

PartnerRe évalue régulièrement l'impact du changement climatique sur toutes les régions du monde où l'entreprise couvre des risques climatiques. Le processus d'examen des risques intègre en permanence le dernier consensus scientifique.

Le changement climatique a un impact important sur les épisodes de sécheresse, de températures extrêmes et les inondations, ce qui expose le portefeuille agricole à davantage de risques à court et moyen terme. Dans cette perspective, PartnerRe travaille à la modélisation spécifique de ces risques.

Enfin, une partie des solutions de réassurance vie et santé de PartnerRe sont axées sur la gestion des risques associés au cancer ou aux maladies cardiovasculaires. PartnerRe alloue chaque année des ressources pour soutenir le développement de nouveaux traitements contre ces maladies.

L'ESG dans la stratégie d'investissement de PartnerRe

PartnerRe est un investisseur de long terme qui estime que la gestion du capital nécessite la prise en compte à la fois des facteurs ESG, des facteurs de risque et des analyses de rendement. L'analyse des critères ESG est pleinement intégrée au processus d'investissement de PartnerRe. Un filtrage négatif est effectué semestriellement sur tous les actifs gérés en interne afin d'identifier toute exposition aux « retardataires ESG ». PartnerRe définit les « retardataires ESG » comme toute émission dont la notation ISS ESG Corporate est située dans le 9^e décile ou en-dessous. PartnerRe effectue également un filtrage négatif pour surveiller son niveau d'investissement dans les secteurs à forte émission de gaz à effet de serre, afin de veiller à ce que son niveau d'exposition reste aligné avec la composition d'indices de marché américains. En outre, PartnerRe exclut les émetteurs impliqués dans le développement et la prolifération d'armes controversées.

PartnerRe s'est fixé comme objectif à 2025 d'atteindre 0 % d'exposition dans les investissements liés au charbon thermique et, pour ses actifs gérés en interne, moins de 1 % d'exposition aux entreprises « retardataires ESG ». PartnerRe prévoit par ailleurs d'augmenter son portefeuille durable (obligations vertes ou sociales, titres ou autres investissements ESG, durables ou à impact) à 850 millions de dollars d'ici fin 2023. Enfin, dans tous ses investissements, PartnerRe tient compte des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

La promotion de la RSE dans la pratique des affaires

Le code de conduite de PartnerRe énonce les normes élevées de comportement et les bases éthiques sur lesquelles PartnerRe est construit. Il s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés. PartnerRe forme régulièrement tous ses collaborateurs à ce code de conduite. Il est complété par des politiques, directives et procédures qui déclinent l'application de ces valeurs et qui couvrent des sujets tels que les conflits d'intérêts, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte anti-trust, la lutte contre la fraude ou la transparence de la loi sur l'esclavage moderne.

La maîtrise de l'empreinte environnementale

PartnerRe s'engage à gérer son empreinte environnementale. Parmi ses 15 bureaux à travers le monde, plusieurs d'entre eux sont ainsi situés dans des bâtiments dotés de certificats environnementaux : LEED Certified (États-Unis), LEED Gold (Irlande), BOMA Best (Canada), Minergie Eco (Suisse), HQE (France), SG Clean (Singapour). La certification environnementale est désormais un critère imposé lors de l'évaluation d'un nouveau bail.

Grâce à ses trois partenaires ESG (Native Energy, Climate Neutral Group et la Fondation suisse pour le climat), PartnerRe compense les émissions carbonees liées aux voyages d'affaires et à certaines de ses activités commerciales, et soutient les petites et moyennes entreprises à la pointe de l'efficacité énergétique et la protection du climat.

Diversité, inclusion et parité

PartnerRe recrute et fait progresser des collaborateurs de tous horizons, avec un large éventail d'identités. La stratégie Diversité & Inclusion de PartnerRe s'appuie sur quatre piliers : assurer l'égalité des chances pour tous, promouvoir une culture d'inclusion, sensibiliser, accroître la représentation diversifiée à tous les niveaux de l'organisation.

La dernière enquête « *Diversity & Inclusion Pulse* » menée auprès de ses collaborateurs a montré que l'engagement de l'entreprise porte ses fruits, puisque 83 % des collaborateurs interrogés ont reconnu que des personnes de tous horizons peuvent réussir chez PartnerRe, ce qui représente une amélioration de 8 % par rapport aux résultats initiaux de l'enquête en seulement 18 mois.

Plusieurs initiatives internes sont également menées en faveur de la parité : tables rondes, programmes de développement des carrières et des réseaux. Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est passé de 19 % en 2021 à 23 % en 2022.

Enfin, des groupes de collaborateurs engagés soutiennent des événements tels que PRIDE, *Juneteenth*, la Journée internationale de la femme et la Journée mondiale de la santé mentale.

Dons et soutien aux organisations humanitaires

PartnerRe soutient depuis longtemps les efforts de secours dans les communautés dévastées par des catastrophes naturelles telles que les ouragans, les typhons, les tremblements de terre, les incendies de forêt ainsi que les catastrophes d'origine humaine. Parmi les exemples récents citons : les explosions à Beyrouth (*Women for Women International*), le tremblement de terre en Haïti (Médecins sans frontières), les incendies de forêt en Californie et un don pour l'aide médicale en Ukraine par l'intermédiaire de Médecins sans frontières.

Par ailleurs, PartnerRe soutient les collaborateurs qui s'engagent dans des activités au profit de communautés ou en faveur de l'environnement par le biais d'abondement des contributions ou de financement de journées de bénévolat.

Gouvernance ESG

Le Conseil d'administration de PartnerRe s'appuie sur trois comités pour s'assurer que les objectifs ESG sont atteints : le Comité d'audit, le Comité d'investissement et le Comité de souscription et des risques. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant.

En matière de gestion des risques, les questions ESG et notamment les effets potentiels liés au changement climatique sont pleinement intégrés au cadre « Enterprise Risk Management » de PartnerRe et de ses filiales. Une *Task Force* ESG dédiée, dirigée par un membre du Comité exécutif, est d'ailleurs chargée d'apporter conseil et appui à l'intégration de ces risques ESG.

3.3 TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

Pour Covéa, dont l'ambition est d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable, les investisseurs ont un rôle majeur à jouer pour assurer la transition vers une économie bas carbone.

Covéa publie pour la deuxième année consécutive des informations relatives à la part des investissements éligibles à la taxonomie

européenne. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats sur la base de l'ensemble des actifs de placements pour MAAF Assurances SA, MMA IARD (SA), GMF Assurances et Fidélia Assistance, filiales du Groupe soumises à la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

	GMF Assurances				MAAF Assurances SA				MMA IARD SA				FIDELIA Assistance			
	Base CA		Base CAPEX		Base CA		Base CAPEX		Base CA		Base CAPEX		Base CA		Base CAPEX	
	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%	Actifs (en M€)	%
Part de l'exposition dans des activités éligibles à la taxonomie	1 015	18,4 %	1 081	19,6 %	1 012	10,2 %	1 098	11,1 %	1 455	11,8 %	1 540	12,5 %	13	5,4 %	16	6,4 %
Part de l'exposition dans des activités non éligibles à la taxonomie	2 390	43,3 %	2 324	42,1 %	3 574	36,0 %	3 487	35,2 %	3 706	30,0 %	3 620	29,3 %	66	27,0 %	64	26,1 %
Part relative aux produits dérivés*	9	0,2 %	9	0,2 %	24	0,2 %	24	0,2 %	28	0,2 %	28	0,2 %	1	0,2 %	1	0,2 %
Part de l'exposition dans des entreprises non soumises à la NFRD**	192	3,5 %	192	3,5 %	432	4,4 %	432	4,4 %	268	2,2 %	268	2,2 %	2	0,6 %	2	0,6 %
Total actifs placements (hors expositions souveraines)	3 607	65,4 %	3 607	65,4 %	5 042	50,9 %	5 042	50,9 %	5 456	44,2 %	5 456	44,2 %	82	33,4 %	82	33,4 %
Part de l'exposition dans des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	1 908	34,6 %	1 908	34,6 %	4 873	49,1 %	4 873	49,1 %	6 901	55,8 %	6 901	55,8 %	164	66,6 %	164	66,6 %
Total actifs placements	5 514	100 %	5 514	100 %	9 915	100 %	9 915	100 %	12 357	100 %	12 357	100 %	245	100 %	245	100 %
Part de l'exposition dans des activités éligibles à la taxonomie / total actifs placements (hors expositions souveraines)		28,2 %		30,0 %		20,1 %		21,8 %		26,7 %		28,2 %		16,3 %		19,2 %

* Produits dérivés détenus indirectement par des fonds.

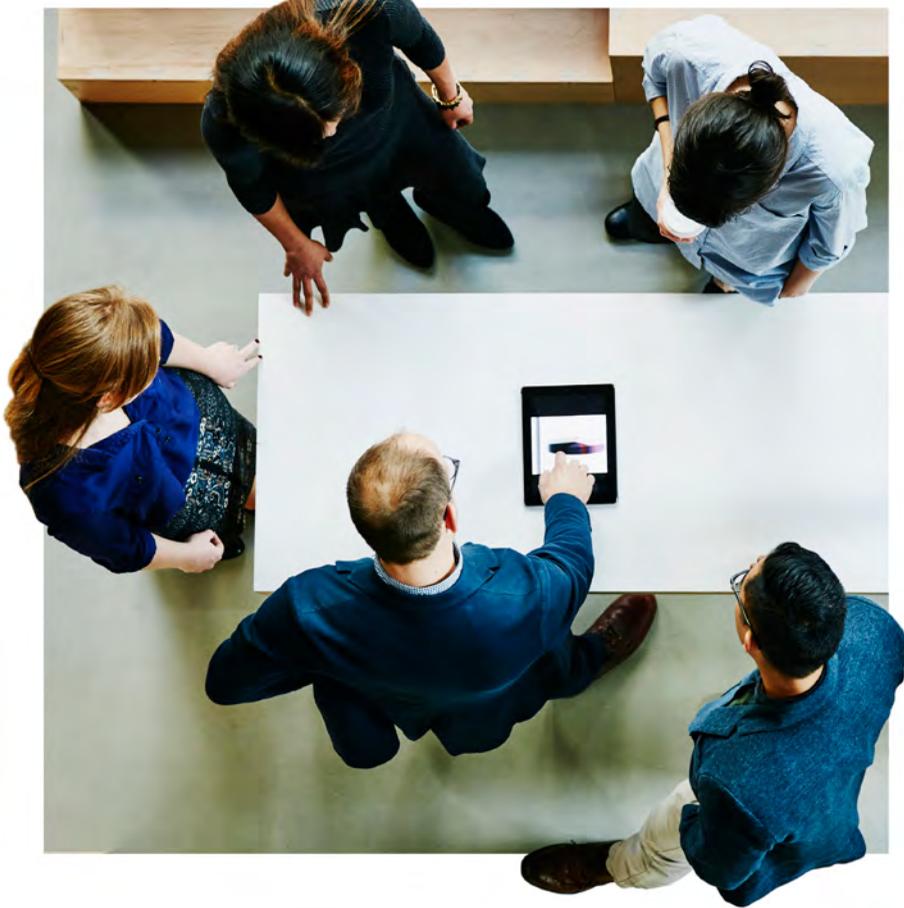
** Changement de méthode pour cet exercice : part calculée sur la base des informations communiquées par le prestataire ISS concernant les contreparties soumises à la NFRD.

Les éléments méthodologiques relatifs au calcul des ratios, la description du périmètre des investissements éligibles et non éligibles figurent dans les DPEF respectives de MAAF Assurances SA, MMA IARD SA, GMF Assurances et Fidélia Assistance.

Covéa publie également, pour ses 4 entités soumises à la DPEF, les informations relatives à l'éligibilité de leur chiffre d'affaires à la taxonomie européenne (« ratio souscription non-vie »). La part des primes émises brutes éligibles à la taxonomie rapportée au total des primes émises non-vie figure dans le tableau ci-après.

Filiale	Montant total des primes brutes émises en assurance non-vie (en M€)	Montant des primes éligibles à la taxonomie (en M€)	Part des primes éligibles en 2022
MAAF Assurance SA	2 784	1 457	52 %
MMA IARD SA	5 131	2 050	40 %
GMF Assurances	1 916	1 046	55 %
Fidélia Assistance	481	75	16 %

Les éléments méthodologiques relatifs au calcul des ratios, la description du périmètre des activités éligibles et non éligibles figurent dans les DPEF respectives de MAAF Assurances SA, MMA Iard (SA), GMF Assurances et Fidélia Assistance.



04. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

P.54 Environnement de marché

P.54 Marchés financiers

P.55 Marchés de l'assurance en France

P.55 Marchés de la réassurance

P.56 Événements significatifs

P.57 Résultat et situation financière

P.57 Activités et résultat du Groupe

P.59 Assurance directe : activités et résultat

P.63 Réassurance : activités et résultat

P.64 Autres activités : activités et résultat

P.65 Bilan combiné

P.66 Autres informations

P.66 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

P.66 Perspectives

4.1 ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

4.1.1 MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine qui a bouleversé l'économie mondiale. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Ce contexte inflationniste a conduit la plupart des grandes banques centrales à accélérer le resserrement de leurs politiques monétaires et à augmenter les taux d'intérêt tout au long de l'année. La hausse des prix et les restrictions monétaires ont pesé sur la croissance mondiale.

En Europe, le contexte géopolitique et la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie, et en conséquence, à une forte hausse de l'inflation qui atteint 9,2 % en décembre 2022. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022 et de nombreux États de la zone euro ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et protéger le pouvoir d'achat. Ces mesures ont permis de limiter le ralentissement de la croissance annuelle du PIB au niveau communautaire qui augmente de 3,5 % par rapport à 2021.

Aux États-Unis, la hausse des prix s'est également intensifiée sous l'effet notamment du déséquilibre persistant entre l'offre et la demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1 % à mi-année. La consommation s'est maintenue en 2022 malgré le contexte inflationniste qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. La Réserve Fédérale a entamé un nouveau cycle de resserrement de sa politique monétaire et a procédé à une hausse agressive de ses taux directeurs. Sur le plan budgétaire, le Sénat a adopté le plan « *Inflation Reduction Act* » visant à protéger le pouvoir d'achat et à réduire le déficit public. Ces mesures ont permis de limiter l'inflation et le ralentissement économique. Après deux trimestres de baisse en début d'année, le PIB a connu un rebond au second semestre et termine l'année 2022 en croissance annuelle de 2,1 %.

Au Royaume-Uni, la forte hausse des prix de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine, a également entraîné une accélération de l'inflation, qui a atteint un niveau record de 11 % en octobre, et un fort recul du pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur. L'instabilité politique sur le second semestre 2022 s'est ajoutée aux difficultés économiques. La croissance annuelle du PIB s'établit à 4 % par rapport à 2021.

En Asie, l'activité économique de la Chine a souffert de la poursuite de la politique sanitaire « zéro Covid », qui a entravé la demande

interne et la production industrielle. Le gouvernement a décidé d'abandonner cette politique en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées et a conduit à une forte dépréciation du yen impactant sa balance commerciale.

Marchés obligataires

Le fort niveau de croissance jusqu'au début de l'année 2022, la hausse généralisée des prix des matières premières et les craintes de l'installation d'une spirale inflationniste ont contraint la plupart des banques centrales à enclencher un resserrement rapide de leurs politiques monétaires, avec notamment des remontées significatives des taux directeurs. Ceci a conduit mécaniquement à un réajustement très conséquent et continu du niveau des taux d'intérêt sur toutes les maturités. Le rendement des obligations de l'État français à 10 ans a augmenté de 292 points de base et clôture l'année à 3,11 %, tandis que le rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans clôture l'année en progression de 236 points de base à 3,87 %. Sur le marché des obligations d'entreprises de la zone euro, la prime de risque s'est fortement élargie, avec une hausse de 70 points de base, dans un marché primaire toujours abondant mais qui s'est considérablement ralenti en fin d'année, en particulier pour les émetteurs les moins bien notés. Outre-Atlantique, le constat est le même sur les émetteurs privés : écartement du spread d'environ 50 points de base et taux actuariel moyen sur les obligations corporate américaines (catégorie *Investment Grade*) qui a retrouvé des niveaux inconnus depuis 2009 à près de 6 %.

Marchés actions

Le niveau de valorisation globalement élevé au début de l'année, la forte hausse des taux d'intérêt, les craintes sur les marges des entreprises dans le contexte inflationniste et les tensions géopolitiques exacerbées ont perturbé les marchés actions en 2022. L'année se caractérise par une tendance baissière accompagnée d'une très forte volatilité avec des rotations sectorielles importantes et fluctuantes. En zone euro, le CAC 40 et l'EuroSTOXX enregistrent respectivement une baisse de 9 % et de 12 %. Les indices américains affichent une baisse significative en 2022, le S&P 500 et le NASDAQ clôturant l'année en repli de -19 % et de -33 %. Le FTSE 100 au Royaume-Uni clôture en légère hausse de 1 %, reflétant le poids des producteurs de matières premières dans cet indice.

Taux de change

Le dollar américain s'est fortement apprécié contre la plupart des devises, porté notamment par la politique monétaire de la Réserve Fédérale et la remontée rapide de ses taux directeurs. Le dollar américain enregistre ainsi une hausse significative de 6 % par rapport

à l'euro, la parité EUR/USD s'établissant à 1,07 à la clôture 2022. La livre sterling s'est dépréciée par rapport à l'euro, avec une baisse de 5 %. La parité EUR/GBP s'établit à 0,89 au 31 décembre 2022.

4.1.2 MARCHÉS DE L'ASSURANCE EN FRANCE¹

Sur le marché de l'**assurance de biens et responsabilité**, l'année 2022 a été impactée par une sinistralité climatique exceptionnelle, avec notamment d'importantes chutes de grêle impactant l'ensemble des marchés particuliers et entreprises, et une sécheresse d'un niveau record. La forte progression de l'inflation pèse également sur la sinistralité avec une hausse des coûts des pièces détachées et des réparations. Enfin, certains marchés sont toujours pénalisés par les perturbations de chaînes de production et la pénurie de matières premières. Dans ce contexte, la charge des sinistres augmente respectivement de 14,6 % et de 33,7 % sur le marché automobile et habitation, avec une hausse des coûts moyens et des fréquences. A fin 2022, les primes progressent de 2,9 % sur le marché automobile et de 4,3 % sur le marché de l'assurance multirisques habitation.

Après un niveau record atteint en 2021, les primes collectées sur le **marché de l'épargne** s'élèvent à 144,4 milliards d'euros, en baisse de 3 %. Cette diminution résulte des versements sur les contrats en euros qui diminuent de 5 % et s'établissent à 86,7 milliards d'euros. Sur les contrats en unités de compte, la collecte brute enregistre une très légère baisse de 0,3 % et atteint 57,7 milliards d'euros. Elle représente 40 % de la collecte totale contre 39 % en 2021. Les prestations s'élèvent à 130,1 milliards d'euros et progressent de 3 % par rapport à 2021. A fin 2022, la collecte nette de l'assurance vie s'établit à 14,3 milliards d'euros alimentée par une collecte positive sur les contrats en unités de compte de 34,6 milliards d'euros, partiellement compensée par une collecte nette négative de -20,3 milliards d'euros sur les supports euros. Sur le marché de la **retraite**, les Plans d'Épargne Retraite (PER), instaurés par la loi Pacte, continuent de croître avec une collecte nette de 7,4 milliards d'euros et des encours d'environ 49 milliards d'euros à fin 2022. Le nombre d'assurés atteint 3,8 millions, en hausse de 37 % sur un an.

Taux servis aux assurés

Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, Covéa a augmenté les taux de rendement servis sur ses produits phares afin de soutenir l'épargne confiée par ses clients et sociétaires. À fin 2022, les taux servis aux assurés sur ces produits sont ainsi de 2,05 % pour GMF et MAAF, et de 1,4 % à 2,15 % (selon bonus) pour MMA.

Sur le marché de la **santé** et de la **prévoyance**, la croissance des cotisations de 5,7 % est supérieure à celle des prestations qui progressent de 3 % par rapport à 2021. Sur le marché de la santé, la réforme du « 100 % santé », déployée progressivement depuis deux ans et permettant le remboursement sans reste à charge d'appareils auditifs, dentaires et optiques, a conduit à une hausse des consommations de soins et des coûts moyens. Après une forte hausse de plus de 15 % à fin 2021, les prestations augmentent de 3,5 % à fin 2022. Sur le marché de la prévoyance, les prestations augmentent de 2,3 % en 2022 contre une hausse de 1,1 % constatée à fin 2021. Les primes progressent respectivement de 5,9 % et de 5,5 % sur les marchés de la santé et de la prévoyance.

4.1.3 MARCHÉS DE LA RÉASSURANCE

L'année 2022 a été de nouveau marquée par une forte sinistralité liée à des événements d'origine climatique dont le point d'orgue aura été l'ouragan Ian, qui a frappé les États-Unis fin septembre, et qui se présente comme l'un des sinistres les plus coûteux de l'histoire de l'industrie de l'assurance et de la réassurance. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine, les banques centrales en Europe et aux États-Unis ont augmenté leurs taux directeurs de manière significative pour faire face aux tensions inflationnistes, entraînant des moins-values latentes sur les actifs financiers pour les acteurs de l'assurance et de la réassurance.

Dans ce contexte, les capitaux disponibles sur le marché de la réassurance se sont contractés contribuant ainsi à la poursuite de la tendance haussière des prix de la réassurance. Cela s'est traduit lors des derniers renouvellements par une amélioration notable des conditions dans la branche dommages aux biens et ceci plus particulièrement concernant la couverture des catastrophes naturelles avec des remontées substantielles des points d'attachement et d'importantes augmentations de tarifs. L'inflation reste à un niveau élevé début 2023 avec des conséquences sur les coûts des sinistres, les tarifs, et le rendement des investissements, ces deux derniers facteurs étant favorables.

À l'instar du marché de la réassurance non-vie, le marché de la réassurance vie et santé est rentré dans un cycle de réajustement des prix consécutivement à la pandémie de la Covid-19. Si le niveau de sinistralité est en diminution comparativement à 2021, les États-Unis ont encore connu une année avec une surmortalité liée à la Covid, dans des proportions moindres qu'en pleine pandémie. Le réajustement des prix résulte aussi des incertitudes portant sur l'avenir, que ce soit en matière de Covid-19 (question des « Covid longs ») ou du fait de l'environnement économique, et en particulier de l'inflation.

¹ Source : France Assureurs.

4.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Structure du Groupe : principales opérations

Acquisition de PartnerRe, réassureur mondial

Le 12 juillet 2022, Covéa a finalisé l'acquisition de PartnerRe auprès d'Exor. Le coût d'acquisition, entièrement réglé en numéraire, s'établit à 8,0 milliards d'euros, après prise en compte de la couverture de change mise en place en amont de l'opération et des frais d'acquisition.

PartnerRe est un réassureur de référence, bénéficiant d'une marque et d'expertises techniques reconnues mondialement. PartnerRe dispose d'une offre complète et diversifiée aussi bien en réassurance non-vie qu'en réassurance vie et santé. Les risques sont souscrits dans le monde entier, en particulier en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

L'acquisition de PartnerRe s'inscrit dans la stratégie de long terme de Covéa, qui anticipe les évolutions de l'environnement mondial de l'assurance en diversifiant ses produits, ses risques et les zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent. Elle renforce son positionnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de gestion et de maîtrise des risques et permet de constituer un groupe d'assurance et de réassurance européen de premier plan.

Cession des filiales en Italie : Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni

Dans le cadre de l'accord signé fin juin 2021, la banque italienne Banco BPM a exercé le 12 avril 2022 son option d'achat des parts détenues par Covéa dans l'ensemble Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni. À la suite de l'approbation des autorités de contrôle italiennes, le groupe Covéa a finalisé en date du 22 juillet 2022 l'opération de cession à Banco BPM des parts détenues pour un montant de 309 millions d'euros.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe Covéa de recentrer ses activités internationales et de faire de la réassurance son principal levier de développement industriel à l'étranger.

Projet de cession de la filiale en Irlande : Medical Insurance Company DAC (MIC)

En octobre 2022, Covéa a conclu un accord de cession de la société MIC, filiale du Groupe basée en Irlande, avec le groupe Compre. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, cette opération devrait être finalisée courant 2023.

Fin de l'accord de cession de la filiale américaine CSE

En août 2022, le groupe Covéa a annoncé avoir mis fin de manière concertée à l'accord conclu en septembre 2021 avec le groupe américain Porch, en vue de céder la société GMF Financial Services Corp. détenant le groupe CSE, basé en Californie.

Fusion-absorption d'Assurances Mutuelles de France par La Garantie Mutuelle des fonctionnaires

En novembre 2022, le portefeuille de contrats d'Assurances Mutuelles de France, constitué de garanties d'assurance assistance, a été cédé à la Sauvegarde et Assurances Mutuelles de France a fait l'objet d'une fusion-absorption par La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, société absorbante.

À l'issue de ces opérations qui s'inscrivent dans la volonté du Groupe de poursuivre la simplification de sa structure juridique, la dénomination sociale de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires est devenue AM-GMF.

Événements climatiques

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels l'ouragan Ian aux États-Unis, la tempête Eunice en Europe, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse en France.

Le coût des événements climatiques de la survenance courante des activités d'assurance en France s'élève à 667 millions d'euros dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des mouvements de provisions d'égalisation et autres provisions. La contribution de PartnerRe au résultat du Groupe avant impôts intègre le coût net de rétrocessions et de primes de reconstitution de l'ouragan Ian estimé à 296 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.3 RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIÈRE

Suite à l'acquisition de PartnerRe, le Groupe a fait évoluer la présentation de ses résultats qui sont désormais présentés selon les quatre segments suivants :

- Activités d'assurance des entités françaises, intégrant l'ensemble des entités d'assurance françaises du Groupe, ainsi que la société Covéa Lux, compte tenu de son activité de réassurance interne principalement auprès des sociétés d'assurance françaises ;
- Activités d'assurance des entités internationales, intégrant l'ensemble des entités d'assurance à l'international du Groupe ;
- Activités de réassurance, couvrant la société Covéa Coopérations et l'ensemble des entités de PartnerRe dont l'acquisition a été finalisée en juillet 2022. La contribution de PartnerRe aux indicateurs financiers du Groupe correspond à la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Autres activités : ce segment intègre l'ensemble des entités du Groupe qui n'exercent pas une activité d'assurance ou de réassurance².

La présentation des données au 31 décembre 2021 a été adaptée afin d'assurer la comparabilité des informations sur les deux exercices.

4.3.1 ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DU GROUPE

Activités

Les **primes acquises** du Groupe enregistrent une forte hausse de 19,1 % et atteignent 22 696 millions d'euros au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Assurance - entités françaises	15 306	15 408
Assurance - entités internationales	1 568	1 951
Activités d'assurance	16 874	17 359
Activités de réassurance	5 822	1 705
Primes acquises Groupe	22 696	19 064

L'évolution des primes s'explique d'abord par la forte progression sur les **activités de réassurance** résultant de l'acquisition de PartnerRe en juillet 2022, dont la contribution s'établit à 4 082 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les primes des **activités d'assurance** diminuent de 2,8 % en raison principalement de la baisse constatée sur les activités d'assurance à l'international à la suite de la cession

des filiales du Groupe en Italie. Sur le marché français, la diminution des primes provient du recul de 7,2 % de la collecte brute sur le marché épargne-retraite. Le Groupe poursuit sa croissance sur le marché des assurances de biens et responsabilité et sur le marché de la santé et prévoyance, dont les primes progressent respectivement de 0,5 % et de 3,3 % au 31 décembre 2022.

² L'ensemble des entités de PartnerRe est par exception présenté dans le segment réassurance.

Résultat net (part du Groupe)

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat net selon les agrégats du compte de résultat présentés dans les états financiers :

En millions d'euros	2022	2021
Primes acquises	22 696	19 064
Résultat de l'exploitation économique ³ des activités d'assurance et de réassurance	1 331	1 305
Dont assurance et réassurance non-vie	829	933
Dont assurance et réassurance vie	503	372
Résultat de l'exploitation économique des autres activités	-100	32
Résultat des sociétés mises en équivalence	-13	3
Autres éléments non techniques ⁴	-26	-105
Impôts sur les résultats	-297	-397
Résultat net (part du Groupe)	896	838

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat net selon les segments reflétant les activités du Groupe :

En millions d'euros	2022	2021
Assurance France	778	883
Dont assurance non-vie	512	602
Dont assurance vie	266	280
Assurance International	-117	24
Réassurance ⁵	214	-92
Autres activités	21	24
Résultat net (part du Groupe)	896	838

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à 896 millions d'euros au 31 décembre 2022 :

- Le résultat net des **activités d'assurance en France** s'établit à 778 millions d'euros, en baisse de 105 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution résulte principalement des activités d'assurance non-vie impactées par une sinistralité climatique exceptionnelle en 2022, ainsi que par l'environnement de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. En assurance vie, le résultat net est quasi-stable par rapport à 2021.
- Le résultat net des **activités d'assurance à l'international** diminue fortement et représente une perte de 117 millions d'euros. Elle s'explique principalement par le résultat de la

filiale du groupe au Royaume-Uni, pénalisé notamment par des coûts non récurrents comptabilisés suite à la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre.

- En **réassurance**, le résultat net s'établit à 214 millions d'euros et intègre une contribution de PartnerRe de 348 millions d'euros pour la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022. Le résultat net de Covéa Coopérations reste déficitaire, principalement sous l'effet d'une sinistralité qui reste élevée en lien avec la crise sanitaire.
- Le résultat net des **autres activités** reste stable et s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le ratio combiné du Groupe s'élève à 98,2 %⁶ contre 97,1 % au 31 décembre 2021.

³ Correspondant à l'agrégat « Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

⁴ Y compris intérêts minoritaires.

⁵ Y compris résultats des autres activités de PartnerRe.

⁶ Hors amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition nets des frais d'acquisition reportés de PartnerRe sur la période et hors coûts non récurrents constatés au Royaume-Uni pour des montants respectifs de -293 millions d'euros et -61 millions d'euros.

4.3.2 ASSURANCE DIRECTE : ACTIVITÉS ET RÉSULTAT

4.3.2.1 ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DES ENTITÉS D'ASSURANCE FRANÇAISES

Activités

Primes acquises du Groupe

En millions d'euros	2022	2021
Automobile	3 890	3 874
Risques privés	2 091	2 055
Professionnels et entreprises	3 525	3 542
Protection juridique et assistance	328	310
Autres	54	58
Total assurance de biens et responsabilité	9 888	9 839
Santé et prévoyance	2 470	2 392
Épargne – Retraite	2 948	3 177
Total assurance de personnes	5 418	5 569
Total primes acquises	15 306	15 408

En **assurance de biens et responsabilité**, les primes acquises s'élèvent à 9 888 millions d'euros et progressent de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2021 :

- Sur le **marché des particuliers**, les primes acquises s'élèvent à 5 981 millions d'euros et augmentent de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2021. En assurance automobile et sur le marché des risques privés, les primes progressent respectivement de 0,4 % et de 1,7 % sous l'effet des évolutions tarifaires. Hors partenariat avec le groupe BPCE, la croissance des primes acquises s'établit à 1,0 % sur le marché automobile et à 2,6 % sur le marché des risques privés.
- Les primes acquises sur le **marché des professionnels et des entreprises** s'élèvent à 3 525 millions d'euros, en baisse de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2021. Sur les marchés hors affinitaires et partenariats, les primes enregistrent une croissance de 2,1 %, avec une progression de 4,1 % des primes sur l'exercice courant : celle-ci est portée par des évolutions tarifaires ciblées sur le marché des entreprises et par une bonne dynamique sur le marché des professionnels. Sur le marché affinitaires et partenariats, les primes sont en repli de 10 %, principalement sur l'activité automobile du segment dommages en Italie.
- Sur le marché de la **protection juridique**, les primes acquises s'élèvent à 277 millions d'euros et enregistrent une hausse de 4,3 % qui reflète la croissance du portefeuille de contrats et

les évolutions tarifaires. L'activité **assistance**, réalisée hors Groupe, poursuit sa croissance, avec une hausse de 14,8 % par rapport à 2021, et représente 51 millions d'euros de primes acquises à fin 2022.

En **assurance de personnes**, les primes acquises s'établissent à 5 418 millions d'euros, en baisse de 2,7 % par rapport à 2021 :

- Le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la **santé** et de la **prévoyance** avec des primes en progression de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2021. En santé, la hausse de 1,2 % des primes provient principalement de l'augmentation des primes sur les contrats individuels reflétant la croissance du portefeuille de contrats et les évolutions tarifaires. Sur le marché de la prévoyance, les primes enregistrent une hausse de 7,4 % portée par les contrats collectifs et individuels, dont les primes progressent respectivement de 19,9 % et 3,5 % par rapport au 31 décembre 2021.
- En **épargne**, la collecte brute est en repli de 7,7 % : la baisse provient principalement des contrats en euros et, dans une moindre mesure, des contrats en unités de compte. Sur le marché de la **retraite**, les PER (Plan d'Épargne Retraite) poursuivent leur développement et conduisent à une stabilité des primes par rapport au 31 décembre 2021. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite reste stable à 25 %.

Primes⁷ acquises des principales entités d'assurance non-vie et mixtes

En millions d'euros	2022	2021
MMA IARD	5 167	5 161
MAAF Assurances SA	2 787	2 721
GMF Assurances	1 896	1 854
MAAF Santé	599	543
APGIS	541	532
Fidélia Assistance	481	470
Covéa Protection Juridique	282	270
SMI	156	163

Les primes acquises de **MMA IARD** sont en légère progression de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2021. Sur le marché des professionnels et entreprises, les primes acquises sont en hausse de 1,6 % en cohérence avec la stratégie tarifaire et de souscription. Sur le marché des particuliers, la hausse des primes acquises de 0,7 % résulte des évolutions tarifaires sur les marchés automobile et habitation. MMA IARD poursuit son développement sur le marché de la santé et de la prévoyance avec une hausse de primes de 6,2 %, portée essentiellement par les assurances collectives. Ces évolutions sont en partie compensées par une baisse d'activité sur le marché affinitaires et partenariats, en particulier sur le périmètre automobile.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** progressent de 2,4 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse est essentiellement portée par les marchés automobile et habitation, avec des primes qui augmentent respectivement de 1,4 % et 3,5 % sous l'effet de la croissance du portefeuille de contrats et des évolutions tarifaires. MAAF Assurances SA poursuit également son développement sur les marchés de la prévoyance et des professionnels.

GMF Assurances poursuit son développement avec des primes acquises en hausse de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2021. Sur les marchés automobile et habitation, les primes progressent de 1,4 % sous l'effet principalement des évolutions tarifaires. Les primes de GMF Assurances sur les marchés de la santé et de la prévoyance augmentent de 6,5 %, portées notamment par la croissance du portefeuille.

MAAF Santé enregistre une hausse de ses primes de 10,4 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution provient principalement des acceptations en réassurance sur les offres en assurances collectives commercialisées par MMA. Sur le périmètre des affaires directes, la hausse de 1,9 % des primes acquises résulte de la progression sur le marché de la santé individuelle, avec un portefeuille de contrats qui poursuit sa croissance.

La hausse des primes acquises d'**APGIS** provient principalement des activités en santé et en prévoyance non-vie et s'explique notamment par des évolutions tarifaires et l'adhésion d'affaires nouvelles.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 2,2 % à fin 2022. Les acceptations en provenance principalement des trois marques du Groupe augmentent de 1,1 % par rapport au 31 décembre 2021. En affaires directes, les primes acquises enregistrent une hausse de 17,1 %.

Covéa Protection Juridique poursuit son développement sur le marché de la protection juridique, son cœur de métier, avec une progression des primes de 4,3 %, portée par la croissance du portefeuille de contrats et les évolutions tarifaires.

La diminution de 3,9 % des primes acquises de **SMI** s'explique principalement par la cession à MMA d'un portefeuille de contrats en santé collective, antérieurement co-assuré.

Primes⁷ des entités d'assurance vie

En millions d'euros	2022	2021
MMA VIE	1 297	1 453
GMF VIE	1 099	1 134
MAAF VIE	768	798

⁷ Comptes sociaux.

Les primes de **MMA Vie** diminuent de 10,8 % en lien avec la baisse de 12,9 % de la collecte brute en épargne sur les contrats en euros et en unités de compte. Sur le marché de la retraite, le PER (Plan d'Épargne Retraite) poursuit son développement avec des primes en progression de 5,4 %. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite reste stable à 34 % à fin 2022. Sur le marché de la prévoyance, MMA Vie poursuit son développement avec des primes en hausse de 7,8 %, les contrats individuels et collectifs contribuant à cette croissance.

L'activité de **GMF Vie** se traduit par un recul des primes de 3,2 %. Sur les contrats en unités de compte, la collecte brute enregistre une hausse de 0,4 % et représente 15,3 % de la collecte brute totale épargne-retraite

contre 14,7 % à fin 2021. Sur les contrats en euros, la collecte brute est en repli de 4,3 %. GMF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 2,2 % grâce notamment à une bonne dynamique sur l'assurance emprunteur.

La diminution de 3,8 % des primes de **MAAF Vie** résulte principalement de la baisse de 5,0 % de la collecte brute en épargne sur les contrats en euros et sur les contrats en unités de compte. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une croissance de 9,0 %, portée principalement par le PER (Plan d'Épargne Retraite). La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite reste stable à 23 %. Sur le marché de la prévoyance, les primes de MAAF Vie diminuent de 1,1 % par rapport au 31 décembre 2021.

Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros	2022	2021
Primes acquises	15 306	15 408
Résultat de l'exploitation économique	1 059	1 321
Dont assurance non-vie	695	942
Dont assurance vie	364	379
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	3
Autres éléments non techniques	-26	-39
Impôts sur les résultats	-259	-402
Résultat net (part du Groupe)	778	883
Dont assurance non-vie	512	602
Dont assurance vie	266	280

Le **résultat de l'exploitation économique** s'établit à 1 059 millions d'euros contre 1 321 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une diminution de 262 millions d'euros :

- **En assurance non-vie**, l'exercice 2022 a été marqué par une sinistralité climatique exceptionnelle impactant l'ensemble des marchés particuliers et entreprises, avec notamment une série d'orages accompagnés de grêle aux mois de mai et juin et un niveau record de sécheresse. Cette charge a été atténuée par les cessions en réassurance et des reprises de provisions d'égalisation. La marge technique a été également impactée par la hausse de l'inflation, pesant sur le provisionnement et les coûts moyens des sinistres réglés. Ces effets ont été partiellement compensés par l'impact favorable de la remontée des taux d'intérêt sur le provisionnement des rentes. Le ratio combiné s'établit ainsi à 99,1 %, en hausse de 2,5 points. Les produits financiers nets restent stables, la hausse des revenus courants sur les produits de taux étant en partie compensée par un moindre niveau de plus-values réalisées et un effet de change moins favorable qu'à fin 2021.

- **En assurance vie**, le résultat est stable en dehors de l'impact non récurrent lié à l'effet du cantonnement des Plans d'Épargne Retraite (PER) sur la réserve de capitalisation. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de progression des produits financiers nets, Covéa a augmenté les taux servis sur les produits phares des trois marques du Groupe tout en maintenant le niveau de la provision pour participation aux bénéfices⁸ qui est stable par rapport au 31 décembre 2021. Elle s'établit à 2 911 millions d'euros et représente 6,2 % des provisions mathématiques des contrats épargne-retraite en euros.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 4 millions d'euros et correspond à la quote-part de résultat des sociétés Protec BTP, Carma et Carma Vie.

La **charge d'impôts** diminue de 144 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 en raison de la baisse du résultat avant impôts et de l'abaissement du taux d'impôt exigible en France.

Le **résultat net** s'établit ainsi à 778 millions d'euros contre 883 millions d'euros au 31 décembre 2021.

⁸ Hors provision pour participation aux bénéfices différée.

4.3.2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DES ENTITÉS D'ASSURANCE INTERNATIONALES

En juillet 2022, le Groupe a finalisé la cession de ses filiales en Italie, Bipiemme vita et Bipiemme Assicurazioni. Les primes acquises et le résultat net du Groupe au 31 décembre 2022 intègrent ainsi une contribution de ces entités correspondant au 1^{er} semestre 2022.

Activités

À l'international, les primes acquises issues des activités d'assurance directe s'élevèrent à 1 568 millions d'euros contre 1 951 millions d'euros au 31 décembre 2021. Hors impact de la cession des filiales italiennes, les primes enregistrent une croissance de 9,7 % principalement constatée au Royaume-Uni.

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Royaume-Uni	1 009	913
Italie	428	912
Autres pays	131	126
Total	1 568	1 951

Au Royaume-Uni, les primes de Covéa Insurance enregistrent une hausse de 9,5 % à taux de change constant. Elle résulte de la progression des primes sur les marchés habitation et professionnels reflétant principalement les évolutions tarifaires dans un contexte de hausse de l'inflation. Sur le marché automobile, les primes sont en léger repli par rapport au 31 décembre 2021.

Aux États-Unis, les primes de CSE Insurance Company diminuent de 7,1 % à taux de change constant compte tenu du plan de redressement technique mis en place par la société depuis 2019.

Résultat net (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Royaume-Uni	-121	14
Italie	9	35
Autres pays	-4	-25
Total	-117	24

Au **Royaume-Uni**, le résultat de Covéa Insurance s'est fortement dégradé en 2022 à -121 millions d'euros dans un marché très concurrentiel. Une inflation particulièrement élevée pèse sur le résultat technique, aggravée par une hausse des fréquences après deux années marquées par les périodes de confinement. Un plan de retour à l'équilibre a été mis en place entraînant des charges non récurrentes liées à des dépréciations d'actifs incorporels.

La contribution des **autres pays** correspond principalement à la contribution de CSE Insurance Company, filiale du Groupe aux États-Unis. Elle avait été impactée en 2021 par la comptabilisation de provisions relatives au projet de cession de la société.

4.3.3 RÉASSURANCE : ACTIVITÉS ET RÉSULTAT

Le Groupe ayant finalisé l'acquisition de PartnerRe le 12 juillet 2022, la contribution de PartnerRe aux primes acquises et au résultat net du Groupe au 31 décembre 2022 correspond à une contribution sur la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Activités

Primes acquises du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Réassurance non-vie	3 757	349
Réassurance vie	2 065	1 356
Total réassurance	5 822	1 705

Les primes acquises augmentent de 4 117 millions d'euros en raison principalement de l'acquisition de PartnerRe dont la contribution au 31 décembre 2022 s'élève à 4 082 millions d'euros, dont 3 334 millions d'euros en réassurance non-vie et 748 millions d'euros en réassurance vie. Pour les autres activités de réassurance,

les primes acquises enregistrent une hausse de 2,1 % par rapport au 31 décembre 2021, principalement en réassurance non-vie sous l'effet du développement du portefeuille et des évolutions tarifaires dans un contexte de durcissement du marché de la réassurance.

Primes acquises des entités de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
PartnerRe ⁹	7 943	6 696
Covéa Coopérations ¹⁰	1 798	1 760

En base annuelle, les primes acquises de **PartnerRe** augmentent de 5,6 % à taux de change constant. En réassurance non-vie, les primes progressent de 6,7 %, portées par la hausse des primes de 10,2 % sur le segment biens et responsabilité. Elle résulte principalement du développement sur les risques de responsabilité dans un contexte de marché favorable. Sur le segment de spécialité, les primes sont en léger repli de 0,8 %, la croissance constatée sur les branches énergie et maritime étant compensée notamment par une réduction de l'exposition sur les risques agricoles. Les primes en réassurance vie enregistrent une hausse de 1,4 %, la croissance sur les risques longévité et prévoyance à long terme étant en partie compensée par une réduction sur les risques de prévoyance à court terme.

Les primes de **Covéa Coopérations** progressent de 2,1 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette croissance s'explique par le développement de l'activité non-vie, vie et santé, hors traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland, dont les primes sont en repli. À compter du 2 juillet 2023, les affaires nouvelles et renouvellements seront réalisés par PartnerRe, Covéa Coopérations conservant la gestion des engagements souscrits avant cette date. Les traités souscrits avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland ne sont pas concernés par cette opération.

⁹ Comptes US GAAP convertis au taux moyen annuel.

¹⁰ Comptes sociaux.

Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros	2022	2021
PartnerRe	348	-
Covéa Coopérations	-134	-92
Résultat net (part du Groupe)	214	-92

La contribution de **PartnerRe** s'élève à 348 millions d'euros pour la période du 12 juillet au 31 décembre 2022. Elle intègre les amortissements des actifs incorporels relatifs à l'acquisition, nets des frais d'acquisition reportés sur la période. En réassurance non-vie, les résultats ont été portés par la qualité de la souscription et des conditions de marché favorables. Le ratio combiné s'établit ainsi à 91,0 %¹¹ en dépit de l'ouragan Ian survenu aux États-Unis fin septembre. En réassurance vie, la contribution de PartnerRe intègre l'effet favorable de la remontée des taux d'intérêt sur

les provisions mathématiques couvrant des garanties plancher.

Le résultat de **Covéa Coopérations** est déficitaire, principalement en réassurance vie sous l'effet d'une sinistralité qui reste élevée en lien avec la crise sanitaire combinée à une baisse des primes.

Au global, le ratio combiné des activités de réassurance non-vie ressort à 92,7 %¹¹.

4.3.4 AUTRES ACTIVITÉS : ACTIVITÉS ET RÉSULTAT

Activités

Chiffre d'affaires¹²

En millions d'euros	2022	2021
Covéa Finance	103	115
Autres sociétés	10	11
Total	113	126

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille de la majorité des sociétés françaises du groupe Covéa. À fin 2022, elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 103 millions d'euros, en baisse de 10,5 % compte tenu de la baisse des encours sous gestion au 31 décembre 2022.

Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros	2022	2021
Covéa Finance	15	31
Autres sociétés	6	-7
Total	21	24

La baisse de la contribution de **Covéa Finance** résulte principalement de la diminution du chiffre d'affaires et d'une hausse des charges d'exploitation, liée notamment à des charges informatiques plus élevées. La contribution des **autres sociétés** correspond

principalement à la contribution de Coparex, société détenant des investissements, compensée en partie par la contribution de MMA holding UK plc, holding au Royaume-Uni détenant notamment Covéa Insurance.

¹¹ Hors amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe, nets des frais d'acquisition reportés sur la période, qui représentent une charge de 293 millions d'euros.

¹² Contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités du Groupe.

4.3.5 BILAN COMBINÉ

- **Fonds propres** (hors intérêts minoritaires) : Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 17 559 millions d'euros contre 17 231 millions d'euros au 31 décembre 2021. La hausse de 328 millions d'euros résulte de la contribution positive du résultat net, en partie compensée par l'effet de l'appréciation de l'euro contre le dollar sur les fonds propres de PartnerRe.
- Les **passifs subordonnés et les dettes seniors** sont de 1 737 millions d'euros contre 179 millions d'euros au 31 décembre 2021. La hausse est consécutive à l'acquisition de PartnerRe dont les dettes s'élèvent à 1 596 millions d'euros (voir note n° 15 des états financiers).
- **Provisions techniques brutes** : Les provisions techniques brutes de réassurance sont de 106 033 millions d'euros contre 94 400 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Provisions techniques non-vie	43 984	28 548
Provisions techniques vie	55 935	57 769
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 114	8 083
Provisions techniques	106 033	94 400

- L'acquisition de PartnerRe en juillet 2022 entraîne une hausse des provisions techniques de 17 105 millions d'euros dont 14 546 millions d'euros de provisions techniques non-vie et 2 560 millions d'euros de provisions techniques vie.
- Les filiales du Groupe en Italie, cédées en juillet 2022, contribuaient à fin 2021 à hauteur de 4 579 millions d'euros aux provisions d'assurance vie, 1 782 millions d'euros aux provisions des contrats en unités de compte et 24 millions d'euros aux provisions techniques non-vie.

- **Placements (hors placements représentant les engagements en unités de compte)** : La valeur nette comptable des placements détenus par l'ensemble des entités du Groupe¹³ s'élève à 99 063 millions d'euros contre 93 147 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Immobilier ¹⁴	4 264	3 770
Actions & OPCVM Actions	9 327	9 331
Obligations & OPCVM Obligataires ¹⁵	82 162	77 811
Autres	3 310	2 235
Placements (valeur nette comptable)	99 063	93 147

- La contribution de PartnerRe aux placements du Groupe s'établit à 17 980 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 80 % d'obligations et OPCVM obligataires et 9 % d'actions et OPCVM actions.
- Les filiales du Groupe en Italie, cédées en juillet 2022, contribuaient à hauteur de 4 836 millions d'euros aux placements à fin 2021.

¹³ Y compris placements détenus par les entreprises n'exerçant pas une activité d'assurance ou de réassurance.

¹⁴ Y compris Immobilier d'exploitation.

¹⁵ Y compris titres remis en nantissement pour 5 243 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 57 millions d'euros au 31 décembre 2021, classés en "Autres placements" dans la note n°8.1 des états financiers.

- Les **placements représentant les engagements en unités de compte** sont de 6 104 millions d'euros contre 8 064 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les filiales du Groupe en Italie, cédées en juillet 2022, contribuaient à hauteur de 1 770 millions d'euros aux placements à fin 2021.
- **Plus et moins-values latentes**¹⁶ : Les plus et moins-values latentes diminuent de 13 775 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 en raison de la remontée des taux d'intérêt et de la baisse des marchés actions à la clôture 2022. Sur les placements immobiliers, actions et OPCVM actions, les plus-values latentes s'établissent à 5 630 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	2022	2021
Immobilier ¹⁷	3 431	3 193
Actions & OPCVM Actions	2 199	4 526
Obligations & OPCVM Obligataires ¹⁸	-6 336	5 349
Autres	-3	-2
Plus et moins-values latentes	-710	13 065

4.3.6 AUTRES INFORMATIONS

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant un impact significatif sur les états financiers du groupe Covéa n'est intervenu postérieurement à la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2022.

4.5 PERSPECTIVES

Dans le cadre de ses activités d'assurance, réunissant notamment les marques MAAF, MMA et GMF, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*.

En tant que *Leader*, Covéa s'attachera à toujours mettre en avant le professionnalisme de ses équipes en vue de poursuivre son développement rentable. *En mouvement*, le Groupe poursuivra sa transformation, notamment digitale, et *Engagé vis-à-vis* de ses clients et sociétaires, mais également de ses collaborateurs et partenaires.

Le Groupe va également poursuivre l'intégration de PartnerRe dans les processus clés du Groupe et inscrire son nouveau modèle économique dans le long terme.

Dans le cadre de son dispositif de gestion des risques, le Groupe s'attachera à surveiller le contexte sectoriel, économique et social, notamment le conflit toujours présent en Ukraine, et poursuivra l'analyse des conséquences potentielles sur sa situation financière, ainsi que sur les attentes de ses sociétaires et de ses équipes.

¹⁶ Y compris placements détenus par les entreprises n'exerçant pas une activité d'assurance ou de réassurance.

¹⁷ Y compris Immobilier d'exploitation.

¹⁸ Y compris titres remis en nantissement pour -169 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 4 millions d'euros au 31 décembre 2021, classés en "Autres placements" dans la note 8.1 des états financiers.



05. ÉTATS FINANCIERS

P.70 Comptes combinés et annexes

P.70 Bilan combiné

P.71 Engagements reçus et donnés

P.72 Compte de résultat combiné toutes activités

P.73 Annexe aux comptes combinés

P.120 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

5.1 COMPTES COMBINÉS ET ANNEXES

5.1.1 BILAN COMBINÉ

En milliers d'euros

Actif	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2022	Montant net 2021
Actifs incorporels	Note 7	5 323 878	-1 937 978	3 385 900	280 247
— Écarts d'acquisition		1 398 507	-390 175	1 008 332	2 718
— Autres		3 925 371	-1 547 803	2 377 568	277 529
Placements des entreprises d'assurance	Note 8.1	98 499 990	-1 015 953	97 484 037	91 865 848
— Terrains et constructions		4 905 907	-717 513	4 188 394	3 755 765
— Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		735 166	-165 683	569 483	1 031 812
— Autres placements		92 858 917	-132 757	92 726 160	87 078 271
Placements représentant les engagements en unités de compte	Note 8.4	6 103 541		6 103 541	8 063 642
Placements des autres entreprises	Note 8.5	1 653 267	-74 638	1 578 629	1 280 937
Titres mis en équivalence	Note 8.6	545 900		545 900	87 636
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 16	5 305 883		5 305 883	2 951 881
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 9	4 147 030	-152 729	3 994 301	3 226 346
Créances sur les entités du secteur bancaire	Note 10	2 382 241		2 382 241	2 241 289
Autres créances	Note 11	2 181 118	-12 779	2 168 339	2 610 287
Autres actifs	Note 12	789 799	-524 396	265 403	127 262
Comptes de régularisation actifs	Note 13	8 034 827		8 034 827	4 517 362
— Frais d'acquisition reportés		2 600 096		2 600 096	2 348 413
— Autres		5 434 731		5 434 731	2 168 949
Total de l'actif		134 967 474	-3 718 473	131 249 001	117 252 737

En milliers d'euros

Passif	Notes	2022	2021
Capitaux propres du Groupe	Note 14.1	17 559 053	17 231 364
— Capital social ou fonds équivalents		1 139 435	1 136 313
— Primes		6 358	6 358
— Réserves		15 517 181	15 250 826
— Résultat de l'exercice		896 079	837 867
Intérêts minoritaires	Note 14.2	228 486	104 742
Passifs subordonnés	Note 15.1	597 100	178 630
Provisions techniques brutes	Note 16	99 919 561	86 316 788
— Provisions techniques vie		55 935 283	57 769 240
— Provisions techniques non-vie		43 984 278	28 547 548
Provisions techniques des contrats en unités de compte	Note 16	6 113 855	8 082 867
Provisions pour risques et charges	Note 18	789 421	739 169
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 19	1 853 103	1 193 567
Dettes représentées par des titres	Note 15.2	1 139 770	
Dettes envers les entités du secteur bancaire	Note 20	398 503	285 476
Autres dettes	Note 21	2 117 930	2 504 668
Comptes de régularisation passifs	Note 22	532 219	615 466
Total du passif		131 249 001	117 252 737

5.1.2 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En milliers d'euros

	2022	2021
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	1 817 443	8 634 567
Autres entreprises	10 465	540 925
Engagements donnés¹		
Entreprises d'assurance	8 668 929	10 299 333
Autres entreprises	482 235	664 140
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	4 309 422	1 530 737
Encours d'instruments financiers à terme		
Engagements reçus	4 115 287	3 355 112
Engagements donnés	4 142 835	3 301 294

¹ Dont valeurs remises en nantissement et garantie en faveur des cédantes.

5.1.3 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ TOUTES ACTIVITÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2022	2021
Primes émises		16 317 959	5 701 532		22 019 491	19 177 872
Variation des primes non acquises		676 437			676 437	-114 200
Primes acquises	Note 29.5	16 994 396	5 701 532		22 695 928	19 063 672
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				112 850	112 850	126 352
Autres produits d'exploitation		10 187	48 611	3 417	62 215	83 823
Produits financiers nets de charges	Note 27	1 032 716	417 715	36 116	1 486 547	2 664 746
Total des produits d'exploitation		18 037 299	6 167 858	152 383	24 357 540	21 938 593
Charges des prestations d'assurance		-12 680 644	-5 182 346		-17 862 990	-16 175 330
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		122 559	-36 807		85 752	-405 203
Charge des autres activités				-265 448	-265 448	-114 619
Charges de gestion ¹		-4 560 318	-523 324		-5 083 642	-3 906 152
Total des charges d'exploitation		-17 118 403	-5 742 477	-265 448	-23 126 328	-20 601 304
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	Note 29	918 896	425 381	-113 065	1 231 212	1 337 289
Transferts intersectoriels		-90 292	77 408	12 884		
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		828 604	502 789	-100 181	1 231 212	1 337 289
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					-847	-839
Autres produits nets non techniques					-19 739	-10 174
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					1 210 626	1 326 276
Résultat exceptionnel	Note 28				5 764	-81 812
Impôts sur les résultats	Note 23				-296 548	-396 661
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					919 842	847 803
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	Note 8.6				-12 614	2 551
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ					907 228	850 354
Intérêts minoritaires					-11 149	-12 487
RÉSULTAT NET (part du Groupe)					896 079	837 867

¹ Dont 296 millions d'euros de charges d'amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe nettes des frais d'acquisition reportés constitués pour PartnerRe sur la période : 293 millions en non-vie et 3 millions en vie.

5.1.4 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS 2022

SOMMAIRE

74	1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice
74	2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
75	3. Informations sur les principes comptables retenus
75	Note n° 1 — Référentiel comptable
75	Note n° 2 — Modalités de combinaison et de consolidation
77	Note n° 3 — Méthodes et règles d'évaluation
82	Note n° 4 — Retraitements d'homogénéisation
83	Note n° 5 — Élimination des opérations intra-groupe
83	Note n° 6 — Périmètre de combinaison
89	4. Informations sur les postes du bilan
89	Note n° 7 — Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)
90	Note n° 8 — Placements
97	Note n° 9 — Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance
98	Note n° 10 — Créances sur les entités du secteur bancaire
99	Note n° 11 — Autres créances
100	Note n° 12 — Autres actifs
100	Note n° 13 — Comptes de régularisation actifs
101	Note n° 14 — Capitaux propres
102	Note n° 15 — Passifs subordonnés et dettes représentées par des titres
103	Note n° 16 — Provisions techniques
104	Note n° 17 — Cantons légaux
104	Note n° 18 — Provisions pour risques et charges et passifs éventuels
105	Note n° 19 — Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance
105	Note n° 20 — Dettes envers les entités du secteur bancaire
106	Note n° 21 — Autres dettes
107	Note n° 22 — Comptes de régularisation passifs
107	Note n° 23 — Impôts sur les résultats
108	Note n° 24 — Engagements reçus et donnés
110	Note n° 25 — Instruments financiers à terme
111	Note n° 26 — Parties liées
112	5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles
112	Note n° 27 — Produits financiers nets de charges vie et non-vie
113	Note n° 28 — Résultat exceptionnel
113	Note n° 29 — Informations sectorielles
118	Note n° 30 — Charges de personnel et effectifs
119	Note n° 31 — Rémunération des mandataires sociaux
119	Note n° 32 — Honoraires des commissaires aux comptes

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acquisition de PartnerRe :

L'opération d'acquisition du groupe de réassurance PartnerRe auprès d'Exor a été finalisée le 12 juillet 2022, pour un coût, intégrant les frais d'acquisition et tenant compte de la couverture de change mise en place, s'élevant à 8,0 milliards d'euros.

La description et les impacts de cette opération sur les comptes combinés au 31 décembre 2022 sont détaillés dans la note n° 6.2 - *Acquisition du groupe PartnerRe*.

Fin du partenariat Covéa - Banco BPM :

Dans le cadre de l'accord signé fin juin 2021 entre Covéa et Banco BPM, Banco BPM a exercé le 12 avril 2022 son option d'achat des parts détenues par Covéa dans l'ensemble Bipiemme Vita (société détenue par Covéa à 81 %) et Bipiemme Assicurazioni (filiale à 100 % de Bipiemme Vita).

À la suite de l'approbation des autorités de contrôle italiennes, le groupe Covéa a finalisé en date du 22 juillet 2022 l'opération de cession à Banco BPM des parts détenues pour un montant de 309 millions d'euros.

Fin de l'accord de cession de la filiale américaine CSE :

Le groupe Covéa a annoncé le 10 août 2022 avoir mis fin de manière concertée à l'accord conclu en septembre 2021 avec le groupe américain Porch, en vue de céder la société GMF Financial Services Corp. détenant le groupe CSE, basé en Californie.

Cette décision n'a pas d'incidence sur les états financiers combinés au 31 décembre 2022.

Projet de cession de la filiale irlandaise MIC :

Covéa a conclu le 13 octobre 2022 un accord visant à la cession au groupe Compre de sa filiale irlandaise Medical Insurance Company DAC (MIC). Cette opération, sous réserve de l'approbation du régulateur irlandais, sera effective en 2023.

L'accord prévoit également une novation de traités de réassurance existants entre MIC et le groupe Covéa à un réassureur externe, qui interviendra lors de la cession effective. Les provisions techniques au 31 décembre 2022 intègrent les effets attendus de cette novation.

Événements climatiques :

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels l'ouragan Ian aux États-Unis, la tempête Eunice en Europe, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse en France.

Le coût des événements climatiques de la survenance courante des activités d'assurance en France s'élève à 667 millions d'euros dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des mouvements de provisions d'égalisation et autres provisions. La contribution de PartnerRe au résultat du Groupe avant impôts intègre le coût net de rétrocessions et de primes de reconstitution de l'ouragan Ian estimé à 296 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant un impact significatif sur les états financiers du groupe Covéa n'est intervenu postérieurement à la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2022.

3. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Note n° 1 Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis en normes françaises, conformément au règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes consolidés et combinés.

Ils résultent de l'application des règles de consolidation et de combinaison :

- aux comptes des entreprises françaises d'assurance et de réassurance du groupe Covéa établis en normes françaises conformément au règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ;
- aux comptes des autres entités françaises du groupe Covéa établis en normes françaises conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- aux comptes des entreprises étrangères du groupe Covéa retraités pour les rendre homogènes avec les principes français.

Note n° 2 Modalités de combinaison et de consolidation

2.1 MÉTHODES D'INTÉGRATION

Les comptes combinés du groupe Covéa sont constitués :

- par combinaison des entités qui ne sont pas liées entre elles par des liens de capital mais par un lien de combinaison ;
- et par consolidation des entités qui sont contrôlées exclusivement ou conjointement ou sont sous influence notable d'une ou plusieurs de ces entités combinées.

Une combinaison est appliquée aux mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance liées entre elles par la convention de combinaison du Groupe.

La combinaison consiste en un cumul en ligne à ligne des comptes des entités combinées après élimination des opérations intra-groupe et sous réserve des autres retraitements éventuels d'homogénéisation avec les méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Les entités contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte notamment de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote.

L'intégration globale consiste à intégrer en ligne à ligne les comptes des entités contrôlées, après élimination des opérations intra-groupe et sous réserve des autres retraitements éventuels d'homogénéisation et de consolidation. Les fonds propres et le résultat sont répartis entre les intérêts de l'entité combinante et les intérêts des minoritaires.

Sont consolidées par intégration proportionnelle les entités pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint. L'intégration proportionnelle consiste à intégrer en ligne à ligne la fraction représentative des intérêts de l'entité combinante dans les comptes des entités contrôlées conjointement, après retraitements éventuels. Aucune entité n'est concernée par l'application de cette méthode au 31 décembre 2022.

Sont mises en équivalence les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. Elle est présumée à partir d'une détention directe ou indirecte d'au moins 20 % des droits de vote.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Le périmètre du Groupe est présenté en note n° 6 – *Périmètre de combinaison*.

2.2 PRINCIPES DE PREMIÈRE CONSOLIDATION D'UNE ENTITÉ

2.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une entité entre dans le périmètre de consolidation à sa date de prise de contrôle.

Son coût d'acquisition est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts directement imputables à l'acquisition nets de l'économie d'impôt correspondante.

Lors de la première consolidation d'une entité, les actifs et les passifs identifiables sont évalués conformément aux principes généraux de comptabilité d'acquisition. Leur valeur d'entrée correspond au

prix que l'acquéreur aurait accepté de payer s'il avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Sont identifiables les éléments de l'entité acquise, y compris incorporels, répondant aux définitions d'actifs et de passifs selon les normes françaises et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêts dans les capitaux propres de l'entité acquise est affectée en écarts d'évaluation lorsqu'elle porte sur des actifs et des passifs identifiables et en écart d'acquisition pour le solde non affecté.

L'acquéreur dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition pour ajuster la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs identifiables, ainsi que de l'écart d'acquisition, sur la base des informations nouvelles obtenues.

Les écarts d'acquisition et d'évaluation d'une entité étrangère sont enregistrés en devise et réévalués en euros à chaque clôture, ceux-là étant assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même.

2.2.2 ACTIFS INCORPORELS IDENTIFIÉS

Un actif incorporel est reconnu lors d'un regroupement d'entreprise distinctement de l'écart d'acquisition s'il est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant d'un droit légal ou contractuel, qu'il génère des avantages économiques futurs probables et que sa valeur peut être identifiée avec une fiabilité suffisante.

Sont ainsi constitutifs d'actifs incorporels :

- des valeurs de portefeuilles, correspondant à la valeur actualisée des profits futurs estimés sur les contrats d'assurance ou de réassurance existants à la date d'acquisition, reflétant la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des passifs techniques,
- des relations clientèles, représentant la valeur actualisée des flux futurs attendus des renouvellements de contrats,
- une marque, évaluée selon la méthode des redevances, consistant en une estimation des flux futurs actualisés qui seraient attendus de la licence de la marque.

Les actifs incorporels pour lesquels il y a une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation. Dans le cas contraire, ils ne sont pas amortis.

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur des actifs incorporels, un test de dépréciation est effectué : la valeur

nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation et le plan d'amortissement est, le cas échéant, ajusté en conséquence.

2.2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2016, lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans.

Un test de dépréciation est réalisé s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture et, pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné antérieurement au 1^{er} janvier 2016, le Groupe recourt aux mesures de première application prévues par la réglementation comptable (règlement ANC n° 2015-09) en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

2.3 MÉTHODES DE CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Les comptes des entités étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et les charges étant convertis au cours moyen de la période.

Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

2.4 DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités combinées et consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Note n° 3 Méthodes et règles d'évaluation

3.1 PLACEMENTS

3.1.1 ACTIFS IMMOBILIERS

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et constructions » et inscrits à leur coût d'acquisition.

La valeur brute des immeubles est ventilée en composants : gros œuvre, clos et couvert, lots techniques et second œuvre. Les durées d'amortissement sont adaptées aux types d'immeubles, composants et durées d'utilisation.

La valeur de réalisation des actifs immobiliers est leur valeur vénale, tenant compte des valeurs d'expertise.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable est supérieure :

- à la valeur vénale, pour les actifs immobiliers devant être cédés à brève échéance ;
- à la valeur d'utilité déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour ceux destinés à être conservés.

La valeur d'utilité des immeubles d'exploitation détenus à long terme pour usage propre est généralement égale à leur valeur nette comptable.

3.1.2 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont inscrits à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) font partie du coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des titres de participations correspond au dernier cours de cotation pour les titres cotés et à la valeur vénale s'appréciant en fonction du marché et de l'utilité pour les titres non cotés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à leur valeur recouvrable tenant compte de l'horizon, de la capacité et de l'utilité effective de la détention des titres.

3.1.3 ACTIONS ET PARTS D'OPCVM – VALEURS À REVENUS VARIABLES

Les actions et parts d'OPCVM sont inscrits pour leur prix d'achat. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours de cotation pour les titres cotés, à leur dernière valeur liquidative pour les parts d'OPCVM, ou à leur valeur vénale s'appréciant en fonction

du marché et de l'utilité pour les titres non cotés.

À chaque arrêté, ces titres font l'objet d'un examen, ligne à ligne, afin de déterminer si les moins-values latentes par rapport à leur valeur de réalisation ont un caractère durable.

Le caractère durable de la moins-value latente d'un titre est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- le titre a été constamment en situation de moins-value latente significative de plus de 20 %, lorsque les marchés sont peu volatils, ou de 30 %, lorsque les marchés sont volatils, au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Compte tenu de la volatilité des marchés observée au cours de l'exercice, le critère de dépréciation significative retenu est de 20 % pour la clôture au 31 décembre 2022 ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, tout ou partie de la valeur historique du titre ne pourra être recouvrée.

Au-delà de cette présomption, un titre présentant une moins-value latente significative de plus de 50 % en date de clôture fait l'objet d'un examen particulier.

La provision pour dépréciation à caractère durable est déterminée et comptabilisée en tenant compte de l'intention et de la capacité de détention du titre :

- en l'absence d'intention ou de capacité à détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
- lorsqu'il existe une intention et une capacité à détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable à l'horizon envisagé. Sauf cas exceptionnels, la valeur recouvrable ne saurait être inférieure à la valeur de marché et n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention.

3.1.4 OBLIGATIONS – VALEURS À REVENUS FIXES ET AUTRES VALEURS AMORTISSABLES

Les valeurs amortissables sont inscrites à leur prix d'achat hors coupon couru. La différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste des placements.

Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Pour les obligations classiques et titres assimilés (au sens de l'article R.343-9 du Code des assurances), une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré, c'est-à-dire qu'il est probable que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter

ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital). La dépréciation comptabilisée reflète l'ensemble des pertes provisionnelles.

Pour les autres valeurs amortissables (au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances), les modalités de provisionnement suivantes s'appliquent :

- lorsqu'il existe une intention et une capacité à détenir le titre jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné, comme ci-avant ;
- en l'absence d'intention ou de capacité à détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, selon les mêmes modalités qu'au *paragraphe 3.1.3*.

3.1.5 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

3.1.6 AUTRES PLACEMENTS

Les autres placements recouvrent principalement les prêts, les valeurs remises en nantissement et dépôts en espèces auprès des cédantes, les fonds détenus par les cédantes, et les dépôts auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes à terme, notamment). Ils sont comptabilisés au coût et font l'objet de dépréciations en cas de risque d'irrécouvrabilité.

3.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements hors bilan donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Leur traitement comptable au bilan et au compte de résultat dépend de la nature de la stratégie de couverture.

Une stratégie d'investissement ou de désinvestissement a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes, appels de marge et flux intermédiaires sont enregistrés en contrepartie d'un compte de régularisation actif ou passif, sans impact en compte de résultat. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur l'instrument financier à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente. Une stratégie de rendement a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un

groupe de placements. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs à l'instrument financier à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'instrument financier à terme.

Concernant les instruments financiers à terme de devises, les engagements hors bilan en devises sont réévalués au cours de change à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au bilan en écarts de conversion en contrepartie d'un compte de régularisation.

- Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément structurel (*cf. paragraphe n° 3.4.*) ou entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ou jusqu'à la date de l'investissement.
- Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément opérationnel (*cf. paragraphe n° 3.4.*), dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, les écarts de conversion sont soldés par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports / déports, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

Pour les instruments financiers à terme n'entrant dans aucune de ces stratégies de couverture, les moins-values latentes constatées à chaque clôture sont provisionnées. Les plus-values latentes ne sont pas constatées en compte de résultat.

3.3 CRÉANCES ET DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Ces créances et dettes regroupent principalement les créances et dettes d'assurance directe, les primes acquises non émises, les comptes courants vis-à-vis des cédantes et réassureurs, et les dettes représentatives des dépôts en espèce reçus des réassureurs.

Elles sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

3.4 ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs en monnaies étrangères constitutifs de positions de change opérationnelles, tels que par exemple les placements, les provisions techniques, la trésorerie, les créances ou dettes en devises, sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice. Les écarts de conversion relatifs à ces opérations sont comptabilisés en résultat.

Les titres de participations à caractère stratégique qui ont vocation à être détenus de manière durable sont constitutifs de positions de change structurelles et sont figés à leur cours de change historique.

3.5 AUTRES ACTIFS

Autres actifs corporels

Le poste des « autres actifs » se compose principalement des actifs corporels d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

Autres actifs incorporels

Outre les actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprise (cf. note n° 2.2.2 – *Actifs incorporels identifiés*), les autres actifs incorporels se composent principalement :

- de valeurs de portefeuilles d'agences pour lesquelles le Groupe détient temporairement ou finance partiellement des droits d'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de baisse de la valeur probable de revente de ces portefeuilles ;
- des logiciels acquis et des coûts de développements informatiques, dès lors qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION À L'ACTIF ET AU PASSIF

Les postes de comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent principalement des estimations des comptes à recevoir des cédantes, des frais et chargements d'acquisition reportés, des intérêts et loyers courus non échus, et des comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme (cf. note n° 3.2 – *Instruments financiers à terme*).

Comptes à recevoir des cédantes

Les comptes restant à recevoir des cédantes à la date de clôture, au titre des acceptations en réassurance, donnent lieu à des estimations des flux attendus et sont comptabilisés en comptes de régularisation. Les estimations des provisions de sinistres acceptées sont quant à elles enregistrées parmi les provisions techniques.

Frais d'acquisition reportés

• Frais d'acquisition reportés non-vie

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

• Frais d'acquisition reportés vie

Les frais d'acquisition reportables, correspondant aux frais et commissions liés à l'acquisition de nouveaux contrats ou à leur renouvellement, sont reportés dans la limite des marges bénéficiaires futures des contrats considérés, déterminées par regroupement de produits présentant des caractéristiques homogènes. Ils sont amortis selon le rythme d'émergence de ces marges et sont inscrits en comptes de régularisation à l'actif. Les chargements d'acquisition, applicables le cas échéant en assurance directe, sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices, au sein des comptes de régularisation au passif, et constatés en résultat sur la base du même rythme que les frais d'acquisition reportables.

Sont également enregistrées en frais d'acquisition reportés vie les commissions d'acquisition réglées à Scor Ireland (anciennement Scor Life Ireland) à la mise en place en 2021 des traités d'acceptations avec Scor qui sont amorties selon le rythme d'émergence des marges futures telles que prévues à l'initialisation des traités, après ajustements (cf. note n° 13 – *Comptes de régularisation actifs*).

3.7 RÉSERVE DE CAPITALISATION

Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, propre aux entités françaises d'assurance vie, constatées le cas échéant dans les comptes individuels, sont annulées par résultat dans les comptes combinés. En cas de forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée.

3.8 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Pour les entités étrangères, il a été fait application des règles locales pour la détermination des provisions techniques, dès lors qu'elles

répondent au principe de suffisance pour faire face à l'intégralité des engagements et qu'elles reposent notamment sur l'utilisation de tables de risques et de taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats, sous réserve des retraitements d'homogénéisation (cf. note n° 4 – *Retraitements d'homogénéisation*).

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises qui se rapporte à des périodes de risque futures.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, qu'ils soient connus ou non encore connus, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables (contexte d'inflation marquée, par exemple). Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

En affaires directes, les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé ou sur la base d'un forfait pour certaines catégories de risques, intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers. En acceptations, les provisions dossier par dossier sont évaluées à partir des informations remontant des cédantes ; elles peuvent être complétées par le réassureur lorsqu'il estime que les sinistres couverts par le traité peuvent être supérieurs à ceux annoncés par les cédantes.

Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution défavorable des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement. En acceptations, ces provisions ont pour objet de couvrir les engagements du réassureur au titre des comptes non encore reçus des cédantes, à raison de l'intervalle de temps séparant la survenance du sinistre et la demande de son paiement au réassureur, et le cas échéant des provisions additionnelles estimées nécessaires par le réassureur, sur la base de ses propres évaluations, en complément des informations remontées par les cédantes.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques en construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui interviendront d'ici l'expiration de la période de prescription.

Une provision de gestion est constituée pour couvrir les frais futurs liés à la gestion et au règlement des sinistres en suspens.

Provisions de rentes

Les provisions constituées au titre des rentes potentielles et des rentes servies sont calculées, le cas échéant, en fonction des tables de mortalité et des taux d'actualisation localement reconnus.

En France, conformément à la réglementation comptable en vigueur :

- pour les rentes hors prévoyance, la table de mortalité utilisée est la table TD88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit 0,63 % à la clôture au 31 décembre 2022, contre 0 % retenu au 31 décembre 2021.
- pour les rentes en prévoyance, les tables utilisées correspondent à des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75 % du TME des 24 derniers mois, soit un taux maximum de 0,66 % à la clôture au 31 décembre 2022, contre 0 % retenu au 31 décembre 2021.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation inscrites dans les comptes individuels sont éliminées dans les comptes combinés du Groupe, à l'exception de celles qui ont un caractère contractuel et de celles qui ont pour objet de faire face aux fluctuations de la sinistralité à raison de risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (par exemple : risques naturels, atomiques, pollution, attentats, etc.).

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours représentent les pertes futures c'est-à-dire la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financiers sur primes encaissées. Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance ou de réassurance.

Provisions mathématiques d'assurance vie

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés, en affaires directes, ou par le réassureur et les cédantes, en acceptations.

Les provisions mathématiques sont calculées selon les tables de risques reconnues localement, en vigueur à la clôture, et les taux d'actualisation locaux, tels qu'arrêtés à la souscription, conduisant le cas échéant à des retraitements d'homogénéisation pour les entités étrangères.

Provision pour garantie plancher

Une provision pour garantie plancher est également constituée

au titre des garanties de certains contrats dont le risque financier est supporté par les assurés, prévoyant un capital minimum en cas de décès, alors que la valeur de marché des unités de compte est en baisse. Elle correspond à la valeur actuelle des prestations futures à verser aux bénéficiaires en cas de déclenchement des garanties. Le taux d'actualisation retenu, après retraitement d'homogénéisation le cas échéant, correspond à la référence du taux technique vie en date de clôture, soit 60 % du TME des 6 derniers mois.

- **Provision globale de gestion**

La provision globale de gestion permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière. Cette provision est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base de la valeur des actifs servant de supports à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces actifs sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provisions pour participation aux bénéfices

Elles sont principalement constituées des participations aux bénéfices attribuées aux détenteurs de contrats d'assurance vie en euros, non encore incorporées aux provisions mathématiques. Ces provisions sont déterminées en tenant compte des clauses contractuelles et des dispositions légales, lesquelles imposent en France une dotation minimale correspondant à 90 % des bénéfices techniques (ou 100 % des bénéfices techniques déduction faite de 4,5 % des primes, le cas échéant) et 85 % des bénéfices financiers à distribuer sous huit ans.

Dans les comptes combinés, ces provisions sont complétées de provisions pour participations aux bénéfices différées calculées sur certains retraitements de consolidation en vie, afin de matérialiser un droit futur des assurés sur ces montants. Tel est le cas notamment du retraitement de la réserve de capitalisation (*cf.* note n° 3.7 – *Réserve de capitalisation*).

Provision pour aléas financiers

Une provision pour aléas financiers est constituée lorsque le taux de rendement des actifs est inférieur au taux des intérêts techniques des provisions mathématiques.

Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques est calculée conformément aux conditions contractuelles des traités sur la base des provisions techniques brutes ou de méthodes statistiques cohérentes avec celles utilisées en brut.

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

3.9.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux à long terme, les provisions pour litiges, et d'autres provisions pour risques.

Provisions pour engagements sociaux à long terme

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Le Groupe constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, en retenant les méthodes suivantes prévues par la réglementation comptable française (méthode dite 2 de la recommandation ANC n° 2013-02).

- Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.
- Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor. Ils sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.
- Les droits à prestations sont répartis à partir de la date de prise de service.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi, pour les principales entités du Groupe, repose notamment sur les hypothèses suivantes reconnues comme localement adéquates :

- taux d'actualisation : compris entre 2,20 % et 3,68 % ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : compris entre 2,25 % et 4 %.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les cotisations sont comptabilisées en résultat en contrepartie des services rendus par les membres du personnel bénéficiaire.

• **Autres avantages à long terme**

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent de dispositions spécifiques, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

3.9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (cf. note n° 18 – *Provisions pour risques et charges et passifs éventuels*).

3.10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actifs et passifs figurent au bilan combiné, respectivement dans le poste « autres créances » et le poste « autres dettes ». Les positions d'impôts différés relevant d'un même redevable fiscal (tel est le cas, par exemple, des entités membres du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est à la tête) sont agrégées et présentées en net.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs de certains placements et de certaines provisions techniques ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale d'actifs et de passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée sont anticipés.

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le régime de l'intégration fiscale tel qu'applicable en France.

3.11 COMPTES SECTORIELS : PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres, sauf lorsqu'il existe des actifs cantonnés pour lesquels les produits financiers sont affectés aux fonds propres.

Note n° 4 Retraitements d'homogénéisation

Les comptes des entités implantées à l'étranger, notamment pour la comptabilisation de certains placements et de certaines provisions techniques, sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française.

En ce qui concerne les placements, certaines réglementations locales imposent une évaluation en valeur de marché. Conformément aux règles comptables françaises, ces placements sont retraités au coût historique et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions pour dépréciation, selon les principes décrits en note n° 3.1 – *Placements*.

En ce qui concerne les provisions techniques, elles sont calculées conformément aux principes applicables dans chaque pays. Elles sont maintenues à ce niveau dans les comptes combinés du Groupe, dès lors qu'elles sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements et que les tables de risques et les taux d'actualisation retenus sont reconnus localement adéquats, sous réserve de l'homogénéité avec les principes du Groupe. À ce titre, certaines provisions d'assurance vie sont retraitées, notamment pour aligner les modalités de détermination de leur taux d'actualisation avec ceux appliqués par le Groupe, selon les principes décrits en note n° 3.8 – *Provisions techniques*.

Note n° 5**Élimination des opérations intra-groupe**

Les opérations intra-groupe sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés. Elles recouvrent principalement :

- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- les dividendes versés entre entités du Groupe ;
- les opérations de prêts intra-groupe ;
- les opérations de réassurance intra-groupe ;
- les plus et moins-values de cessions intra-groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique) ;
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participations consolidés (sans impact d'impôts différés).

Note n° 6**Périmètre de combinaison****6.1 COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE**

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM Covéa comme entité combinante. Au 31 décembre 2022, elle lie entre elles les entreprises suivantes : SGAM Covéa, Apgis, AM-GMF, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune ;
- services opérationnels communs ;
- filiales communes ;
- accords de coassurance ou de réassurance.

• Entrent dans le périmètre de combinaison :

- les entités qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement ;
- les entités dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable ;
- les entités ad hoc créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle.

• N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les entités contrôlées ou sous influence notable considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant notamment apprécié au regard des fonds propres, du résultat et des primes acquises du Groupe ;
- les entités immobilières et de placement collectif en valeurs mobilières, qui ont un caractère de placements. Elles sont détenues en vue de la représentation des engagements techniques d'assurance, ne concourent pas au financement du Groupe, ne détiennent pas significativement de titres d'autres entités de nature à modifier la délimitation du périmètre de combinaison et, pour les entités immobilières, leur résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de leurs détentrices sur le même exercice ;
- les entités se trouvant en état de liquidation et non significatives ;
- les entités qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

• Principales variations du périmètre de combinaison Covéa :

Les sociétés d'assurance mutuelle Assurances Mutuelles de France et La Garantie Mutuelles des Fonctionnaires ont fusionné à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. S'agissant d'une restructuration interne réalisée entre deux entités combinées, la fusion n'a pas d'impact sur les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2022.

L'opération de cession de Bipiemme Vita, société détenue par Covéa à 81 %, et de Bipiemme Assicurazioni, filiale à 100 % de Bipiemme Vita, a été finalisée le 22 juillet 2022. Les sociétés Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni ont été déconsolidées au 1^{er} juillet 2022.

Onze groupements d'intérêt économique (GIE AGSI, Cibail, Européenne de Règlement, MMA SI, Euro Gestion Santé, Europac, Logistic, Europex, Eurodem, RCDI, Covéa Agora) et une association (Association pour le Développement des Compétences) sont consolidés par intégration globale au 31 décembre 2022. Leurs actifs et passifs sont intégrés en ligne à ligne aux comptes combinés du Groupe. Ces structures refacturant leurs coûts aux autres entités du Groupe, leur consolidation est sans impact au compte de résultat du Groupe.

Le groupe PartnerRe est consolidé dans les comptes combinés du groupe Covéa à la suite de la finalisation de son acquisition le 12 juillet 2022 : cf. note n° 6.2. – *Acquisition du groupe PartnerRe.*

Le tableau ci-après indique pour chaque entité du périmètre, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (cf. note n° 29 – *Informations sectorielles*).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SGAM Covéa	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
AM-GMF	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/Non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
Appis	Assurance collective santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
SMI	Santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et réassurance	France	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Covéa PJ	Assurance protection juridique	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance assistance	France	G	Non-vie	99,99	99,99
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	50,00	50,00
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G ¹	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Insurance plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
PartnerRe	Réassurance	Bermudes	G ¹	Vie/Non-Vie/ Autres	100,00 ²	100,00 ²
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Medical Insurance Company	Assurance non-vie	Irlande	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
GMF Financial Services Corp.	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Invest	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
Coparex	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Covéa D	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Prifinance	Société de défaisance	France	G ¹	Autres	62,00	62,00
GIE AGSI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE CIBAIL	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPEENNE DE RÈGLEMENT	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE MMA SI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EURO GESTION SANTE	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPAC	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE LOGISTIC	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPEX	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EURODEM	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE RCDI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE COVÉA AGORA	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
Association pour le Développement des Compétences	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Carma	Partenariat Carrefour - Assurance dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
Carma Vie	Partenariat Carrefour - Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00

Cte : combinante

C : combinée

G : intégration globale

ME : intégration par mise en équivalence

¹ Groupes intégrés sur la base de leurs comptes consolidés

² Au 31 décembre 2022 :

– Covéa détient 100 % des 100 000 000 actions ordinaires (classe A) de PartnerRe ;

– 7 666 actions ordinaires de classe C sont émises et accordées dans le cadre de plans de rémunérations. Elles sont comptabilisées en provisions pour risques et charges, compte tenu notamment de leur caractère remboursable. Des *restricted share units/performance share units*, sans droit de vote, sont par ailleurs attribuées mais non encore acquises aux bénéficiaires et non encore dénouées en actions ordinaires de classe C (nombre maximal de 265 805 au 31 décembre 2022) ;

– 8 000 000 actions de préférence, sans droit de vote, cotées à la bourse de New York, n'ont pas été acquises par Covéa et sont classées en intérêts minoritaires, compte tenu de leur qualification en instrument de fonds propres au regard de leurs caractéristiques.

6.2 ACQUISITION DU GROUPE PARTNERRE

L'entrée du groupe PartnerRe dans le périmètre de combinaison du groupe Covéa résulte de l'acquisition par Covéa Coopérations de 100 % des actions ordinaires détenues par Exor en date du 12 juillet 2022. Par cette opération, le groupe Covéa a pris le contrôle exclusif du groupe PartnerRe et le consolide par intégration globale dans ses comptes combinés. Les actions de préférence cotées sur le New York Stock Exchange n'ont pas été visées par l'acquisition et sont traitées, dans les comptes combinés du groupe Covéa, comme des intérêts minoritaires ne donnant pas de droit à une quote-part de l'actif net, évalués à leur valeur de liquidation.

Le coût d'acquisition s'établit à 8 006 millions d'euros. Il tient compte du taux de conversion de la couverture partielle de change mise

en place en amont de la finalisation de l'opération (cf note n° 25 – *Instruments financiers à terme*) et inclut les coûts directement imputables à l'acquisition nets de l'économie d'impôt correspondante. L'acquisition a été entièrement réglée en numéraire.

Les actifs et passifs du groupe PartnerRe ont été intégrés dans les comptes combinés du groupe Covéa au 12 juillet 2022, sur la base de la situation comptable établie en normes américaines US GAAP au 30 juin 2022, ajustée des opérations significatives intervenues pendant la période intercalaire. Ils ont le cas échéant fait l'objet de retraitements d'homogénéisation dans le bilan d'ouverture selon les principes comptables français applicables et ont été convertis en euros au cours de change du 12 juillet 2022.

La situation d'ouverture se présente en synthèse comme suit :

En millions d'euros

Coût d'acquisition, y compris coûts directement imputables	8 006
Actifs incorporels issus de l'acquisition*	2 666
Placements	18 259
Autres actifs	7 356
Total de l'actif hors écart d'acquisition	28 283
Provisions techniques brutes	18 376
Autres passifs	2 769
Intérêts minoritaires	199
Total du passif	21 345
Valeur nette des actifs et passifs identifiables	6 937
Écart d'acquisition	1 069

* Montant avant impôts différés, les impôts différés constatés sur ces actifs incorporels représentant un montant de 179 millions d'euros.

Les actifs incorporels identifiés lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition s'élèvent à 2 487 millions d'euros nets d'impôts différés à la date d'acquisition. Ils comprennent :

- les valeurs de portefeuilles des contrats de réassurance non-vie et vie existants à la date d'acquisition pour un montant total de 1 667 millions d'euros nets d'impôts. Elles correspondent à la valeur actualisée des marges attendues sur les primes non acquises et à émettre en non-vie et aux profits futurs estimés en vie reflétant la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des passifs techniques. Compte tenu des modalités d'évaluation en juste valeur, les frais d'acquisition reportés ont été annulés pour l'établissement du bilan d'ouverture ;

- la valeur de la relation clientèle pour un montant de 526 millions d'euros nets d'impôts différés, représentant la valeur actualisée des flux futurs attendus des renouvellements de contrats, tenant compte des liens forts existant avec les courtiers et clients ;
- la marque pour un montant de 294 millions d'euros, correspondant à l'estimation de flux futurs actualisés des redevances théoriques qui seraient attendues de la licence de la marque.

À l'exception de la marque qui n'a pas de durée d'utilisation limitée, ces actifs incorporels sont amortis selon des plans d'amortissement reflétant le rythme d'émergence des marges futures ou la durée linéaire d'utilisation, compris entre 2 et 20 ans.

L'écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur nette des actifs et passifs identifiables, s'élève à 1 069 millions d'euros. Dans la mesure où il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'acquisition procurera

des avantages économiques au Groupe, l'écart d'acquisition n'est pas amorti. Compte tenu de la date récente de l'opération et en l'absence d'indice de perte de valeur, il n'y a pas lieu de considérer de dépréciation au 31 décembre 2022.

La contribution du groupe PartnerRe au compte de résultat combiné du groupe Covéa au 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Montants inscrits au compte de résultat¹	Montants estimés sur une année pleine
Primes acquises brutes	4 082	7 943
Résultat net part du Groupe	348	835

¹ Correspondant à la période de la date d'acquisition au 31 décembre 2022.

Les primes acquises brutes et le résultat net part du Groupe évalués sur une année pleine, comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2022, résultent d'un processus d'estimation élaboré :

- à partir des résultats en normes américaines US GAAP sur 12 mois ;
- en appliquant les principaux retraitements d'homogénéisation vers les normes françaises, dont la neutralisation des plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers ;

- en considérant une année complète d'amortissement des actifs incorporels tels qu'évalués à la prise de contrôle.

Ces chiffres ne correspondent pas nécessairement aux résultats qui auraient été atteints si l'acquisition était effectivement intervenue dans les conditions existantes au 1^{er} janvier 2022.

Les impacts de l'acquisition du groupe PartnerRe sur les états de synthèse au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	Dont PartnerRe
Actif		
Actifs incorporels	3 386	2 861
Placements des entreprises d'assurance	97 484	17 306
Placements représentant les engagements en unités de compte	6 104	
Placements des autres entreprises	1 579	674
Titres mis en équivalence	546	455
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	5 306	1 978
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	3 994	385
Créances sur les entités du secteur bancaire	2 382	429
Autres créances	2 168	258
Autres actifs	265	27
Comptes de régularisation actifs	8 035	3 352
Total de l'actif	131 249	27 725

En millions d'euros

Passif	31 décembre 2022	Dont PartnerRe
Capitaux propres du Groupe	17 559	7 798
Intérêts minoritaires	228	188
Passifs subordonnés	597	456
Provisions techniques brutes	99 920	17 105
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 114	
Provisions pour risques et charges	789	71
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 853	545
Dettes représentées par des titres	1 140	1 140
Dettes envers les entités du secteur bancaire	399	
Autres dettes	2 118	385
Comptes de régularisation passifs	532	37
Total du passif	131 249	27 725

En millions d'euros

Compte de résultat	31 décembre 2022	Dont PartnerRe
Primes acquises	22 696	4 082
Chiffre d'affaires	113	
Autres produits d'exploitation	62	0
Produits financiers nets de charges	1 487	341
Total des produits d'exploitation	24 358	4 423
Charges des prestations d'assurance	- 17 863	- 2 683
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	86	- 59
Charges des autres activités	- 265	- 94
Charges de gestion	- 5 084	- 1 168
Total des charges d'exploitation	- 23 126	- 4 004
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 231	419
Transferts intersectoriels		- 10
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 231	409
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 1	
Autres produits nets non techniques	- 20	0
Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 211	409
Résultat exceptionnel	6	
Impôts sur les résultats	- 297	- 40
Résultat net des entreprises intégrées	920	369
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 13	- 17
Résultat net de l'ensemble combiné	907	352
Intérêts minoritaires	- 11	- 5
Résultat net (part du Groupe)	896	348

En millions d'euros

Hors bilan	31 décembre 2022	Dont PartnerRe
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	1 817	791
Autres entreprises	10	
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	8 669	6 048
Autres entreprises	482	
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	4 309	2 855
Encours d'instruments financiers à terme		
Engagements reçus	4 115	4 115
Engagements donnés	4 143	4 143

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 7 Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)

7.1 VENTILATION PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Écarts d'acquisition	1 398 507	-390 175	1 008 332	2 718
PartnerRe	1 006 571		1 006 571	
Covéa Insurance	8 137	-6 376	1 761	2 718
Autres	383 799	-383 799		
Valeurs de portefeuilles d'assurance et de réassurance acquis	1 824 149	-741 007	1 083 142	49 975
PartnerRe	1 696 639	-663 472	1 033 167	
Autres	127 510	-77 535	49 975	49 975
Autres actifs incorporels	2 101 222	-806 796	1 294 426	227 554
Relation clientèle (PartnerRe)	535 336	-17 845	517 491	
Marque (PartnerRe)	276 971		276 971	
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financés par le Groupe	203 722	-2 855	200 867	191 751
Logiciels et coûts de développements informatiques ¹	1 072 837	-784 235	288 602	3 992
Droit au bail	10 290	-212	10 078	10 739
Autres	2 066	-1 649	417	21 072
Total	5 323 878	-1 937 978	3 385 900	280 247

¹ Dont 240 millions d'euros en valeur nette comptable provenant de la consolidation des GIE au 31 décembre 2022.

Note n° 8 Placements

8.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En milliers d'euros	2022				
	Valeur brute ⁴	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-valeur latente
Placements immobiliers ^{1 2}	4 905 907	-717 513	4 188 394	7 576 883	3 388 489
Actions et titres à revenus variables ²	4 193 388	-166 849	4 026 539	5 213 462	1 186 923
Parts d'OPCVM d'actions	4 321 017	-59 866	4 261 151	5 236 270	975 119
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 949 940	-114 427	70 835 513	64 355 197	-6 480 316
Parts d'OPCVM obligataires	5 775 415	-2 040	5 773 375	6 086 336	312 961
Autres placements ³	8 354 323	44 742	8 399 065	8 231 922	-167 143
Total⁵	98 499 990	-1 015 953	97 484 037	96 700 070	-783 967
Total des placements cotés	87 914 900	-99 187	87 815 713	83 389 987	-4 425 726
Total des placements non cotés	10 585 090	-916 766	9 668 324	13 310 083	3 641 759
Part des placements des entreprises d'assurance vie en affaires directes	49 215 973	-277 326	48 938 647	47 679 779	-1 258 868
Parts des placements des autres entreprises d'assurance et de réassurance	49 284 017	-738 627	48 545 390	49 020 291	474 901

¹ Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

² Dont un reclassement de 211 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2022 d'actions (titres de participation) vers les placements immobiliers, compte tenu de la nature des détentions.

³ Les autres placements recouvrent principalement des valeurs remises en nantissement pour 5 240 millions d'euros (obligations et parts d'OPCVM obligataires), des dépôts espèces et fonds détenus par les cédantes pour 560 millions d'euros, des dépôts auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes à terme, notamment) pour 748 millions d'euros, des prêts pour 1 052 millions d'euros, et des prêts hypothécaires détenus en direct pour 397 millions d'euros, en valeurs brutes au 31 décembre 2022.

⁴ Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 30 millions d'euros au 31 décembre 2022.

⁵ L'acquisition de PartnerRe contribue à l'augmentation des placements entre 2021 et 2022 : cf. note n° 6.2 – *Acquisition du groupe PartnerRe*. Inversement, la cession de Bipiemme Vita réduit les placements entre 2021 et 2022 de 4 781 millions d'euros en valeurs nettes comptables.

En milliers d'euros	2021				
	Valeur brute ²	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers ¹	4 437 443	-681 678	3 755 765	6 908 553	3 152 788
Actions et titres à revenus variables	4 379 402	-210 709	4 168 693	6 428 820	2 260 127
Parts d'OPCVM d'actions	4 082 257	-46 606	4 035 651	6 282 376	2 246 725
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 689 382	-345 969	72 343 413	77 242 645	4 899 232
Parts d'OPCVM obligataires	5 288 422		5 288 422	5 732 769	444 347
Autres placements	2 280 928	-7 024	2 273 904	2 278 565	4 661
Total	93 157 834	-1 291 986	91 865 848	104 873 728	13 007 880
Total des placements cotés	84 826 574	-351 662	84 474 912	94 132 720	9 657 808
Total des placements non cotés	8 331 260	-940 324	7 390 936	10 741 008	3 350 072
Part des placements des entreprises d'assurance vie en affaires directes	59 414 804	-344 680	59 070 124	67 158 428	8 088 304
Parts des placements des autres entreprises d'assurance et de réassurance	33 743 030	-947 306	32 795 724	37 715 300	4 919 576

¹ Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

² Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 28 millions d'euros au 31 décembre 2021.

N.B. : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

8.2 PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros

	2022				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-valeur latente
Placements des entreprises d'assurance	735 166	-165 683	569 483	587 999	18 516
Actions et titres à revenus variables	710 872	-165 683	545 189	563 620	18 431
Autres placements	24 294		24 294	24 379	85
Placements des autres entreprises	109 690	-51 285	58 405	59 206	801
Actions et titres à revenus variables	80 388	-51 285	29 103	29 904	801
Autres placements	29 302		29 302	29 302	0
Total	844 856	-216 968	627 888	647 205	19 317

En milliers d'euros

	2021				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-valeur latente
Placements des entreprises d'assurance	1 238 302	-206 490	1 031 812	1 181 288	149 476
Actions et titres à revenus variables	909 863	-206 490	703 373	852 764	149 391
Autres placements	328 439		328 439	328 524	85
Placements des autres entreprises	95 116	-38 518	56 598	57 769	1 171
Actions et titres à revenus variables	85 298	-38 518	46 780	47 951	1 171
Autres placements	9 818		9 818	9 818	
Total	1 333 418	-245 008	1 088 410	1 239 057	150 647

8.3 TITRES NON CONSOLIDÉS

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

8.3.1 TITRES DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste « Terrains et constructions » des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
SCI Marble Haussmann	France	100,00 %	377 389		12 866	10 253	418 646	19 068
SCI Covéa Real Estate Long Terme (CoreLT)	France	100,00 %	228 759		95 265	-8 461	251 397	
SA Sécurité Pierre investissements	France	90,65 %	173 044		217 288	7 469	371 307	12 941
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00 %	166 310		50 962	12 062	289 404	9 084
SCI Core 102 Charonne	France	100,00 %	160 830		-1 879	-1 929	163 664	3 981
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00 %	150 213		41 391	6 391	217 914	9 330
SCI Prony Bureaux	France	100,00 %	141 832		148 608	9 668	407 282	16 025
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00 %	140 229		96 850	6 850	174 836	11 150
Iena investissements participations SAS ⁵	France	100,00 %	126 120		127 794	-51	168 781	
SCI Califimmo	France	100,00 %	114 911		120 876	4 201	155 016	7 185
SAS Prony Habitation	France	100,00 %	83 962		87 295	1 460	180 480	7 383
SCI Core 9-13 Banque	France	100,00 %	80 005		49	-1	80 005	
SARL MDM Kellermann	France	100,00 %	76 860		13 449	739	111 505	
SCI Le Tropic	France	100,00 %	66 591		16 237	4 237	86 870	7 230
Breteuil Ségur	France	100,00 %	63 900		44 913	14 913	131 565	59 912
SAS Foncière Opéra Gaillon	France	100,00 %	61 248	-6 626	48 656	2 212	78 643	4 326
SCI Dalle 1	France	100,00 %	56 040		38 151	3 196	99 914	5 603
Lagune international SAS ⁵	Luxembourg	25,25 %	58 278		142 143	44 831	71 205	72
Covivio Alexander Platz SARL	Luxembourg	25,00 %	51 044				64 853	
SCI Dalle 2	France	50,00 % ³	41 697		80 421	11 885	120 168	14 989
SCI Silverseine	France	100,00 %	39 968		16 741	6 741	82 944	
SCI Londres Athènes	France	100,00 %	33 989		39 604	4 747	96 135	
SAS Covéa Real Estate Développement I	France	100,00 %	27 832		19 823	-4 257	28 995	
SAS Covéa Real Estate Développement II ⁵	France	100,00 %	27 042		14 748	-59	35 244	
SCI MGF Immobilier	France	100,00 %	26 225		8 116	512	28 660	1 085
SCI Espace Performance	France	100,00 %	23 581		23 883	568	23 862	1 281
SCI Cital Wacken	France	100,00 %	17 809	-6	12 737	1 542	19 306	3 136
SAS Covéa Real Estate Résidentiel	France	100,00 %	12 333	-268			12 065	

En milliers d'euros

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00 %	8 897		7 822	-736	17 169	49
SCI de Placements de Covéa Protection juridique	France	100,00 %	8 661		8 629	49	12 382	
SARL Lyon MDM	France	100,00 %	8 067		7 741	236	21 302	933
SCI 36 Bd St Marcel	France	100,00 %	6 582		821	820	15 576	1 042
SCI Core Invest Iard	France	100,00 %	6 050		50		6 050	
SCI MDM Vie	France	100,00 %	5 641		6 403	762	12 749	979
SCI Maison des quatre	France	100,00 %	4 629		2 812	249	5 460	243
SARL Le Mans 37 Chanzy MDM	France	100,00 %	4 334	-317	4 002	14	4 017	
SCI du Groupe des Mutuelles du Mans Assurances	France	100,00 %	3 681		2 527	-1 153	4 079	2 615
Paris Office JV Limited	Royaume-Uni	100,00 %	3 197		3 689	1 014	1 701	2 230
SAS Chauray Valeur	France	100,00 %	2 020		2 685	185	5 791	417
SAS Le Grand Bleu	France	100,00 %	1 734		1 825	259	4 499	523
Autres			4 354					
Total			2 695 889	-7 217				

¹ Part du Groupe.

² Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2021, sauf pour l'entité Paris Office JV Limited pour laquelle les montants affichés correspondent à l'exercice 2022.

³ 50 % de détention directe, mais 100 % de contrôle par le Groupe en considérant les détentions à la fois directe et indirecte.

⁴ Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en "autres dettes") pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

⁵ Entités reclassées des "autres titres de participations" vers les "titres de participations dans les sociétés immobilières".

8.3.2 AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
Covivio ³	France	7,16 %	385 360		9 193 810	923 596	376 907	888 204
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	-72 896	63 112	-45	63 112	38
Appenin	France	100,00 %	37 038	-3 962	3 196	-2 955	33 195	20
PRCM Conservative Property Transformer	Bermudes	100,00 %	10 015		9 613	898	10 263	1 990
PRCM Tracker Property Transformer	Bermudes	100,00 %	9 278		8 766	195	9 568	3 106
PRCM Enhanced Property Transformer	Bermudes	100,00 %	8 084		7 397	-840	8 546	5 167
Covéa Next	France	100,00 %	6 023	-2 465	18 517	80	3 554	
Cesvi France	France	90,00 %	5 501		6 520	6	5 868	3 214
MMA Participations	France	100,00 %	5 414		5 625	2 974	2 914	
AZ Plus	France	100,00 %	5 268		4 638	-12	4 625	
Santéclair	France	46,63 %	2 868		10 681	1 139	4 740	31 174
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095		3 897	9	4 002	11 721
Humensis	France	7,52 %	2 629	-2 629	-645	-4 221		41 444
Occidentale de conseils et de gestion (OCG)	France	100,00 %	2 005		2 479	60	2 497	163
RL Finance	France	18,36 %	1 453		10 612	201	1 948	
CAT SA	France	100,00 %	1 417		4 126	2 700	3 940	17 431
Darva (Développement d'applications sur réseaux à valeur ajoutée)	France	22,57 %	1 042		19 679	1 504	4 771	30 236
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		713	38	711	425
Autres			87 363	-83 731				
Total des titres de participations non consolidés enregistrés en « Actions et titres à revenus variables »			710 872	-165 683				

¹ Part du Groupe.

² Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2021, sauf pour les entités PRCM pour lesquelles les montants affichés correspondent à l'exercice 2022.

³ Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires consolidés.

⁴ Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 28 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.4 PLACEMENTS REPRÉSENTATIFS DES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Placements immobiliers	53 521	57 181
Actions et titres à revenus variables		
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 085 182	1 936 434
Parts d'OPCVM obligataires	255 050	240 957
Parts d'autres OPCVM	3 709 788	5 829 070
Total¹	6 103 541	8 063 642

¹ La cession de Bipiemme Vita réduit les placements entre 2021 et 2022 de 1 770 millions d'euros.

8.5 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

<i>En milliers d'euros</i>	2022				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-valeur latente
Placements immobiliers	90 970	-15 305	75 665	117 723	42 058
Actions et titres à revenus variables	332 777	-55 029	277 748	278 552	804
Parts d'OPCVM d'actions	763 760	-2 171	761 589	798 153	36 564
Obligations et autres titres à revenus fixes	119 510	-4 674	114 836	110 993	-3 843
Parts d'OPCVM obligataires	194 888		194 888	198 992	4 104
Autres placements ¹	151 362	2 541	153 903	148 609	-5 294
Total	1 653 267	-74 638	1 578 629	1 653 022	74 393

¹ Les autres placements recouvrent principalement des valeurs remises en nantissement pour 111 millions d'euros en valeurs brutes.

<i>En milliers d'euros</i>	2021				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-valeur latente
Placements immobiliers	28 955	-14 830	14 125	53 880	39 755
Actions et titres à revenus variables	834 473	-38 517	795 956	797 792	1 836
Parts d'OPCVM d'actions	331 819	-850	330 969	348 030	17 061
Obligations et autres titres à revenus fixes	25 329	-493	24 836	24 836	
Parts d'OPCVM obligataires	97 139	-201	96 938	97 690	752
Autres placements	23 112	-4 999	18 113	16 284	-1 829
Total	1 340 827	-59 890	1 280 937	1 338 512	57 575

8.6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	2022		
	% de détention	Valeur au bilan combiné	Contribution au résultat combiné
Entreprises d'assurance			
Carma	49,99	66 361	2 492
Carma Vie	49,99	5 549	944
Protec BTP	35,00	19 208	549
Autres entreprises			
Almacantar ¹	36,26	454 782	-16 599
Total		545 900	-12 614

¹ Entité détenue par le groupe PartnerRe.

En milliers d'euros	2021		
	% de détention	Valeur au bilan combiné	Contribution au résultat combiné
Entreprises d'assurance			
Carma	49,99	63 022	988
Carma Vie	49,99	5 452	848
Protec BTP	35,00	19 162	715
Total		87 636	2 551

Note n° 9 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

9.1 VENTILATION PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	483 966		483 966	399 156
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 714 176	-112 720	2 601 456	2 333 255
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	541 978	-30 807	511 171	346 074
Créances nées d'opérations de réassurance acceptée	406 910	-9 202	397 708	147 861
Total	4 147 030	-152 729	3 994 301	3 226 346

9.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	483 966			483 966
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 578 221	21 988	1 247	2 601 456
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	503 690	6 486	995	511 171
Créances nées d'opérations de réassurance acceptée	339 978	47 720	10 010	397 708
Total	3 905 855	76 194	12 252	3 994 301

Note n° 10 Créances sur les entités du secteur bancaire

10.1 VENTILATION PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	2 382 241		2 382 241	2 241 289
Total	2 382 241		2 382 241	2 241 289

10.2 VENTILATION PAR ACTIVITÉ

En milliers d'euros	2022		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Comptes courants et caisse	1 793 061	589 180	2 382 241
Total	1 793 061	589 180	2 382 241

10.3 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes courants et caisse	2 382 241			2 382 241
Total	2 382 241			2 382 241

Note n° 11 Autres créances

11.1 VENTILATION PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	8 349		8 349	7 549
État, organismes sociaux	515 878	-947	514 931	284 633
Impôts différés actifs	929 548		929 548	979 110
Autres créances	727 343	-11 832	715 511	1 338 995
Total	2 181 118	-12 779	2 168 339	2 610 287

11.2 VENTILATION PAR ACTIVITÉ

En milliers d'euros	2022		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Personnel et comptes rattachés	7 994	355	8 349
État, organismes sociaux	192 820	322 111	514 931
Impôts différés actifs	922 954	6 594	929 548
Autres créances	605 868	109 643	715 511
Total	1 729 636	438 703	2 168 339

11.3 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	4 022		4 327	8 349
État, organismes sociaux	514 931			514 931
Impôts différés actifs	317 050	437 359	175 139	929 548
Autres créances	705 702	3 202	6 607	715 511
Total	1 541 705	440 561	186 073	2 168 339

Note n° 12 Autres actifs

12.1 VENTILATION PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	10 329		10 329	15 466
Autres immobilisations corporelles ¹	779 470	-524 396	255 074	111 796
Total	789 799	-524 396	265 403	127 262

¹ Dont 129 millions d'euros en valeur nette comptable provenant de la consolidation des GIE au 31 décembre 2022.

12.2 VENTILATION PAR ACTIVITÉ DES AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	2022		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Dépôts et cautionnements	9 988	341	10 329
Autres immobilisations corporelles	122 263	132 811	255 074
Total	132 251	133 152	265 403

Note n° 13 Comptes de régularisation actifs

En milliers d'euros	2022			2021
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Intérêts et loyers courus et non échus	606 902	25	606 927	572 683
Frais d'acquisition reportés vie ¹	1 580 822		1 580 822	1 722 657
Frais d'acquisition reportés non-vie	1 019 274		1 019 274	625 756
Charges constatées d'avance	7 643	34 204	41 847	11 392
Évaluations techniques de réassurance ²	4 509 459		4 509 459	1 373 408
Autres comptes de régularisation actifs ³	272 741	3 757	276 498	211 466
Total	7 996 841	37 986	8 034 827	4 517 362

¹ Les commissions payées à la mise en place en 2021 des traités d'acceptations en vie avec Scor Ireland (SI anciennement Scor Life Ireland, SLI) sont enregistrées, en euros, en frais d'acquisition reportés nets des amortissements constatés sur le rythme d'émergence des marges futures telles que prévues à l'initialisation des traités, après ajustements : au 31 décembre 2022, le montant s'élève à 1 117 millions d'euros.

² Les évaluations techniques de réassurance à l'actif et les provisions techniques acceptées au passif (cf. note n° 16 – *Provisions techniques*) intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes.

Concernant les traités avec Scor Ireland et Scor Global Reinsurance Ireland (SGRI, anciennement Scor Global Life Reinsurance Ireland, SGLRI), au 31 décembre 2022, les flux ont été comptabilisés à partir des décomptes de 2021, complétés d'estimations, notamment pour l'exercice 2022.

³ Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note n° 25 - *Instruments financiers à terme*.

Note n° 14 Capitaux propres

14.1 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2020	1 132 856	6 358	14 801 773	415 077	16 356 064
Affectation du résultat 2020			415 077	-415 077	
Résultat de l'exercice 2021				837 867	837 867
Alimentation des fonds propres	3 457				3 457
Écarts de conversion			31 608		31 608
Variations de périmètre					
Autres			2 368		2 368
Total mouvements	3 457		449 053	422 790	875 300
Fonds propres au 31.12.2021	1 136 313	6 358	15 250 826	837 867	17 231 364
Affectation du résultat 2021			837 867	-837 867	
Résultat de l'exercice 2022				896 079	896 079
Alimentation des fonds propres	3 122				3 122
Écarts de conversion ¹			-571 533		-571 533
Variations de périmètre					
Autres			21		21
Total mouvements	3 122		266 355	58 212	327 689
Fonds propres au 31.12.2022	1 139 435	6 358	15 517 181	896 079	17 559 053

¹ Écarts de conversion provenant de la réévaluation en euros des situations nettes consolidées en devises étrangères.

Les fonds propres au 31 décembre 2022 comprennent un montant de 1 139 435 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliées et d'autre part au fonds d'établissement de la SGAM Covéa qui s'élève à 20 590 milliers d'euros.

14.2 INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Situation au 31.12.2020	86 499	11 215	97 714
Affectation du résultat 2020	11 215	-11 215	
Résultat de l'exercice 2021		12 487	12 487
Écarts de conversion			
Distribution	-5 434		-5 434
Variations de périmètre			
Autres	-25		-25
Total mouvements	5 756	1 272	7 028
Situation au 31.12.2021	92 255	12 487	104 742
Affectation du résultat 2021	12 487	-12 487	
Résultat de l'exercice 2022		11 149	11 149
Écarts de conversion	-11 652		-11 652
Distribution	-12 524		-12 524
Variations de périmètre ¹	136 771		136 771
Autres			
Total mouvements	125 082	-1 338	123 744
Situation au 31.12.2022	217 337	11 149	228 486

¹ Dont 199 millions d'euros correspondant aux actions de préférence de PartnerRe non acquises par Covéa, classées en intérêts minoritaires, au cours de conversion du bilan d'ouverture, et -63 millions d'euros provenant de la cession de Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni sur l'exercice 2022.

Note n° 15 Passifs subordonnés et dettes représentées par des titres

15.1 PASSIFS SUBORDONNÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Échéance			2022	2021
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Titres participatifs			141 011	141 011	144 580
Titres subordonnés remboursables ^{1 2}			456 089	456 089	34 050
Total			597 100	597 100	178 630

¹ Comprenant au 31 décembre 2022 deux lignes de titres juniors subordonnés émis par le groupe PartnerRe, présentant respectivement les principales caractéristiques suivantes :
- nominal de 500 millions de dollars ; date finale de remboursement en 2050 (avec des possibilités de remboursement anticipé sous certaines conditions) ; taux d'intérêt fixe puis assis sur un taux du Trésor plus une marge ;
- nominal de 62 millions de dollars ; date finale de remboursement en 2066 (avec des possibilités de remboursement anticipé) ; taux d'intérêt assis sur un taux interbancaire plus une marge (avec différé possible de paiement sous certaines conditions).

² Titre subordonné émis par Bipiemme Vita de 34 millions d'euros remboursé à l'échéance en mars 2022.

15.2 DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES

En milliers d'euros	Échéance			2022	2021
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dettes représentées par des titres ¹		692 549	447 221	1 139 770	
Total		692 549	447 221	1 139 770	

¹ Titres seniors émis par le groupe PartnerRe, respectivement pour des montants nominaux de 750 millions d'euros et 500 millions de dollars, ayant une date finale de remboursement en 2026 et 2029 (avec des possibilités de remboursement anticipé sous certaines conditions), portant intérêt à taux fixes.

Note n° 16

Provisions techniques

16.1 PROVISIONS TECHNIQUES PAR NATURE

En milliers d'euros	2022			2021
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	5 735 655		5 735 655	3 205 632
Provisions d'assurance vie		48 662 259	48 662 259	52 564 538
Provisions pour sinistres à payer ¹	34 764 271	3 986 124	38 750 395	23 630 310
Participations aux bénéfices	79 265	3 134 279	3 213 544	3 195 391
Provisions pour égalisation	783 100	96 296	879 396	1 068 382
Provisions mathématiques de rentes	2 302 957		2 302 957	2 453 244
Autres provisions techniques	319 030	56 325	375 355	199 291
Sous-total provisions techniques brutes	43 984 278	55 935 283	99 919 561	86 316 788
Provisions techniques contrats en unités de compte		6 113 855	6 113 855	8 082 867
Total²	43 984 278	62 049 138	106 033 416	94 399 655
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	260 579		260 579	37 576
Provisions d'assurance vie		194 145	194 145	213 619
Provisions pour sinistres à payer	4 312 700	36 231	4 348 931	2 206 845
Participations aux bénéfices	958	56	1 014	1 078
Provisions pour égalisation	1 830	80 606	82 436	81 589
Provisions mathématiques de rente	415 964		415 964	407 300
Autres provisions techniques	1 845	969	2 814	3 874
Total	4 993 876	312 007	5 305 883	2 951 881
Provisions techniques nettes			100 727 533	91 447 774

¹ Les évaluations techniques de réassurance à l'actif (cf. note n° 13 – Comptes de régularisation actifs) et les provisions techniques acceptées au passif intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes.

Concernant les traités avec SI et SGR, au 31 décembre 2022, les provisions ont été estimées à partir des décomptes de 2021, complétés d'estimations, notamment pour l'exercice 2022. Les provisions intègrent également une provision complémentaire au titre des impacts de la Covid-19 sur l'exercice 2022.

² L'acquisition de PartnerRe contribue à l'augmentation des provisions techniques brutes entre 2021 et 2022 : cf. note n° 6.2 – Acquisition du groupe PartnerRe. Inversement, la cession de Bipiemme Vita réduit les provisions techniques entre 2021 et 2022 de 4 579 millions d'euros hors unités de compte et de 1 782 millions d'euros en unités de compte.

16.2 VENTILATION DE LA PROVISION (NETTE DE CESSIONS ET RÉTROCESSIONS) POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DE CONTRATS (HORS CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE)

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Provision exigible	2 992 437	3 023 245
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	220 093	171 068
Total	3 212 530	3 194 313

Note n° 17 Cantons légaux

Les opérations d'assurance légalement cantonnées du groupe Covéa recouvrent principalement les PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et les PER (Plan d'Épargne Retraite) des entités vie françaises. Ces cantons représentent les montants suivants au bilan combiné :

<i>En milliers d'euros</i>	2022¹	2021
Placements en unités de compte	49 332	67 029
Autres placements	804 899	4 857 059
Provisions techniques en unités de compte	49 520	67 098
Autres provisions techniques	775 769	4 743 445

¹ La variation entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la cession de Bipiemme Vita qui recourait à des mécanismes de gestion séparée et inversement par le transfert d'actifs et de passifs hors unités de compte dans les comptabilités auxiliaires d'affectation des PER au 31 décembre 2022.

Note n° 18 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

<i>En milliers d'euros</i>	Clôture 2021	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture 2022
Provisions pour engagements sociaux ¹	530 083	86 416	-2 857	16 101	-28 639		601 104
Provision sur contentieux	28 181	150		1 347	-2 490	-6 284	20 904
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	77 916	2 071		16 216	-49 534	6 194	52 863
Provisions relatives à des engagements envers des filiales, sociétés cédées	62 959		3 021		-5 743		60 237
Écart d'acquisition passif							
Autres provisions	40 030	138	-665	18 240	-3 520	90	54 313
Total	739 169	88 775	-501	51 904	-89 926		789 421

¹ Ces provisions incluent notamment les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (495 millions d'euros au 31 décembre 2022, hors régimes gelés), pour la part des engagements non couverte par des actifs externes de couverture et déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan, selon la méthode du corridor. Cf. note n° 24 – Engagements reçus et donnés.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Crédit Martiniquais

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais.

Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de Cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui a clôturé définitivement cette procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au regard

du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros.

Le jugement du tribunal de commerce de Paris du 16 février 2021 a débouté FIDES de sa demande, déclarant cette dernière irrecevable à agir. L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 20 septembre 2022, statuant sur la recevabilité de l'action et sur le fond, a une nouvelle fois rejeté la demande de FIDES, laquelle a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2022, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

Note n° 19

Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

19.1 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022				2021
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	851 644	5 135	2	856 781	753 374
Dettes nées d'opérations de réassurance	699 357	34 513	644	734 514	283 156
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	257 419	4 389		261 808	157 037
Total	1 808 420	44 037	646	1 853 103	1 193 567

Note n° 20

Dettes envers les entités du secteur bancaire

20.1 VENTILATION PAR ACTIVITÉ

En milliers d'euros	2022			2021
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Dettes envers des établissements de crédit	386 390	12 113	398 503	285 476
Total	386 390	12 113	398 503	285 476

20.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes envers des établissements de crédit	388 121	8 763	1 619	398 503
Total	388 121	8 763	1 619	398 503

Note n° 21 Autres dettes

21.1 VENTILATION PAR ACTIVITÉ

En milliers d'euros	2022			2021
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Impôts différés passifs	73 516	32 358	105 874	158
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	79 876	40 998	120 874	125 299
Personnel et comptes rattachés	367 310	129 252	496 562	355 232
État et organismes sociaux	422 336	45 153	467 489	663 416
Autres dettes	591 093	336 038	927 131	1 360 563
Total	1 534 131	583 799	2 117 930	2 504 668

21.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2022			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Impôts différés passifs	19 260	32 211	54 403	105 874
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	79 264	37 657	3 953	120 874
Personnel et comptes rattachés	496 562			496 562
État et organismes sociaux	467 489			467 489
Autres dettes	888 150	38 859	122	927 131
Total	1 950 725	108 727	58 478	2 117 930

Note n° 22 Comptes de régularisation passifs

En milliers d'euros	2022			2021
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Intérêts courus et non échus sur dettes	8 870	8 321	17 191	
Produits à répartir sur plusieurs exercices ¹	122 003		122 003	124 486
Autres comptes de régularisation passifs ²	354 783	2 515	357 298	466 780
Produits constatés d'avance	32 927	2 800	35 727	24 200
Total	518 583	13 636	532 219	615 466

¹ Dont notamment les chargements d'acquisition reportés.

² Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note n° 25 - *Instruments financiers à terme*.

Note n° 23 Impôts sur les résultats

23.1 DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'euros	2022			2021
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Charge d'impôt exigible	-137 788	-23 646	-161 434	-536 089
Charge d'impôt différée	-146 468	11 354	-135 114	139 428
Total	-284 256	-12 292	-296 548	-396 661

23.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	2022	2021
Impôts différés issus des décalages temporaires	855 899	1 020 670
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	-32 225	-41 718
Total impôts différés enregistrés au bilan	823 674	978 952
Dont :		
actif (autres créances)	929 548	979 110
passif (autres dettes)	-105 874	-158

23.3 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	907 228	850 354
Amortissements des écarts d'acquisition	-847	-839
Quote-part de résultat des M.E.E	-12 614	2 551
Impôts sur les résultats	-296 548	-396 661
Résultat avant impôt	1 217 237	1 245 303
Taux courant d'impôt théorique	25,83 %	28,41 %
Charge d'impôt théorique	-314 351	-353 759
Impact des différentiels de taux	24 444	-32 160
Impact des différences permanentes	16 778	-2 047
Incidence des corrections et autres éléments	-23 419	-8 695
Charge d'impôt du Groupe	-296 548	-396 661
Taux effectif d'impôt	24,36 %	31,85 %

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France.

Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2022 est de 25,83 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

Note n° 24 Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Engagements reçus¹	1 817 443	8 634 567
Engagements donnés	8 668 929	10 299 333
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	570 928	41 773
Engagements sociaux à long terme ⁴	785	29 279
Engagements sur titres, actifs ou revenus ^{1 2}	7 916 845	9 961 439
Autres engagements	180 371	266 842
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	4 309 422	1 530 737
Encours d'instruments financiers à terme^{1 3}		
Engagements reçus	4 115 287	3 355 112
Engagements donnés	4 142 835	3 301 294

Engagements reçus et donnés par les autres entreprises

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Engagements reçus¹	10 465	540 925
Engagements donnés	482 235	664 140
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	117 093	
Engagements sociaux à long terme ⁴	1 010	3 435
Engagements sur titres, actifs ou revenus ¹	86 279	625 695
Autres engagements	277 853	35 010

¹ Au 31 décembre 2021, le projet d'acquisition de PartnerRe se traduisait par plusieurs engagements hors bilan au regard du prix d'acquisition à payer à Exor, des titres à recevoir en contrepartie et de la couverture de change mise en place. Ces engagements se sont éteints avec la finalisation de l'acquisition le 12 juillet 2022.

² Ces engagements donnés comprennent les valeurs remises en nantissement et garantie (cf. notes de bas de tableaux (3) de la note n° 8.1 – *État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance* et (1) de la note n° 8.5 – *Placements des autres entreprises*), principalement en faveur des cédantes.

³ Cf. note n°25 – *Instruments financiers à terme*.

⁴ Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies des régimes actifs au 31 décembre 2022 sont couverts par des actifs ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022⁶	2021⁶
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies		
Engagements actuariels	656 201	585 717
Actifs de couverture externes	222 887	112 429
Provisions pour risques et charges	494 643	457 489
Hors bilan ⁵		
Engagements donnés	1 795	32 714
Engagements reçus	63 124	16 915

⁵ Les écarts actuariels non comptabilisés selon la méthode du corridor sont présentés en engagements hors bilan donnés lorsqu'ils sont représentatifs d'une charge, reçus lorsqu'ils sont représentatifs d'un produit.

⁶ À compter du 31 décembre 2022, les informations reportées couvrent les différents avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, hors régimes gelés. Une information pro-forma est donnée pour 2021, reprenant les différents engagements, dont ceux relevant des accords du statut commun.

Note n° 25 Instruments financiers à terme

En milliers d'euros

	2022				Résultat
	Notionnel ¹	Juste valeur	Comptes de régularisation actifs	Comptes de régularisation passifs	
Par type de risque					
Risque de taux	107 579	-1 554	0	-1 554	68
Risque de change	4 011 113	-3 405	0	-3 405	24 799
Autres	24 144	12 748	12 748	0	355
Total	4 142 835	7 789	12 748	-4 959	25 222
Par type de stratégie					
Stratégie d'investissement / de désinvestissement	0	0	0	0	0
Stratégie de rendement	4 002 778	-2 793	0	-2 793	24 799
Autres opérations	140 057	10 582	12 748	-2 166	423
Total	4 142 835	7 789	12 748	-4 959	25 222
Par type d'instrument					
Change à terme	4 011 113	-3 405	0	-3 405	24 799
Swaps de taux	107 579	-1 554	0	-1 554	-204
Autres	24 144	12 748	12 748	0	628
Total	4 142 835	7 789	12 748	-4 959	25 222

¹ Correspondant à l'engagement donné.

Au 31 décembre 2022, les encours d'instruments financiers à terme correspondent aux dérivés détenus par le groupe PartnerRe principalement au titre de la macro-couverture de ses expositions nettes actives et passives en devises contre le risque de change, qualifiée de stratégie de rendement en normes françaises.

En milliers d'euros	2021				
	Notionnel ¹	Juste valeur	Comptes de régularisation actifs	Comptes de régularisation passifs	Résultat
Par type de risque					
Risque de taux					
Risque de change	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590
Autres					
Total	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590
Par type de stratégie					
Stratégie d'investissement / de désinvestissement	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590
Stratégie de rendement					
Autres opérations					
Total	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590
Par type d'instrument					
Change à terme	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590
Swaps de taux					
Autres					
Total	3 301 294	0	53 818	55 408	-1 590

¹ Correspondant à l'engagement donné.

Au 31 décembre 2021, le groupe Covéa avait mis en place une stratégie d'investissement, dans le cadre d'une opération d'anticipation de placement, dont l'objectif était de couvrir une partie du prix d'acquisition de PartnerRe à hauteur de 3 800 millions de dollars contre le risque de change. Étaient reconnus en hors bilan un engagement donné de livrer des euros pour 3 301 millions d'euros compte tenu du cours à terme et un engagement reçu de percevoir des dollars pour 3 800 millions de dollars, soit 3 355 millions d'euros au cours de clôture. Cette couverture s'est dénouée à la finalisation de l'opération d'acquisition le 12 juillet 2022.

Note n° 26 Parties liées

Au sens de l'article R.123-199-1 du Code de commerce, des parties sont liées entre elles si l'une (entité ou personne) exerce un contrôle exclusif ou conjoint ou une influence notable sur l'autre entité, ou si les deux entités sont sous le contrôle exclusif ou conjoint ou l'influence notable d'une même tierce entité ou personne. Constituent également des parties liées les principaux dirigeants et administrateurs. Selon l'article 282-15 du règlement ANC n°2020-01, ne sont en revanche visées par l'obligation d'information en annexe que les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative, n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, et n'interviennent pas entre entités sous contrôle exclusif étant alors éliminées en consolidation.

Pour le groupe Covéa, entrent dans ce périmètre au 31 décembre 2022 les transactions suivantes.

Avec les administrateurs et dirigeants

Les rémunérations et éléments périphériques (dont les dispositifs de retraite, le cas échéant) attribués par la SGAM Covéa à ses administrateurs et directeurs généraux, au titre de leurs mandats sociaux et, le cas échéant, de leur contrat de travail sont décrits en Partie 2, Paragraphe 2.4. *Politique de Rémunération*, du rapport annuel.

Les administrateurs et directeurs généraux de la SGAM Covéa sont par ailleurs susceptibles de souscrire des produits d'assurance

vie et non-vie proposés par le Groupe dans le cadre de ses activités courantes. Leurs termes et conditions sont pour l'essentiel similaires à ceux accordés aux clients, sociétaires ou autres salariés du Groupe.

Avec les entités mises en équivalence

Les entités Protec BTP, CARMA, CARMA Vie et Almacantar sont intégrées dans le groupe Covéa par mise en équivalence. Elles ont versé au Groupe des montants de dividendes de 1 million d'euros sur l'exercice 2022.

Les autres transactions internes comprennent principalement des refacturations de prestations de services pour 14 millions d'euros et des mécanismes de réassurance auprès du Groupe pour un solde de réassurance de 1 million d'euros, sur l'exercice 2022.

Avec les entités contrôlées mais non consolidées, selon les principes présentés en note n°6 – Périmètre de combinaison

Les entités contrôlées mais non consolidées comprennent principalement :

- des sociétés civiles immobilières disposant d'une clause de remontée immédiate de leur résultat à leurs associés. Les résultats intégrés à ce titre dans les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2022 s'élèvent à 55 millions d'euros ;
- d'autres structures considérées comme non significatives à l'échelle du Groupe qui sont présentées au sein des notes 8.3.1 *Titres de participations dans les sociétés immobilières* et 8.3.2 *Autres titres de participations*.

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Note n° 27

Produits financiers nets de charges vie et non-vie

En milliers d'euros	2022			2021
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	717 988	1 238 405	1 956 393	1 716 477
Autres produits des placements ¹	304 545	108 627	413 172	104 259
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-88 016	-63 697	-151 713	-133 314
Autres charges de placements	-168 994	-145 979	-314 973	-336 974
Revenus nets de placement	765 523	1 137 356	1 902 879	1 350 448
Produits provenant de la réalisation des placements	432 544	394 405	826 949	996 387
Pertes provenant de la réalisation des placements	-165 351	-203 974	-369 325	-332 948
Produits et pertes provenant de la réalisation des placements¹	267 193	190 431	457 624	663 439
Ajustements ACAV (plus-values)		205 283	205 283	716 213
Ajustements ACAV (moins-values)		-1 115 355	-1 115 355	-69 973
Ajustements ACAV		-910 072	-910 072	646 240
Produits financiers nets de charges	1 032 716	417 715	1 450 431	2 660 127
Dont total des produits de placements	1 455 077	1 946 720	3 401 797	3 533 336
Dont total des charges de placements	-422 361	-1 529 005	-1 951 366	-873 209

¹ Reclassement de présentation du résultat de change des "produits et pertes provenant de la réalisation des placements" vers les "autres produits des placements" entre 2021 et 2022. En vision pro-forma, un produit net de 63 millions d'euros aurait été ainsi reclassé au 31 décembre 2021.

Note n° 28 Résultat exceptionnel

Les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Contentieux fiscaux et URSSAF	1 974	-18 002
Indemnité		-20 000
Provision pour dépréciation	4 570	-46 341
Autres produits et charges exceptionnels	-780	2 531
Résultat exceptionnel	5 764	-81 812

Note n° 29 Informations sectorielles

29.1 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

<i>En milliers d'euros</i>	2022					2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Éliminations inter-sectorielles	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes acquises	16 994 396	-1 818 264	15 176 132		15 176 132	12 253 350
Primes émises	16 317 959	-1 586 779	14 731 180		14 731 180	12 359 403
Variation des primes non acquises	676 437	-231 485	444 952		444 952	-106 053
Produits financiers nets de charges	605 809		605 809	26 601	632 410	455 906
Produits des placements alloués	605 809		605 809	26 601	632 410	455 906
Autres produits techniques	10 239	54 801	65 040	-52	64 988	15 831
Charges des sinistres	-13 036 980	1 726 198	-11 310 782		-11 310 782	-8 637 968
Prestations et frais payés	-11 115 519	919 890	-10 195 629		-10 195 629	-8 080 356
Charges des provisions pour sinistres	-1 921 461	806 308	-1 115 153		-1 115 153	-557 612
Charges des autres provisions techniques	122 171	-1 148	121 023		121 023	3 782
Participation aux résultats	5 661	-120	5 541		5 541	-6 234
Frais d'acquisition et d'administration	-4 105 306	188 670	-3 916 636		-3 916 636	-2 828 970
Frais d'acquisition ¹	-2 689 365		-2 689 365		-2 689 365	-1 691 367
Frais d'administration	-1 415 941		-1 415 941		-1 415 941	-1 264 953
Commissions reçues des réassureurs		188 670	188 670		188 670	127 350
Autres charges techniques	-397 634	-26 844	-424 478	13 177	-411 301	-411 706
Variation de la provision d'égalisation	228 504	-734	227 770		227 770	5 503
Résultat technique non-vie	426 860	122 559	549 419	39 726	589 145	849 494
Participation des salariés			-70 555		-70 555	-65 404
Produits nets des placements hors part du compte technique			349 740	50 566	400 306	172 354
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			828 604	90 292	918 896	956 444
Transferts intersectoriels				-90 292	-90 292	-22 901
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			828 604		828 604	933 543

¹ Dont 293 millions d'euros de charges d'amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe nettes des frais d'acquisition reportés constitués pour PartnerRe sur la période.

29.2 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

En milliers d'euros	2022					2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Éliminations inter-sectorielles	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes	5 701 532	-60 135	5 641 397		5 641 397	5 630 698
Produits des placements	2 414 969		2 414 969	-62 112	2 352 857	1 790 698
Ajustements ACAV (plus-values)	205 283		205 283		205 283	716 213
Autres produits techniques	75 217		75 217	-26 606	48 611	61 644
Charges des sinistres	-6 209 699	53 142	-6 156 557		-6 156 557	-5 673 827
Prestations et frais payés	-5 811 937	55 188	-5 756 749		-5 756 749	-4 298 504
Charges des provisions pour sinistres	-397 762	-2 046	-399 808		-399 808	-1 375 323
Charges des provisions techniques	2 134 610	-35 255	2 099 355		2 099 355	-112 744
Provisions d'assurance vie	1 644 241	-34 596	1 609 645		1 609 645	1 124 642
Provisions sur contrats en unités de compte	485 643		485 643		485 643	-1 237 568
Autres provisions techniques	4 726	-659	4 067		4 067	182
Participation aux résultats	-1 107 256	165	-1 107 091		-1 107 091	-1 055 495
Frais d'acquisition et d'administration	-440 169	5 276	-434 893		-434 893	-429 864
Frais d'acquisition	-287 873		-287 873		-287 873	-294 207
Frais d'administration	-152 296		-152 296		-152 296	-139 160
Commissions reçues des réassureurs		5 276	5 276		5 276	3 503
Autres charges techniques	-79 049		-79 049	-159	-79 208	-90 048
Charges des placements	-1 036 539		-1 036 539	11 469	-1 025 070	-405 071
Ajustements ACAV (moins-values)	-1 115 355		-1 115 355		-1 115 355	-69 973
Produits des placements transférés	-90 316		-90 316	-882	-91 198	-97 160
Résultat technique vie	453 228	-36 807	416 421	-78 290	338 131	265 071
Participation des salariés			-3 948		-3 948	-4 085
Produits nets des placements hors part du compte technique			90 316	882	91 198	97 160
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			502 789	-77 408	425 381	358 146
Élimination des opérations intersectorielles				77 408	77 408	13 480
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			502 789		502 789	371 626

29.3 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	2022			2021
	Net	Éliminations intersectorielles	Opérations nettes des éliminations intersectorielles	
Chiffre d'affaires	156 833	-43 983	112 850	126 352
Autres produits d'exploitation	3 417		3 417	6 347
Charges d'exploitation	-296 547	31 099	-265 448	-114 619
Résultat opérationnel	-136 297	-12 884	-149 181	18 080
Charges et produits financiers	36 116		36 116	4 619
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-100 181	-12 884	-113 065	22 699
Élimination des opérations intersectorielles		12 884	12 884	9 421
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-100 181		-100 181	32 120

29.4 PROVISIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIE

29.4.1 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros

	Affaires directes							Affaires directes							Acceptations	Total
	Contrats de capitalisation PU / VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance Individuelle Prévoyance	Assurance Individuelle Épargne PU / VL	Assurance Individuelle Épargne CP	Assurance Collective Prévoyance	Assurance Collective Épargne	Assurance en unités de compte PU / VL	Assurance en unités de compte CP	PERP	Dommages Corporels Contrats Individuels	Dommages Corporels Contrats Collectifs	Pertes pécuniaires	Total Affaires directes		
Provisions pour sinistres vie	2 223		31 833	441 622	19 324	22 448	2 890	796	512	63	7 522			529 233	3 456 891	3 986 124
Provisions assurance vie	1 255 966		31 149	44 522 266	977 694	226 094	291 420			125 076	631	99		47 430 395	1 231 864	48 662 259
Provisions égalisation vie			4 713	105		81 773	9 705							96 296		96 296
Provisions techniques en unités de compte vie								5 933 230	131 105	49 520				6 113 855		6 113 855
Participation aux bénéfices				3 130 011	44		111			1 018				3 131 184	3 095	3 134 279
Autres provisions techniques vie				13 066			24			7 366				25 101	31 224	56 325
Total	1 258 189		67 695	48 107 070	997 062	330 450	304 311	5 934 026	131 617	183 043	12 502	99		57 326 064	4 723 074	62 049 138

29.4.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros

	Affaires directes								Affaires directes							Acceptations	Total		
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens		Catastrophes naturelles	R.C. Générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transport	Construction		Crédit caution			LPS	Total Affaires Directes
	Contrats individuels	Contrats collectifs	R.C.	Dommages	Particuliers	Professionnels							Dommages	R.C.					
Provisions pour primes non acquises non-vie	233 767	57 526	327 803	797 367	639 273	382 958	64 071	196 831	92 332	75 658	41 347	11 156		39 060		375 187	3 334 336	2 401 319	5 735 655
Provisions pour sinistres non-vie	491 277	285 068	7 845 459	1 576 071	1 916 188	2 648 294	1 266 295	2 075 952	201 839	19 617	72 941	68 569	658 123	3 509 249	3 460	103 479	22 741 881	12 022 390	34 764 271
Provisions d'égalisation non-vie		76 206		29 029	134 193	36 186	12 772				23						288 409	494 691	783 100
Participations aux bénéfices		5 167		33 413		2 411			2 019	3 240	14 732					17 629	78 611	654	79 265
Autres provisions techniques non-vie	93 634	501 454	1 620 471	7 591	93 800	73 426	34 457	113 542						60		74	2 538 509	83 478	2 621 987
Total	818 678	925 421	9 793 733	2 443 471	2 783 454	3 143 275	1 377 595	2 386 325	296 190	98 515	129 043	79 725	658 123	3 548 369	3 460	496 369	28 981 746	15 002 532	43 984 278

29.5 VENTILATION DES PRIMES ACQUISES

Par zone géographique (en fonction de la localisation du siège des entités du Groupe)

En millions d'euros	France	International				Total
		Total	PartnerRe	Covéa Insurance (Grande Bretagne)	Autres ¹	
2021	17 111	1 953		913	1 040	19 064
2022	17 045	5 651	4 082	1 009	560	22 696

¹ Dont principalement Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, en Italie, pour 912 millions d'euros en 2021 et 428 millions d'euros en 2022.

Par nature de garantie

En millions d'euros	VIE												Accep-tations	Total général
	Primes acquises	Affaires directes										Total		
		Contrat de capitalisation		Assurance Individuelle			Assurance Collective		Unités de compte		PERP			
		PU/VL	CP	Prévoyance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Prévoyance	Épargne	PU/VL	CP				
2021	44		152	2 708	109	74	16	1 162	9	53	4 327	1 358	5 685	
2022	55		153	2 373	82	75	14	867	6	10	3 635	2 067	5 702	
% Total général 2022	0,96		2,69	41,63	1,44	1,32	0,24	15,20	0,10	0,17		36,25	100,00	

En millions d'euros	NON-VIE												Accep-tations	Total général
	Primes acquises	Affaires directes										Total		
		Dommages corporels		Automobile		Dommage aux biens		R.C	Transport	Construc-tion	Autres			
		Indivi-duels	Col-lectifs	R.C.	Dommages	Parti-culiers	Profes-sionnels							
2021	1 293	896	1 340	3 523	2 122	1 394	385	57	559	1 314	12 883	496	13 379	
2022	1 305	961	1 344	3 540	2 187	1 625	566	53	546	1 292	13 419	3 575	16 994	
%Total général 2022	7,68	5,66	7,91	20,83	12,87	9,56	3,33	0,31	3,22	7,60		21,03	100,00	

Note n° 30

Charges de personnel et effectifs

	2022	2021
Charges de personnel (en milliers d'euros) ¹	1 878 474	1 493 452
Effectifs (en équivalent temps plein (ETP)) ¹	22 061	18 078
— Employés	11 623	9 409
— Cadres	10 438	8 669

¹ Charges de personnel et effectifs des entreprises combinées et consolidées globalement. Au 31 décembre 2022, sont pris en compte les effectifs :
— des GIE et de l'Association pour le Développement des Compétences au titre de l'année 2022 ;
— du groupe PartnerRe intégré en juillet 2022 ;
représentant un montant de 385 millions d'euros de charges de personnel et 4 031 ETP.

Au 31 décembre 2022, le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent pas dans les données définies ci-dessus, est de 1 646 collaborateurs.

Ces effectifs concernent :

- la société MMA Gestion : 34 collaborateurs,
- la société Covéa Insurance Services Limited : 1 612 collaborateurs.

Note n° 31 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de Covéa au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées représentent un montant global brut de 3 708 milliers d'euros.

Note n° 32 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente, pour chaque commissaire aux comptes du Groupe, le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part, à la certification des comptes, et d'autre part, aux autres services.

Montants hors taxes, en milliers d'euros	2022				Total
	PwC ¹		Mazars ¹		
	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ²	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ²	
Certification des comptes					
— SGAM Covéa	691		590		1 281
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 698	7 910	913	24	11 545
Sous-total	3 389	7 910	1 502	24	12 826
Services autres que la certification des comptes					
— SGAM Covéa	61		61		121
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	487	495	63		1 045
Sous-total	548	495	124		1 166
Total	3 937	8 404	1 626	24	13 992

¹ Commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa.

² Honoraires des commissaires aux comptes des filiales au titre de la certification des comptes et de leurs services autres que la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes rendus à la SGAM Covéa, ainsi qu'à ses filiales et affiliées, par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière ;
- consultation portant sur le contrôle interne ;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi ;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal ;
- revue limitée de comptes ;
- attestations ;
- prestations relatives aux informations sociales et environnementale ;
- revue dans le cadre de Solvabilité 2 ;
- revue de la conformité à la réglementation ;
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêté des comptes ;
- établissement des déclarations fiscales et services de conformité fiscale en dehors de la France ;
- constats à l'issue des procédures convenues.

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
COVEA SGAM
86 - 90 rue Saint-Lazare
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société COVEA SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

POINT CLÉ DE L'AUDIT N°1 : EVALUATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER NON-VIE

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du groupe au 31 décembre 2022 pour un montant de 34,8 milliards d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses. Elles constituent donc un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- l'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait en affaires directes et à partir des informations remontant des cédantes pour les acceptations ;
- ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement ;

POINT CLÉ DE L'AUDIT N°2 : ESTIMATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

Risque identifié et principaux jugements

- pour le risque construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Il en est de même pour l'évaluation de la charge des événements climatiques survenus en 2022 et de la prise en compte de l'augmentation du taux d'inflation dans le provisionnement.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs.
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le groupe, ainsi que la conformité des hypothèses et méthodes à celles prescrites par la réglementation.
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice notamment les événements climatiques survenus en 2022 et le contexte d'inflation.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le groupe.
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de vérifier la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

Le montant des provisions d'assurance vie s'élève à 54,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022 dont 6,1 milliards d'euros sur les contrats en unités de compte.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés en affaires directes ou par le réassureur et les cédantes en acceptations. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions d'assurance-vie sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques doivent, le cas échéant, être complétées par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur ou du réassureur (provision globale de gestion, provision pour garantie plancher). Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction.

Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos experts en actuariat :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations.
- Contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité.
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable.
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière).
- Appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du groupe.
- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes et test, par échantillonnage, des projections réalisées.
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

POINT CLÉ DE L'AUDIT N°3 : VALORISATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET IMMOBILIERS (HORS UNITÉS DE COMPTE) DES ENTREPRISES D'ASSURANCE NON COTÉS

Risque identifié et principaux jugements

La valeur nette comptable à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers hors unités de comptes des entreprises d'assurance non cotés s'élève à 9,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs non cotés dans le bilan du groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation.
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés.
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières).
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global.
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

POINT CLÉ DE L'AUDIT N°4 : ESTIMATION DES COMPTES RESTANT À RECEVOIR DES CÉDANTES

Risque identifié et principaux jugements

Comme indiqué dans la Note 3.6 de l'annexe aux comptes combinés, les comptes restant à recevoir des cédantes au titre des acceptations en réassurance donnent lieu à des estimations des flux attendus.

Cette estimation fait appel à un degré élevé de jugement, qui nous a conduit à considérer l'estimation des comptes restant à recevoir des cédantes comme un point clé de l'audit. Nous avons porté une attention particulière à l'estimation des comptes non reçus sur les opérations d'acceptations de PartnerRe ainsi que sur les traités souscrits avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland.

Notre approche d'audit

Pour répondre à ce risque, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- Appréciation des méthodologies mises en œuvre et des hypothèses retenues pour estimer les comptes non reçus des cédantes.
- Prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles mis en place autour du processus d'estimation des comptes.
- Analyse sur un échantillon de traités de la cohérence des prévisions effectuées par rapport aux informations obtenues par le groupe auprès des cédantes.
- Analyse des écarts entre les estimations réalisées au 31 décembre 2021 et les comptes reçus en 2022.
- Vérification des calculs d'inventaire et de la correcte comptabilisation des écritures liées à ces calculs.
- Appréciation des méthodologies mises en œuvre pour estimer les flux acceptés des cédantes par PartnerRe d'une part et pour estimer les flux acceptés au titre des traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland d'autre part.

POINT CLÉ DE L'AUDIT N°5 : ÉVALUATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION PARTNERRE

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2022, l'écart d'acquisition comptabilisé au titre de PartnerRe est égal à 1 007 M€.

Les modalités de détermination de cet écart d'acquisition sont précisées dans la Note 6.2 de l'annexe aux comptes combinés.

Celui-ci a été calculé par différence entre le prix d'acquisition de PartnerRe et la valeur nette des actifs et passifs identifiables.

L'estimation de certains actifs identifiables (valeurs de portefeuilles des contrats de réassurance, valeur de la relation clientèle et marque) repose sur des évaluations de marges, profits et flux futurs nécessitant un degré élevé de jugement.

Ce degré élevé de jugement et les montants de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels comptabilisés au titre de PartnerRe nous ont conduit à considérer son évaluation comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour répondre à ce risque, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la méthodologie mise en œuvre pour évaluer les montants de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels identifiables.
- Mise en œuvre de procédures d'audit sur le bilan d'acquisition de PartnerRe et sur les ajustements d'homogénéisation réalisés par le groupe sur celui-ci.
- Evaluation du caractère approprié des hypothèses retenues pour déterminer les actifs incorporels identifiables au regard notamment des plans budgétaires de PartnerRe.
- Vérification des données sous-tendant ces hypothèses.
- Vérification du calcul de l'écart d'acquisition.
- Examen du caractère approprié de l'information communiquée en annexe sur l'évaluation de l'écart d'acquisition PartnerRe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COVEA SGAM par votre assemblée générale du 18 juin 2003.

Au 31 décembre 2022, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 20^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 5 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour

ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoise, le 3 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Gérard Courrèges
Frédéric Trouillard-Mignen

Christophe Berrard



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAcess

Impression

L'impression a été réalisée en France, sur un papier certifié FSC®. Les taux d'encre ont été limités à 50 % pour l'impression en quadrichromie. Les encres UV Low Energie sont garanties sans composants organiques volatils (COV), et permettent de diminuer le besoin énergétique des machines durant la production.

L'imprimeur exploite un atelier de production « CO₂ neutral » sur toute la chaîne de production.

L'empreinte carbone générée lors de la fabrication et du transport est entièrement compensée par l'achat de crédits carbone visant à financer des projets de reforestation.



Document édité par Covéa — mai 2023

Conception et réalisation : WordAppeal / Studio L'Éclaireur

Rédaction : Covéa

Crédits photos : Raphaël Dautigny, Getty Images, Corinne Jamet, Photothèque Covéa, Photothèque MMA, Poly, Christian Roy, Matthieu Suprin

Retrouvez la version e-accessible de ce document sur www.covea.com



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.com

@groupecovea sur     

